

PRELEVEMENTS D'EAU

Thème :

**GESTION QUANTITATIVE
DES RESSOURCES EN EAU**

Version : 1.0



Création du document en version 1.0	
19/06/2007	Création du document en version 1.0

Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites dans le document « Conditions générales d'utilisation des spécifications Sandre » disponible sur le site Internet du Sandre. Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre	PRELEVEMENTS D'EAU
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet	Ressource en eau; prélèvements d'eau; volume; pression; gestion quantitative
Description	Définition des concepts et attributs métiers relatifs aux prélèvements d'eau effectués sur les ressources.
Editeur	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Contributeur	Liste des groupes
Date / Création	- 01/04/2007
Date / Modification	-
Date / Validation	- 19/06/2007
Type	Text
Format	Format Adobe Acrobat, Open Office
Identifiant	urn:sandre:dictionnaire:sa_prl::1.0
Langue	Fr
Relation / Est remplacé par	
Relation / Remplace	
Relation / Référence	
Couverture	France
Droits	© Sandre
Version	1.0

I. AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

I.A. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (Sandre, Référentiels cartographiques,...) et des projets territoriaux.

L'organisation du Système d'Information sur l'Eau, mis en place depuis 1992, est l'objet de la circulaire n°0200107 du 26 mars 2002 qui répartit les rôles entre les différents acteurs publics, Etats et organismes ayant une mission de service public dans le domaine de l'eau.

Le « protocole du Système d'Information Eau », ou « protocole SIE », signé en juin 2003, règle par voie conventionnelle les obligations des acteurs de l'eau qui ont déclaré y adhérer, en matière de production, de conservation et de mise à disposition des données.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.

I.B. Le Sandre

Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

I.B.1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

I.B.2. Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants mais aussi des stations de mesure, des zonages réglementaires,... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration et la diffusion du référentiel commun sur l'eau afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

I.B.3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.

Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

I.B.4. Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du SANDRE, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

I.B.5. Les services d'échanges

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Architecture du Système d'Information sur l'Eau (ASIE), le SANDRE est chargé de définir et de standardiser les services WEB qui rendent les outils et systèmes d'information interopérables entre eux.

I.B.6. Organisation du Sandre

Le Sandre est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour répondre à ces missions, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I.C. Notations dans le document

I.C.1. Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

I.C.2. Gestion des versions

Chaque document publié par le SANDRE présente une version correspondant au nombre de révision du document.

Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.

Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premières implémentations. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Le document actuel est la version 1.0 et constitue un document Validé

II. INTRODUCTION

Les données relatives aux prélèvements d'eau réalisés sur les ressources ont été définies par le SANDRE avec un groupe d'expert national. Cette démarche se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général ↓ détail	Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation générale des données relatives aux prélèvements d'eau (gestion quantitative des ressources en eau)
	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	* Dictionnaire de données relatives aux prélèvements d'eau (gestion quantitative des ressources en eau)
	Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	

Les dictionnaires de données du Sandre étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans d'autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

III. CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

A. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- Le concept a une représentation cartographique (cf. C).

A. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommé attribut, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, les valeurs possibles administrées par le SANDRE et les responsabilités de gestion.

De plus, chaque attribut est complété par des métadonnées descriptives :

- Un identifiant de cet attribut garantissant la codification unique de cette information au sein du SANDRE,
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur (si impérative) de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).



Toutes les métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. En effet, lorsque la valeur par défaut est utilisée pour l'attribut, elle n'est pas reprise dans le dictionnaire. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

III.A.1. Identifiant de l'attribut

Chaque attribut est codifié par le SANDRE selon un identifiant assurant l'unicité de code au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

La règle de construction du code est la suivante :

" <" + Code de la trame où est localisée l'attribut + "." + Rang de la donnée dans la trame + "." + Version du format d'échanges + ">"

Par exemple, l'attribut 'Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique (version 2002-1)' présent dans la trame publique identifiée par ALQ sera codé dans ce système : <ALQ.12.2002-1>.

III.A.2. Nom de balise XML

Chaque attribut dispose d'un nom de balise XML. Celui-ci est composé d'une part du préfixe de l'espace de nommage attribué à la thématique traitée par le SANDRE, et d'autre part d'une restriction littéraire du libellé de l'attribut correspondant. Ces informations sont encadrées par les symboles « < » et « > », conformément aux spécifications XML.

Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML SANDRE, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement <CdUniteReference>.

III.A.3. Format de stockage des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats suivants :

- Caractère,
- Texte,
- Numérique,
- Logique,
- Date,
- Heure,
- Objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée.

Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "*Vrai*" ou "*Faux*".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

III.A.4. Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

III.A.5. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

Le type de précision absolue,

Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

III.A.5.a Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.

III.A.5.b Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.A.6. Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

III.A.6.a Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.

III.A.6.b Caractère de la précision relative

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.A.7. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.



Par défaut, les longueurs sont maximales.

III.A.8. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

III.A.9. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

III.A.10. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

III.A.11. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

III.A.12. Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles sont à non.

III.A.13. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

III.A.14. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs



La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

III.A.15. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

III.A.16. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

III.A.17. Structure

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent. Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

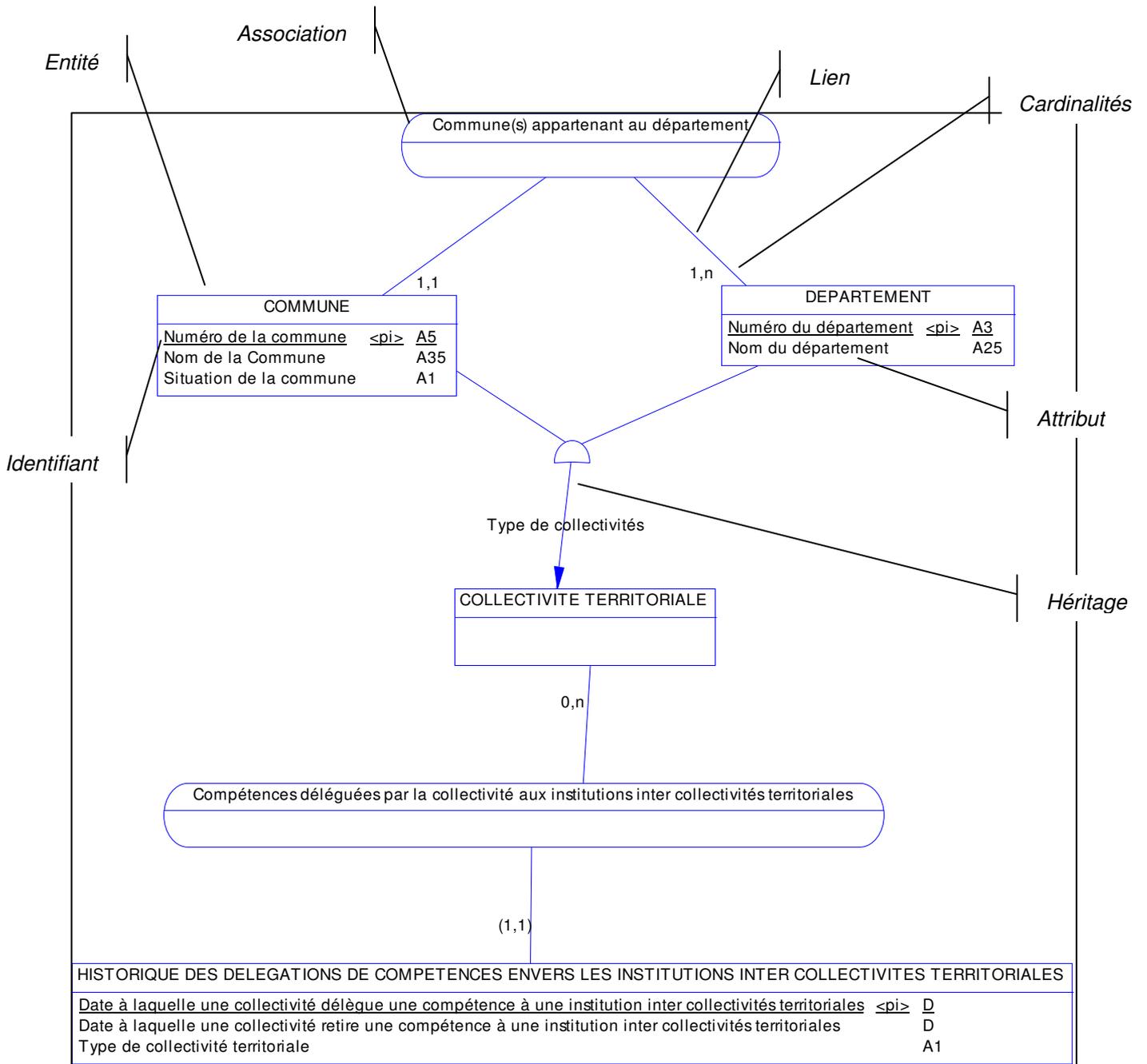
Aucune structure n'est définie par défaut.

III.A.18. Autres caractéristiques

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

III.B. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :



Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.

Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :

Attribut « simple »	<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<pi> pour primary Identifier
Attribut identifiant alternatif	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<ai> pour Alternative Identifier

La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :

Format Caractère	<i>A + [Longueur]</i>
Format texte	<i>TXT</i>
Numérique	<i>N</i>
Logique	<i>BL</i>
Date	<i>D</i>
Heure	<i>T</i>
Objet graphique	<i>PIC</i>

Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.

Lien

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).

Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc. Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.

III.C. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SANDRE indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

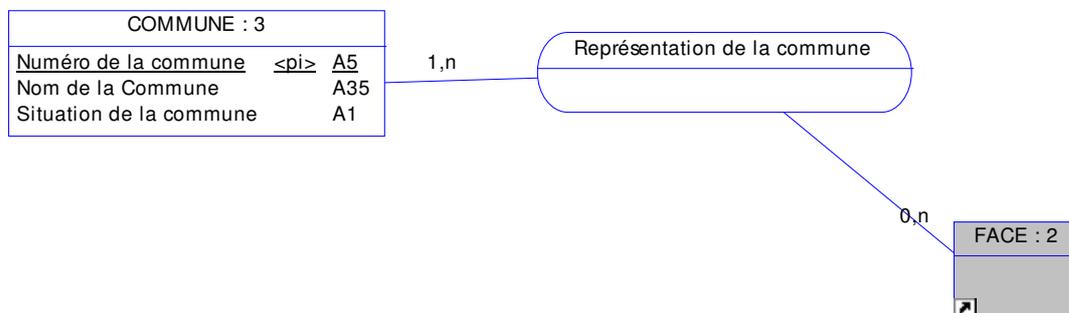
Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du SANDRE. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,

L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux

La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.



La commune est représentée par un ou plusieurs faces (polygones).

IV. GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des listes de référence du SANDRE. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le SANDRE et une cinquantaine de paramètre est ajoutée ou modifiée chaque année.

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du SANDRE : sandre.eaufrance.fr

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes est décrit sur le site Internet et est résumé par les deux étapes suivantes :

A la demande d'un nouveau code par un acteur pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.

Puis sur une base trimestrielle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment et l'acteur est prévenu pour gérer le gel de ce code. .

Tout utilisateur du SANDRE peut ajouter une occurrence dans ces listes de référence.

D'autres codes sont indiqués dans le dictionnaire de données et ne sont pas modifiés régulièrement. Il est néanmoins conseillé de contrôler sur le site du SANDRE sandre.eaufrance.fr que cette nomenclature n'a pas été actualisée lors d'une opération exceptionnelle.

V. DICTIONNAIRE DES ENTITES

COMMUNE

Code : *COM*
Nom de la balise XML : *<sa_com:Commune>*

Définition :

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délégueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro de la commune (Clé primaire)
Nom de la Commune
Situation de la commune

CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT

Nom de la balise XML : *<:ConnOuvPoint>*

Définition :

Un point de prélèvement, initialement rattaché à un ouvrage, peut au cours du temps être rattaché à un nouvel ouvrage de prélèvement (changement de raccordement hydraulique), sans pour autant que ces caractéristiques soient modifiées.

Par conséquent, la notion de connexion entre ouvrages et points de prélèvements matérialise la règle suivante : lorsqu'un point de prélèvement est rattaché à un nouvel ouvrage de prélèvement, le point DOIT conserver son code d'origine, afin de pouvoir conserver l'historique de ses informations et faciliter le traitement de ces données.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de début de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement (Clé primaire)
Date de fin de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement

DISPOSITIF DE COMPTAGE



Nom de la balise XML : `<:DispComptage>`

Définition :

Un dispositif de comptage désigne un compteur, c'est-à-dire un instrument physique de mesure ou un dispositif technique, permettant de déterminer un volume d'eau prélevé, selon un certain degré de précision qui est fonction de la nature même des équipements techniques (type d'appareil, marque,...).

Un dispositif de comptage est généralement placé juste en aval du dispositif technique de captage d'eau caractérisant un point de prélèvement. Toutefois, compte-tenu de certains facteurs pouvant être liés aux conditions de terrain, mais aussi économiques (coût d'installation), un dispositif de comptage peut être mis en place afin de compter le volume d'eau prélevé sur plusieurs points de prélèvement.

Lorsque le mode d'obtention du volume d'eau prélevé à l'échelle d'un ouvrage de prélèvement est MESURE, la liste des dispositifs de comptage, ayant contribué au calcul du volume d'eau prélevé au niveau de l'ouvrage de prélèvement, peut être mentionnée à titre indicatif.

Cette indication n'a pas vocation à refléter la position exacte des dispositifs de comptage sur l'ouvrage de prélèvement. Elle permet d'apporter une précision supplémentaire quant à la nature des équipements de comptage d'eau prélevée qui sont présents sur un ouvrage de prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Référence du dispositif de comptage (Clé primaire)
- Type de dispositif de comptage (Clé primaire)
- Date d'installation du dispositif de comptage (Clé primaire)
- Marque du dispositif de comptage

ENTITE HYDROGEOLOGIQUE

Code : *SAQ*

Nom de la balise XML : `<sa_saq:EntiteHydroGeol>`

Définition :

L'entité hydrogéologique est une partie de l'espace géologique, aquifère ou non aquifère, correspondant à un système physique caractérisé au regard de son état et de son comportement hydrogéologique.

L'entité hydrogéologique doit être appréhendée au sens systémique et correspond à un découpage plus ou moins « artificiel » d'une réalité complexe. Le système peut se définir comme « Tout ensemble complexe dont on renonce à détailler la structure au-delà d'une schématisation nécessaire et suffisante pour analyser et exprimer les relations qu'il détermine entre entrées et sorties, considérées dans le temps et dans l'espace, suivant un degré de précision donné » [Dictionnaire Français d'Hydrogéologie]. D'une manière plus pratique, l'entité hydrogéologique correspond à une modélisation d'une réalité à un moment donné (avec les connaissances de cet instant). Sa représentation cartographique dans des outils cartographiques actuels entraîne une simplification de cette réalité, notamment les contours fixes de chaque entité.

La constitution des entités hydrogéologiques est issue de la connaissance à instant donné du milieu souterrain.

L'ensemble du territoire est décomposé en plusieurs entités hydrogéologiques assurant une « jointivité » horizontale et verticale des entités.

Les entités hydrogéologiques ont été distinguées en trois niveaux :

Les entités de premier niveau ou niveau national :

- un grand système aquifère,
- un grand domaine hydrogéologique,

les entités de second niveau ou niveau régional :

- un domaine hydrogéologique,
- un système aquifère,

les entités de 3ième niveau ou niveau local :

- une unité aquifère,
- une unité semi-perméable,
- une unité imperméable.

Le concept d'entité hydrogéologique est décrit en détail dans le document SANDRE de description des données du référentiel hydrogéologique.

Chaque entité possède un code qui est attribuée par le SANDRE. Chaque entité est décrite et validée par le comité national BD RHF Version 2. Les informations associées à une entité hydrogéologique sont :

- les alias de l'entité



- les cartes exploitées et couvertes par l'entité,
- les entités au-dessus de l'entité,
- l'entité mère de l'entité en cours (si l'entité n'est pas de niveau d'utilisation Nationale),
- les cartes de structures et piézométriques,
- la lithologie et la stratigraphie,
- les relations avec les entrées et sorties d'eau,
- les relations avec les cours d'eau et les plans d'eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'entité hydrogéologique (Clé primaire)
Statut de l'entité hydrogéologique
Libellé de l'entité hydrogéologique
Mnémonique de l'entité hydrogéologique
Nature de l'entité hydrogéologique
Thème de l'entité hydrogéologique
Superficie de l'aire d'affleurement
Superficie sous couverture
Superficie totale
Précision de la superficie sous couverture
Localisation géographique de l'entité
Synthèse géologique de l'entité
Synthèse hydrogéologique de l'entité
Structure de type Butte Témoins
Descriptif du fond hydrogéochimique naturel
Etat de l'entité hydrogéologique
Références bibliographiques
Date de création de l'entité hydrogéologique
Date de modification de l'entité hydrogéologique
Niveau de connaissance de l'entité

ENTITE HYDROGRAPHIQUE

Code : *ETH*
Nom de la balise XML : *<sa_eth:EntiteHydrographique>*

Définition :

Le concept principal du découpage hydrographique est l'entité hydrographique définie par la circulaire n°91-50.

L'entité hydrographique est un cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, une voie d'eau artificielle (canal,...), un plan d'eau ou une ligne littorale.

La nature d'une entité hydrographique n'est pas constante sur toute l'entité. Par exemple, un cours d'eau naturel peut être aménagé sur une partie. Tous ces changements peuvent être indiqués en distinguant des sous-milieus sur l'entité.

Les entités hydrographiques sont décomposées en deux types :

- les entités hydrographiques linéaires ou cours d'eau,
- les entités hydrographiques surfaciques correspondant aux plans d'eau et aux entités linéaires dont les zones larges (supérieures à 50 mètres) sont représentées par des éléments surfaciques. Une entité hydrographique surfacique peut être traversée par un cours d'eau, qui sera nommé cours d'eau principal.

Chaque entité est identifiée par un code générique unique au niveau national. Ce code alphanumérique sur 8 positions est constitué de tirets et de caractères. Par exemple, un cours d'eau qui traverse plusieurs zones ou plusieurs sous-secteurs aura



un code générique du format des codes génériques suivants "V12-4000" ou "R5--0420" (cf. ci-après pour la règle de construction). De plus, une entité hydrographique possède une dénomination dite principale.

Règle de construction du code générique de l'entité hydrographique :

A chaque entité hydrographique est attribué un numéro à 3 chiffres (5, 6 et 7ème caractères) unique pour le milieu et la ou les zones hydrographiques auxquels elle appartient : il s'agit du numéro de l'entité hydrographique. Une entité hydrographique appartenant à plusieurs zones conserve son numéro d'entité dans toutes les zones concernées. Deux entités hydrographiques d'un même milieu appartenant à deux sous-milieux différents auront des numéros d'entité distincts. Les quatre premiers caractères du code générique correspondent à l'ensemble des codes invariants des zones hydrographiques, le reste des caractères étant remplacé par des tirets '-'.

Par exemple, le cours d'eau " Viveronne " a pour numéro de l'entité : 050 et pour code milieu : 0. Ce cours d'eau est situé à l'intérieur d'une seule zone hydrographique : P737. Son code générique est donc : P7370500

Le cours d'eau " La Dronne " a pour numéro d'entité : 025 et pour code milieu : 0 . Ce cours d'eau traverse plusieurs zones hydrographiques (même plusieurs sous-secteurs) : P746,P744, P742, P70, P734, P731, P730, P716, P715, P714, P711, P710, P702, P701, P700. Parmi ces codes, seuls les deux caractères sont invariants.

Son code générique est donc : P7--0250

De manière similaire, la Garonne a pour numéro d'entité : 000 et pour code milieu : 0. Ce cours traverse plusieurs secteurs hydrographiques (tout commençant par " 0 ". Son code générique est : 0--00000

L'identification et la définition des entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code générique de l'entité hydrographique (Clé primaire)
- Numéro de l'entité hydrographique
- Nom principal de l'entité hydrographique

HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS

Nom de la balise XML : <:Exploitant>

Définition :

Un ouvrage de prélèvement est géré par un seul et unique exploitant au cours d'une période donnée.

La date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement correspond à la date au jour près à partir de laquelle un ouvrage de prélèvement est considéré comme pouvant être mis en service, et réaliser des prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminée dès lors qu'il est possible de prélever de l'eau à partir d'un de ses points de prélèvement.

La date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement correspond à la date au jour près à partir de laquelle un ouvrage de prélèvement est considéré comme n'étant plus en service pour la réalisation de prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminée dès lors que tous ses points de prélèvement ne font plus l'objet de prélèvements d'eau.

Un ouvrage de prélèvement PEUT donc avoir plusieurs périodes d'exploitation au cours desquels différents exploitants peuvent se succéder.

Cette période d'exploitation ne tient pas compte du changement éventuel de maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date de début de prise de fonction d'exploitant (Clé primaire)
- Date de fin de prise de fonction d'exploitant

HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS

Nom de la balise XML : <:MaitreOuvrage>

Définition :



Liste des intervenants qui ont par le passé, ou bien encore actuellement, assuré la fonction de maître d'ouvrage d'un ouvrage de prélèvement donné, pour une période donnée.

Le maître d'ouvrage est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

Dès lors qu'il existe une copropriété du matériel constitutif d'un ouvrage de prélèvement, le maître d'ouvrage est obligatoirement celui ayant été déclaré comme tel auprès de son organisme instructeur de tutelle.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de début de prise de fonction de maître d'ouvrage (Clé primaire)

Date de fin de prise de fonction de maître d'ouvrage

INTERVENANT

Code : *INT*

Nom de la balise XML : *<sa_int:Intervenant>*

Définition :

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

laboratoire d'analyse,
préleveur,
opérateur en hydrométrie,
laboratoire d'hydrobiologie,
organisme chargé de la police des eaux,
et producteur/ gestionnaire,
...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :

Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, par exemple le RNDE. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'intervenant (Clé primaire)

Origine du code de l'intervenant (Clé primaire)

Nom de l'intervenant

Statut de l'intervenant

Date de création de l'intervenant

Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant

Auteur de l'intervenant

Mnémonique de l'intervenant

Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant

Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant

Rue de l'intervenant

Lieu-dit où réside l'intervenant



Ville de l'intervenant
Département / pays de l'intervenant
Commentaires sur l'intervenant
Domaine(s) d'activité de l'intervenant
Code postal de l'intervenant
Nom international de l'intervenant
Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

MASSE D'EAU COTIERE

Code : *MCW*
Nom de la balise XML : *<sa_mdo:MasseDEauCotiere>*
Définition :

Une masse d'eau côtière est une partie distincte et significative des eaux de surface situées entre la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et une distance d'un mille marin.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Catégorie de profondeur
Type de la masse d'eau côtière

MASSE D'EAU COURS D'EAU

Code : *RWM*
Nom de la balise XML : *<sa_mdo:MasseDEauRiviere>*
Définition :

Une masse d'eau de rivière est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Les masses d'eau rivières sont dérivées du thème hydrographique BDCarthage® v3 de la BDCarto®.

La masse d'eau rivière est composée de tronçons élémentaires (de la même manière que la BDCarthage®). Cet élément hérite des caractéristiques du tronçon hydrographique élémentaire BDCarthage®. La géométrie du thème Masse d'eau rivières est donc l'agrégation des tronçons élémentaires qui la compose. Cette opération est réalisée en utilisant le code de la masse d'eau rivière.

Les critères de réalisation des masses d'eau rivière sont :

- Une masse d'eau appartient à une seule hydroécocorégion
- Le peuplement piscicole dominant basé sur le contexte piscicole (Salmonicole, Cyprinicole, Intermédiaire)
- Classe de taille (rang de confluence de strahler)

Le code de la masse d'eau est structuré de la manière suivante :

Code du type de la masse d'eau + Code du bassin (district au sens de la dce) + Incrément

Cet objet comprend les informations suivantes :

Longueur totale en km
Description de la géologie
Type de la masse d'eau cours d'eau
Rang de Strahler maximum de la masse d'eau (aval)
Rang de Strahler minimum de la masse d'eau (amont)
Valeur de référence de l'Indice Biologique Global Normalisé



Valeur de référence de l'Indice Biologique Diatomique
Valeur de référence de l'Indice Poisson
Valeur de référence de l'Indice Biologique Macrophytes Rivières
Taille fonction du rang de Strahler à dire d'expert

MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

Code : *MA3*
Nom de la balise XML : *<sa_mdo:MasseDEauSurfaceContinentale>*

Définition :

Une masse d'eau de surface continentale est défini comme une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Typologie de l'altitude
Catégorie géologique
Typologie de la dimension fondée sur la zone de captage
Critère de découpage de la masse d'eau

MASSE D'EAU DE TRANSITION

Code : *MTW*
Nom de la balise XML : *<sa_mdo:MasseDEauTransition>*

Définition :

Une masse d'eau de transition est une partie distincte et significative des eaux de surface situées à proximité des embouchures de rivières ou de fleuves, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité des eaux côtières mais qui restent fondamentalement influencées par des courants d'eau douce, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Type de la masse d'eau de transition

MASSE D'EAU LITTORALE

Code : *MA4*
Nom de la balise XML : *<sa_mdo:MasseDEauLittorale>*

Définition :

Une masse d'eau littorale est défini comme une partie distincte et significative des eaux de surface telle une eau de transition ou une portion d'eaux côtières, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Degré de salinité

Amplitude moyenne de la marée

MASSE D'EAU PLAN D'EAU

Code : *LWM*
Nom de la balise XML : *<sa_mdo:MasseDEauPlanDEau>*

Définition :

Une masse d'eau plan d'eau est une partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Les masses d'eau plan d'eau sont dérivées du thème hydrographique BDCarthage® v3 de la BDCarto®.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Typologie de la profondeur moyenne de la masse d'eau à la cote normale (RN)
- Altitude en mètre à la cote normale (RN)
- Profondeur maximale en mètre (>0)
- Superficie du plan d'eau
- Profondeur moyenne à la cote normale (RN) en mètre
- Forme de la cuvette
- Temps de séjour moyen annuel
- Caractéristique de mélange des eaux (micticité)
- Type de la masse d'eau plan d'eau
- Capacité totale
- Capacité utile
- Périmètre en km
- Présence de barrage

MASSE D'EAU SOUTERRAINE

Code : *GWM*
Nom de la balise XML : *<sa_mdo:MasseDEauSouterraine>*

Définition :

Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères, constituant le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

Les masses d'eau souterraine sont dérivées de travaux réalisés sur le référentiel BDRHF v1.

Le découpage retenu pour les masses d'eau répond aux quelques grands principes exposés ci après :

- Les masses d'eau sont délimitées sur la base de critères géologiques et hydrogéologiques,
- Le redécoupage des masses d'eau pour tenir compte des effets des pressions anthropiques doit rester limité.
- Les limites des masses d'eau doivent être stables et durables
- A l'image des masses d'eau superficielle, la délimitation des masses d'eau souterraine est organisée à partir d'une typologie. Cette typologie s'inspire largement de celle élaborée pour les entités hydrogéologiques définies dans le cadre de la révision de la BD RHF. Elle est basée sur la nature géologique et le comportement hydrodynamique ou fonctionnement « en grand » des systèmes aquifères (nature, vitesse des écoulements). Elle comprend 2 niveaux de caractéristiques (principales et secondaires).
- Les masses d'eau peuvent avoir des échanges entre elles
- Tous les captages fournissant plus de 10m³/jour d'eau potable ou utilisés pour l'alimentation en eau de plus de 50 personnes doivent être inclus dans une masse d'eau
- Les eaux souterraines profondes, sans lien avec les cours d'eau et les écosystèmes de surface, dans lesquelles il ne s'effectue aucun prélèvement et qui se sont pas susceptibles d'être utilisées pour l'eau potable en raison de leur qualité



(salinité, température...), ou pour des motifs technico-économiques (coût du captage disproportionné) peuvent ne pas constituer des masses d'eau.

- Compte tenu de sa taille, une masse d'eau pourra présenter une certaine hétérogénéité spatiale tant au niveau de ses caractéristiques hydrogéologiques que de son état qualitatif et quantitatif.
- En un point quelconque plusieurs masses d'eau peuvent se superposer.

(source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Surface totale en km²
- Surface sous couverture en km²
- Précision de la surface sous couverture
- Masse d'eau localisée sur plusieurs bassins DCE
- Masse d'eau associée à plusieurs pays
- Type de la masse d'eau souterraine
- Nature de l'écoulement : libre et captif dissociés
- Nature de l'écoulement : libre
- Nature de l'écoulement : captif
- Nature de l'écoulement : libre et captif associés majoritairement libre
- Nature de l'écoulement : libre et captif associés majoritairement captif
- Karstique
- Frange littorale
- Regroupées
- Commentaires

MER / OCEAN

Code : *MER*

Nom de la balise XML : *<sa_pts:>*

Définition :

Ensemble des eaux salées recouvrant la partie immergée de la planète terre.

Le Bureau Hydrographique International (OHI) a déterminé des subdivisions géographiques des mers et des océans..

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1.2	Mer du Nord	Mer du Nord
1.6	Mer celtique	Mer celtique ou Celtic Sea
1.7	Manche	La Manche ou English Channel
1.8	Golfe de Gascogne	Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay
3.1	Mer Méditerranée	Mer Méditerranée

Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay :

Les limites du Golfe de Gascogne sont les suivantes

La Manche ou English Channel :

Les limites de la Manche sont les suivantes :



- A

Mer celtique ou Celtic Sea :

Les limites de la mer celtique pour la France sont

Mer du Nord :

Pour la France, la mer du Nord est délimitée à l'O

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la mer (Clé primaire)

Libellé de la mer

MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE

Nom de la balise XML : *<:ModObtVolPreleve>*

Définition :

Le mode d'obtention du volume d'eau prélevé désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la façon dont le volume d'eau prélevé a été obtenu. Le mode d'obtention du volume prélevé est renseigné uniquement pour les prélèvements dont le statut est « REALISE ».

Il est théoriquement admis qu'un « volume mesuré » est obtenu selon un degré de précision supérieur à un « volume évalué », ce dernier étant par ailleurs plus précis qu'un « volume forfaitaire ».

En cas d'absence physique de dispositif de comptage sur le point de prélèvement, ou bien si le dispositif de comptage n'est pas agréé ou s'il est soumis à une suspension voir une annulation d'agrément, le volume prélevé à l'échelle d'un point de prélèvement ou bien de l'ouvrage de prélèvement, est alors généralement estimée selon un régime d'estimation forfaitaire prédéfini.

Code	Mnémonique	Libellé
EVA	EVALUE	Volume évalué
FOR	FORFAIT	Volume forfaitaire
MES	MESURE	Volume mesuré

Volume évalué :

Prélèvement dont le volume d'eau a été évalué selo

Volume forfaitaire :

Prélèvement dont le volume d'eau a été déterminé s

Volume mesuré :

Prélèvement dont le volume d'eau a été directement

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du mode d'obtention du volume prélevé

Mnémonique du mode d'obtention du volume prélevé

Libellé du mode d'obtention du volume prélevé

Définition du mode d'obtention du volume prélevé



OUVRAGE DE PRELEVEMENT

Code : OPR
Nom de la balise XML : <:OuvragePrel>

Définition :

Un ouvrage de prélèvement désigne un ensemble de dispositifs techniques de captage, de stockage et de canalisation d'eau, provenant d'une ressource et à destination d'un usage principal.

Un ouvrage de prélèvement correspond généralement à un système anthropique, c'est-à-dire, issu d'une activité humaine, élaboré et entretenu par l'homme, en vue de réaliser des prélèvements d'eau de quantité non négligeable.

Un ouvrage de prélèvement est connecté à une seule ressource en eau, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs points de prélèvement géographiquement individualisés, lorsque ces derniers sont connus et bien identifiés. Un point de prélèvement matérialise un point de connexion physique entre la ressource en eau et un dispositif technique de captage d'eau se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

Un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé de manière à obtenir au mieux le volume global prélevé sur la ressource.

Il PEUT être composé de plusieurs points de prélèvement dès lors qu'il existe autant de dispositifs techniques de captage d'eau connectés à la même ressource à des endroits différents, les eaux captés au niveau de ces points étant généralement mélangés en amont ou en aval du ou des dispositifs de comptage (compteurs d'eau), contribuant à l'obtention du volume global prélevé sur la ressource, ceci à l'échelle de l'ouvrage de prélèvement. Les eaux captées par chacun de ces points proviennent obligatoirement de la même ressource.

Chaque point de prélèvement raccordé à un même ouvrage, est obligatoirement rattaché à la même ressource en eau que celle à laquelle l'ouvrage de prélèvement est raccordé.

Le périmètre relatif à un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé indépendamment du mode de distribution de l'eau prélevé et réalisé en aval de l'ouvrage de prélèvement, vers des milieux récepteurs et des usages différents (parcelles culturales pour irrigation, files ou unités de traitement d'eau potable, unités de process industriels, ressources en eau réceptrice, château d'eau,...)

L'exploitation d'un ouvrage de prélèvement peut s'appuyer sur un ou plusieurs modes d'extraction physique de l'eau (gravitaire ou dérivation, pompage,...), un seul mode d'extraction étant généralement appliqué au niveau de chacun de ses points de prélèvement.

L'identification et la délimitation des ouvrages et points de prélèvements doivent être établis de manière à garantir un suivi optimal des pressions exercées sur les ressources en eau, faisant suite aux opérations de prélèvements qui en découlent. La délimitation des ouvrages et points de prélèvements doivent tenir compte :

- du maître d'ouvrage
- de son usage principal
- du nombre de ressources en eau sollicités
- du nombre de points de connexion physique (point de prélèvement) avec la ressource en eau, lorsque l'existence de ces points est connu
- de la présence éventuelle d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage contribuant à l'obtention des volumes prélevés

Chaque ouvrage de prélèvement doit être délimité de sorte à ce qu'il ne soit raccordé qu'à une seule ressource en eau. Les ouvrages et points de prélèvement sont définis de manière à quantifier au mieux les volumes d'eau prélevés.

Un ouvrage de prélèvement est placé sous la propriété d'un seul et unique intervenant maître d'ouvrage durant une période couverte par les dates de début et de fin de prise de fonction.

Dès lors qu'il existe une copropriété du matériel constitutif d'un ouvrage de prélèvement, le maître d'ouvrage est obligatoirement celui ayant été déclaré comme tel auprès de son organisme instructeur de tutelle.

La maintenance et l'exploitation d'un ouvrage de prélèvement sont placés sous la responsabilité juridique et administrative d'un seul exploitant (ou gestionnaire), lequel peut être identique au maître d'ouvrage, ceci durant une période couverte par les dates de début et de fin de prise de fonction.

Un ouvrage de prélèvement est localisé sur une et une seule commune principale, elle-même identifiée par son code INSEE. Dans le cas d'un ouvrage de prélèvement d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve l'ouvrage de prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code national d'un ouvrage de prélèvement (Clé alternative-1)
- Nom de l'ouvrage de prélèvement
- Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
- Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement
Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement
Système de projection des coordonnées géographiques
Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement
Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement

POINT D'EAU

Code : *PTE*
Nom de la balise XML : *<sa_pte:PointEau>*

Définition :

Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) aux eaux souterraines.

Chaque point d'eau est doté d'un code national. Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (BSS). Il est constitué de la concaténation de l'indice BSS (10 caractères) et de la désignation BSS (6 caractères) séparé par un caractère "/". Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau...

Chaque point d'eau est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection et rattaché à la commune sur le territoire de laquelle, il est situé.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code national du point d'eau (Clé primaire)
- Libellé du point d'eau
- Altitude du point d'eau
- Adresse - lieu-dit du point d'eau
- Date de mise à jour des informations sur le point d'eau
- Présence d'une DIP
- Mode de gisement de l'eau au droit du point d'eau
- Carte de localisation du point d'eau
- Schéma de localisation du point d'eau
- Coordonnée X principale du point d'eau
- Coordonnée Y principale du point d'eau
- Type de projection des coordonnées principales du point d'eau
- Précision des coordonnées du point d'eau
- Commentaires sur le point d'eau
- Type de point d'eau
- Etat du périmètre de protection
- Date de l'état du périmètre
- Profondeur d'investigation du forage

POINT DE PRELEVEMENT

Nom de la balise XML : *<:PointPrelevement>*
Définition :



Un point de prélèvement matérialise un point de connexion physique, géographiquement individualisé, entre une seule ressource en eau et un dispositif technique de captage d'eau se rapportant à un ouvrage de prélèvement. Par définition, un point de prélèvement est donc rattaché à un seul et unique ouvrage de prélèvement, ceci pour une période donnée. L'identification des points de prélèvement doit être établie de manière à garantir un suivi optimal des pressions exercées sur les ressources en eau, faisant suite aux opérations de prélèvement qui en découlent.

Généralement, un dispositif technique de comptage d'eau (compteur d'eau) est physiquement et géographiquement placé juste en aval d'un point de prélèvement dans le sens de la circulation des eaux captées ou déviées. Toutefois, compte-tenu de certains facteurs pouvant être liés aux conditions de terrain, mais aussi économiques (coûts liés aux installations techniques), un dispositif de comptage peut être rattaché à plusieurs points de prélèvement et vice versa, à savoir qu'un même point de prélèvement peut être rattaché à plusieurs dispositifs de comptage.

Un point de prélèvement est localisé sur une et une seule commune, elle-même identifiée par son code INSEE. Dans le cas d'un point de prélèvement d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve le point de prélèvement.

Un point de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.

Afin d'apporter une précision topographique de la localisation géographique d'un point de prélèvement, celui-ci peut être à titre d'information, rattaché au nom d'un lieu-dit (toponyme).

Cet objet a pour entité fille :

POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code national du point de prélèvement (Clé primaire)
- Type de point de prélèvement
- Nature du point de prélèvement
- Nom du point de prélèvement
- Date de début d'exploitation du point de prélèvement
- Date de fin d'exploitation du point de prélèvement
- Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement
- Coordonnées X du point de prélèvement
- Coordonnées Y du point de prélèvement
- Système de projection des coordonnées du point de prélèvement
- Précision des coordonnées du point de prélèvement
- Commentaires sur le point de prélèvement

POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE

Code : *CES*
Nom de la balise XML : *<:PointPrelEauSup>*

Définition :

Un point de prélèvement d'eau de surface continentale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de captage d'eau et une seule et unique entité hydrographique (cours d'eau, plan d'eau,...).

Cet objet est hérité de :

POINT DE PRELEVEMENT
POINT DE PRELEVEMENT



POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE

Code : *CEL*
Nom de la balise XML : *<:PointPreEauLit>*

Définition :

Un point de prélèvement d'eau littorale correspond à un point de connexion physique entre un dispositif de captage d'eau et une seule et unique mer ou un océan.

Cet objet est hérité de :

POINT DE PRELEVEMENT
POINT DE PRELEVEMENT

POINT DE PRELEVEMENT EAU SOUTERRAINE

Nom de la balise XML : *<:PointPreEauSout>*

Définition :

Un point de prélèvement d'eau souterraine désigne un point de connexion physique entre un dispositif technique de captage d'eau et une seule et unique ressource en eau souterraine.

Un point de prélèvement d'eau souterraine PEUT être assimilé à un point d'eau, tel que défini par le Sandre au sein du dictionnaire de données « Point d'eau », uniquement lorsque le point d'eau n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique.

Les points d'eau en relation avec plusieurs entités hydrogéologiques font l'objet de la création d'autant d'ouvrages de prélèvement qu'il existe d'entités hydrogéologiques distinctes, un ouvrage de prélèvement ne pouvant être raccordés qu'à une seule ressource.

Pour information, les points d'eau sont répertoriés dans la Banque du Sous-Sol (BSS). Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) aux eaux souterraines,

Remarque :

Chaque point d'eau est, en règle générale, doté d'un code national attribué par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (code BSS).

Il est constitué de la concaténation :

- de l'indice BSS (10 caractères)
- du caractère de séparation "/"
- de la désignation BSS (6 caractères). Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau...

Etabli selon le principe du positionnement du point sur une carte géologique au 1/50.000, le code BSS est de la forme suivante : 08035X0398/F.

Chaque point d'eau est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection et rattaché à la commune sur le territoire de laquelle il est situé.

Cas particuliers de certains ouvrages de prélèvement d'eau souterraine :

En règle générale, un forage n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique (un seul système aquifère). Cependant, il arrive exceptionnellement qu'un forage capte plusieurs systèmes aquifères ou plusieurs niveaux aquifères dans un système aquifère multicouches, où il devient impossible de déterminer le volume d'eau prélevé pour chaque système ou niveau aquifère.

Il sera alors considéré autant d'ouvrages de prélèvement qu'il y a de ressources en eau distinctes, ceci de manière à quantifier au mieux les volumes d'eau prélevés au niveau de chaque ressource. Les volumes d'eau prélevés au niveau de chaque ouvrage seront alors évalués selon une formule de répartition la plus représentative, selon l'avis d'experts.

PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

Nom de la balise XML : <:Prelevement>

Définition :

Constitue un prélèvement d'eau, toute action ou opération humaine consistant à soutirer, extraire ou dévier un volume d'eau provenant d'une ressource en eau, à l'échelle d'un ouvrage de prélèvement, ou bien à l'échelle de chaque point de prélèvement constitutifs d'un ouvrage de prélèvement, ceci pour une période donnée.

Un prélèvement d'eau est réalisé en vue d'un ou de plusieurs usages particuliers (irrigation, alimentation en eau potable, industrie,...).

Un prélèvement est obligatoirement associé à un volume d'eau exprimé en mètres cubes, et à une période donnée. La signification du volume d'eau associé au prélèvement dépend du statut d'instruction du prélèvement en question.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de début de période du prélèvement (Clé primaire)

Date de fin de période du prélèvement (Clé primaire)

Volume d'eau (Clé primaire)

RESSOURCE EN EAU

Nom de la balise XML : <:Ressource>

Définition :

Une ressource en eau désigne, sous un terme générique, une source potentielle d'approvisionnement en eau permettant de satisfaire des besoins en eau liés à certaines activités humaines, par l'intermédiaire d'actions de prélèvements réalisés à partir d'ouvrages de prélèvement.

Le suivi s'effectue davantage sur les ressources en eau naturelle.

Certaines ressources en eau peuvent être, dans une certaine mesure, considérées comme étant de nature artificielle, dès lors que leur répartition territoriale émane d'une intervention humaine (exemple : plan d'eau artificiel, bras d'eau artificiel,...).

Le suivi des pressions exercées par les prélèvements d'eau est réalisé à la fois au niveau des ressources naturelles, mais aussi artificielles.

En tenant compte des concepts ayant été définis jusqu'ici dans le cadre de la mise en place du Système d'Information sur l'Eau, une ressource en eau peut correspondre à l'un des concepts suivants :

- un cours d'eau (cours d'eau naturel ou aménagé, un bras naturel ou aménagé, un canal,...)
- un plan d'eau
- une entité hydrogéologique
- Une mer / un océan

Remarque : Une citerne, un réservoir ou un bassin de stockage ne sont pas considérés comme des ressources en eau proprement dites. Ils sont plutôt considérés comme des dispositifs de stockage provisoire de l'eau prélevé.

STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT

Code : *MCT*

Nom de la balise XML : <:StInstrPrelevement>

Définition :

Chaque prélèvement d'eau dispose d'un statut d'instruction, lequel reflète en quelque sorte l'état d'avancement du processus d'instruction se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

- UN PRELEVEMENT EST « DEMANDE » lorsque celui-ci est à réaliser, le volume associé ayant été déclaré sur un ouvrage de prélèvement pour une période donnée, par le pétitionnaire et à destination d'un service instructeur

- UN PRELEVEMENT EST « AUTORISE » lorsque celui-ci est à réaliser, le volume associé ayant été autorisé sur l'ouvrage de prélèvement pour une période donnée par l'organisme instructeur, selon les dispositions législatives en vigueur. Le prélèvement autorisé est adressé en retour au pétitionnaire, et idéalement à l'organisme de bassin en vue de la préparation des dossiers de redevance (pré-remplissage des dossiers à partir des prélèvements autorisés).

- UN PRELEVEMENT EST « REALISE » lorsque l'action de prélèvement a bien été réalisé, le volume associé ayant été déclaré par le redevable, ou bien mesuré ou estimé sur l'ouvrage de prélèvement pour une période donnée. Ce volume est déterminé par l'organisme de bassin (agences de l'eau).

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du statut d'instruction du prélèvement (Clé primaire)
- Mnémonique du statut d'instruction du prélèvement
- Libellé du statut d'instruction du prélèvement
- Définition du statut d'instruction du prélèvement

USAGE DE L'EAU

Nom de la balise XML : *<:UsageEau>*

Définition :

L'usage de l'eau correspond au domaine d'activité ou la finalité pour lequel des prélèvements d'eau sont réalisés. La liste des usages a été définie avec deux niveaux hiérarchiques, le premier niveau correspondant aux principales catégories d'usage. Le second niveau permet de spécifier davantage les activités sous-jacentes de certaines catégories d'usage.

Un ouvrage de prélèvement est défini par un usage principal, c'est-à-dire par le principal domaine d'activité pour lequel la majorité des volumes prélevés à partir de cet ouvrage de prélèvement sont réalisés.

La liste des usages principaux possibles pour un ouvrage de prélèvements se limite uniquement au premier niveau hiérarchique de la nomenclature des usages de l'eau.

En terme de règle de gestion, l'usage principal caractérisant un ouvrage de prélèvement DOIT coïncider avec au moins un usage des prélèvements d'eau dont il fait l'objet.

Par définition, l'usage « technique » de l'eau (à prélever ou prélevé) désigne la finalité ou le domaine d'activité pour lequel ce volume d'eau a été prélevé au cours d'une période donnée. L'usage de l'eau découle de la mise en application d'une ou plusieurs fonctions de l'eau pour obtenir un effet voulu.

Cette liste répond davantage à un besoin de classification et d'évaluation de l'ensemble des prélèvements d'eau réalisés à l'échelle nationale, selon une approche technico-économique. Cette liste d'usages permet de mettre en évidence certaines pratiques et techniques d'utilisation de l'eau, en vue de faciliter l'interprétation statistique des volumes d'eau prélevés et d'avoir un meilleur suivi des pressions exercées sur les ressources en eau.

Un prélèvement d'eau réalisé durant une période donnée possède un seul et unique usage.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de l'usage de l'eau (Clé primaire)
- Mnémonique de l'usage de l'eau
- Libellé de l'usage de l'eau
- Définition de l'usage de l'eau

VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

Adresse - lieu-dit du point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:AdresseLdPointEau>*

Code : *PTE.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

L'adresse ou le lieu-dit du point d'eau est le nom du site géographique où est situé le point d'eau, habituellement utilisé localement.

Exemple :

- Le grangeon blanc
- L'adrech du Grou de Bane,
- La campagne Cassa...

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Altitude du point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:AltitudePointEau>*

Code : *PTE.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Responsable : *Producteur de données*

Précision absolue : *Le mètre*

Type de précision absolue : *Maximale*

Unité de mesure : *Le mètre*

Valeurs négatives : *Oui*

Définition :

L'altitude du point d'eau est l'altitude au sol au droit du point d'eau déduite, sauf nivellement, à partir d'une carte au 1/25 000e.

L'altitude est indiquée au maximum au mètre près. Elle peut dépasser les 1000 mètres pour des points d'eau en montagne mais être également négative pour des points d'eau situés dans des zones inférieures au niveau de la mer.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Altitude en mètre à la cote normale (RN)

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:AltitudeEnMetre>*



Code : *LWM.19.2004-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*
 Caractéristiques :
 Format : *Numérique*
 Longueur : *5*

Définition :

L'altitude du plan d'eau sera notée à la cote moyenne pour les plans d'eau naturels et à la cote normale d'exploitation pour les plans d'eau artificiels. La cote normale, tout comme la cote moyenne, se définissent comme le niveau habituel de la ligne d'eau du plan d'eau. Par défaut, on utilisera l'altitude de la ligne d'eau lors de la délimitation de l'objet d'hydrographie surfacique dans la BD Carthage.

Sauf nivellement, l'altitude du plan d'eau est celle de l'indication altimétrique la plus proche obtenue sur les lieux (borne...) ou sur une carte au 1/25 000ème.

L'altitude est indiquée au maximum au mètre près. Elle peut dépasser les 1 000 mètres pour des plans d'eau en montagne mais être également négative pour des stations situées dans des zones inférieures au niveau de la mer

Amplitude moyenne de la marée

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:AmplitudeMoyMaree>*
 Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU LITTORALE*
 Caractéristiques :
 Format : *Numérique*
 Longueur : *5*

Définition :

L'amplitude des marées correspond à la différence entre la hauteur d'une pleine mer ou d'une basse mer et le niveau moyen.

L'amplitude des marées n'est pas un facteur de pertinence pour la Mer Méditerranéenne parce que les marées sont d'amplitude négligeable. Ces régions sont donc définies comme microtidales.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
MACRO	> 5m	> 5m
MESO	1 à 5m	1 à 5m
MICRO	< 1m	< 1m

Auteur de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:AuteurIntervenant>*
 Code : *INT.7.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *50*
 Responsable : *SANDRE*

Définition :



L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant

Nom de la balise XML :	<i><sa_int:BpIntervenant></i>
Code :	<i>INT.9.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>INTERVENANT</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Capacité totale

Nom de la balise XML :	<i><sa_mdo:CapaciteTotale></i>
Code :	<i>LWM.27.2004-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>MASSE D'EAU PLAN D'EAU</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Numérique</i>

Définition :

Pour une retenue c'est le volume total, y compris le culot, que peut emmagasiner un réservoir au-dessous de la cote normale d'exploitation.. Pour un lac, il s'agit du volume maximal normal.

La capacité s'exprime en m3.

Capacité utile

Nom de la balise XML :	<i><sa_mdo:CapaciteUtile></i>
Code :	<i>LWM.28.2004-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>MASSE D'EAU PLAN D'EAU</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Numérique</i>

Définition :

La capacité utile d'un lac de barrage (=réserve utile ou tranche utile) est un volume utilisable du réservoir pour la fourniture d'énergie, l'irrigation, la maîtrise des crues ou tout autre usage. La réserve ne comprend pas le surremplissage dû à une crue. C'est le volume de la retenue moins le culot vidangeable et la tranche morte

La capacité s'exprime en m3.

Caractéristique de mélange des eaux (micticité)

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:CaracteristiqueMelangeEaux>*

Code : *LWM.25.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *2*

Définition :

Un lac est qualifié de mono, di- ou polymictique selon le nombre de brassages annuels des eaux.

- les lacs monomictiques sont ceux qui ne basculent qu'une fois par an.

- les lacs dimictiques basculent deux fois par an. On observe une stratification thermique directe en saison chaude et une stratification inverse lorsque le lac gèle (lacs de Sylans dans l'Ain et de Pétichet en Isère).

- les lacs polymictiques connaissent une stratification thermique estivale instable et facilement détruite par le vent (lac du Morillon en Haute Savoie).

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
D	Dimictique	Dimictique
D1	Dimictique 1er ordre	Dimictique 1er ordre
D2	Dimictique 2eme ordre	Dimictique 2eme ordre
M	Monomictique	Monomictique
MC	Monomictique chaud	Monomictique chaud
MH	Monomictique froid	Monomictique froid
N	Pas de stratification	Pas de stratification
OM	Polymictique	Polymictique
X	Stratification inconnue	Stratification inconnue
Y	Lac stratifié inc.	Lac stratifié, mais détails inconnus

Dimictique :

Deux périodes de mixage

Dimictique 1er ordre :

Deux périodes de mixage (saison chaude / saison fr

Dimictique 2eme ordre :

Deux périodes de mixage (saison chaude / saison fr

Monomictique :

Une période de mixage

Monomictique chaud :

la température de l'eau en surface et en profondeu

Monomictique froid :

ce sont les lacs dits polaires ; en saison chaude,



Polymictique :

Fréquemment mixer par des forces externes (vent, r

Carte de localisation du point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:CarteLocPointEau>*

Code : *PTE.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Pour une meilleure localisation, chaque station de mesure est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée station par station.

Cet attribut est renseigné sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le point d'eau.

Catégorie de profondeur

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:CategorieProfondeur>*

Code : *MCW.5.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COTIERE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

La catégorie de profondeur indique la profondeur moyenne de la masse d'eau.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
D	Deep	Profond (> 200m)
I	Intermediate	Intermédiaire (30 à 200m)
S	Shallow	Peu profond (< 30m)

Catégorie géologique

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:CategorieGeologique>*

Code : *MA3.14.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : 1

Définition :

La catégorie géologique indique le type géologique principal.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
C	Calcareous	Calcaire
O	Organic	Organique
S	Siliceous	Siliceux

Code de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : *<sa_saq:CdEntiteHydroGeologique>*

Code : *SAQ.2.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *17*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'entité hydrogéologique est l'identifiant attribué à chaque entité hydrogéologique.

La codification de la version 1 de la BD RHF était basée sur un code signifiant puisque des plages de valeurs autorisées avait été identifiées selon la nature de l'entité hydrogéologique (J. MARGAT):
 001 à 199 : grands systèmes aquifères à nappe essentiellement libre,
 201 à 299 : grands systèmes aquifères captifs,
 301 à 499 : zones alluviales dans les domaines sans grand système aquifère individualisé,
 501 à 599 : domaines sans grand système aquifère individualisé, en terrains sédimentaires,
 601 à 699 : domaines sans grand système individualisé, en terrains de socle.

Néanmoins, la reprise et l'amélioration du découpage initial de J. Margat par les agences de l'Eau ont entraîné des compléments de codification (ajout de sous-découpage, « a », « b »,...) et des dérives au regard de la règle de codification précédente.

La codification de la version 1 n'est pas reprise et une nouvelle codification est réalisée pour l'ensemble des entités hydrogéologiques, même si l'entité avait été décrite dans la version 1.

La codification des entités hydrogéologique est la suivante :

« Le code de l'entité hydrogéologique est un identifiant construit selon la règle suivante (en italique, information optionnelle selon l'entité) :
 [Code numérique de l'entité de niveau 1] + [Lettre de l'entité de niveau 2] + [Code numérique de l'entité de niveau 3]

Par exemple :
 un grand système aquifère sera codifié : 98
 Le système aquifère est le suivant : 98A et le domaine hydrogéologique : 98B
 Les unités aquifères du premier système sont les suivants : 98A1 et 98A2

Lorsqu'il n'existe pas de découpage de niveau 2, le code de niveau 2 est remplacé par un tiret '-' (code ASCII 45). Par exemple, le code d'une unité aquifère incluse dans le grand domaine hydrogéologique de niveau 1 (55) est la suivante : 55-1.

Chaque partie du code est créée sans signifiante et est instancée de manière incrémentielle. Il n'y pas de limites de longueur pour chaque partie, la longueur finale du code est de 12 caractères.



La liste des entités hydrogéologiques est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Code de l'intervenant

Nom de la balise XML :	<i><sa_int:CdIntervenant></i>
Code :	<i>INT.2.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>INTERVENANT</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>17</i>
Responsable :	<i>Système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'</i>
Longueur impérative :	<i>Oui (14) pour SIRET</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire ne permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifié dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.999.

Code de l'usage de l'eau

Nom de la balise XML :	<i><:CdUsageEau></i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>USAGE DE L'EAU</i>
Caractéristiques :	

Format : *Caractère*
 Longueur : *3*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Code identifiant, selon la liste suivante, l'usage de l'eau.

Code	Mnémonique	Libellé
0	INCONNU	USAGE INCONNU
1	PAS D'USAGE	PAS D'USAGE
2	IRRIGATION	IRRIGATION
2A	Irrig. asp.	Irrigation par aspersion
2B	Irrig. grav.	Irrigation gravitaire
2C	Irrig. gout	Irrigation au goutte à goutte
2D	Irrig. autre	Irrigation par tout autre procédé
3	AGRIC.ELEV (hors irr.)	AGRICULTURE-ELEVAGE (hors irrigation)
3A	Abreuvement	Abreuvement
3B	Pisci.	Pisciculture
4	INDUSTRIE	INDUSTRIE
4A	Agro-alim.	Agro-alimentaire
4B	Ind. hors agro-alim	Industrie hors agro-alim
4C	exhaure	Exhaure
5	AEP + Usages dom.	AEP + USAGES DOMESTIQUES
5A	Alim. collect.	Alimentation collective
5B	Alim. ind.	Alimentation individuelle
6	ENERGIE	ENERGIE
6A	Pompe chaleur	Pompe à chaleur, climatisation
6B	Geothermie	Géothermie
6C	Ref. centr. prod.	Refroidissement de centrales de production d'énerg
6C1	Ref. centr. therm.	Refroidissement de centrales thermiques
6C2	Ref. centr. therm.	Refroidissement de centrales nucléaires
6D	Barrage hydro.	Barrages hydro-électriques - force motrice
7	LOISIRS	LOISIRS
7a	Piscine	Piscine
7b	Baignade	Baignade
7c	Autres loisirs	Autres activités de loisir
8	EMBOUTEIL.	EMBOUTEILLAGE
9	THERM. et THALASSO.	THERMALISME et THALASSOTHERAPIE
9a	Thermal.	Thermalisme
9b	Thalasso.	Thalassothérapie
10	DEF. CONTRE INCEND.	DEFENSE CONTRE INCENDIE
11	DEPOLLUTION	DEPOLLUTION
12	REALIM.	REALIMENTATION (de nappe, de cours d'eau)

Abreuvement :

Eau destinée à l'abreuvement des animaux de tous les

AEP + USAGES DOMESTIQUES :

Utilisation pour l'alimentation en eau potable (sa

AGRICULTURE-ELEVAGE (hors irrigation) :

Tous les usages agricoles de l'eau, à l'exception

Agro-alimentaire :

Eau utilisée par l'industrie agro-alimentaire néce

Alimentation collective :

Captage réservé à l'usage d'au moins deux familles

Alimentation individuelle :

Captage réservé à l'usage d'une seule famille.

Baignade :

Est définie comme eau de baignade toute partie des

Barrages hydro-électriques - force motrice :

Utilisation de la force motrice de l'eau d'une res

DEFENSE CONTRE INCENDIE :

Utilisation directe ou indirecte (stockage) de l'e

DEPOLLUTION :

Dépollution d'une ressource en eau par prélèvement

EMBOUTEILLAGE :

Eau destinée à être mise en bouteille pour la cons

ENERGIE :

Utilisation des ressources énergétiques d'une ress

Exhaure :

Eau évacuée des excavations souterraines telles qu

Géothermie :

Utilisation des propriétés calorifiques d'une ress

INDUSTRIE :

Usages industriels de l'eau non différenciables (a

Industrie hors agro-alim :

Eau utilisée par l'industrie dans le procédé de pr

IRRIGATION :

Eau nécessaire aux cultures pour leur croissance,

Irrigation au goutte à goutte :

Mode d'irrigation consistant à acheminer l'eau sou

Irrigation gravitaire :

Mode d'irrigation consistant à transporter l'eau j

Irrigation par aspersion :



Mode d'irrigation consistant à reproduire la pluie

Irrigation par tout autre procédé :

Irrigation par tout autre procédé

LOISIRS :

Eau destinée à une utilisation ludique (parc d'att

PAS D'USAGE :

L'absence d'usage peut être déclarée par un gestio

Pisciculture :

Eau utilisée dans le cadre d'un élevage piscicole

Pompe à chaleur, climatisation :

Utilisation des propriétés calorifiques de l'eau d

REALIMENTATION (de nappe, de cours d'eau) :

Prélèvement d'eau continu ou occasionnel, faisant

Refroidissement de centrales de production d'énerg :

Utilisation de l'eau d'une ressource pour le refro

Refroidissement de centrales nucléaires :

Utilisation de l'eau d'une ressource pour le refro

Refroidissement de centrales thermiques :

Utilisation de l'eau d'une ressource pour le refro

Thalassothérapie :

Ensemble des techniques et savoirs mis en œuvre po

Thermalisme :

C'est l'utilisation des bienfaits du milieu marin

THERMALISME et THALASSOTHERAPIE :

Le thermalisme recouvre l'ensemble des techniques

USAGE INCONNU :

Usage inconnu

Code de la mer

Nom de la balise XML : *<sa_pts:MER_Code_de_la_mer>*

Nom de l'Objet/Lien : *MER / OCEAN*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *5*



Responsable : *IFREMER*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la mer précise les différentes mers et océans qui ont été délimités par le Bureau Hydrographique International (OHI).

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1.2	Mer du Nord	Mer du Nord
1.6	Mer celtique	Mer celtique ou Celtic Sea
1.7	Manche	La Manche ou English Channel
1.8	Golfe de Gascogne	Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay
3.1	Mer Méditerranée	Mer Méditerranée

Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay :

Les limites du Golfe de Gascogne sont les suivante

La Manche ou English Channel :

Les limites de la Manche sont les suivantes :

- A

Mer celtique ou Celtic Sea :

Les limites de la mer celtique pour la France sont

Mer du Nord :

Pour la France, la mer du Nord est délimitée à l'O

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

Code du mode d'obtention du volume prélevé

Nom de la balise XML : *<:CdModObtVolPreleve>*

Nom de l'Objet/Lien : *MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *3*

Définition :

Le mode d'obtention du volume d'eau prélevé désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la façon dont le volume d'eau prélevé a été obtenu. Le mode d'obtention du volume prélevé est renseigné uniquement pour les prélèvements dont le statut est « REALISE ».

Code	Mnémonique	Libellé
EVA	EVALUE	Volume évalué
FOR	FORFAIT	Volume forfaitaire
MES	MESURE	Volume mesuré

Volume évalué :

Prélèvement dont le volume d'eau a été évalué selo



Volume forfaitaire :

Prélèvement dont le volume d'eau a été déterminé s

Volume mesuré :

Prélèvement dont le volume d'eau a été directement

Code du statut d'instruction du prélèvement

Nom de la balise XML : *<:CdStInstrPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *3*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Chaque prélèvement d'eau dispose d'un statut d'instruction, lequel reflète en quelque sorte l'état d'avancement du processus d'instruction se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

Code	Mnémonique	Libellé
AUT	AUT	Prélèvement autorisé
DEM	DEM	Prélèvement demandé
REA	REA	Prélèvement réalisé

Prélèvement autorisé :

Prélèvement ou volume d'eau à prélever, ayant été

Prélèvement demandé :

Prélèvement ou volume d'eau à prélever, ayant été

Prélèvement réalisé :

Prélèvement réalisé, le volume associé ayant été d

Code générique de l'entité hydrographique

Nom de la balise XML : *<sa_eth:CdEntiteHydrographique>*

Code : *ETH.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGRAPHIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *8*
Majuscule/minuscule : *Majuscule*
Responsable : *Agences de l'Eau*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code générique est l'identifiant de l'entité hydrographique. C'est un code alphanumérique sur 8 positions constitué des caractères invariants des codes des tronçons qui la composent, les autres caractères étant remplacés par des "-" (tirets, code ASCII 45). Par exemple, un cours d'eau qui traverse plusieurs zones ou plusieurs sous-secteurs aura un code générique du format des codes génériques suivants "V12-4000" ou "R5--0420".

Pour les deux seuls fleuves qui traversent plusieurs régions (la Seine et la Loire), le code générique se résume au 5ème, 6ème et 7ème caractère (dits numéros d'entités) et au code milieu : "----0000" : pour la Loire et "----0010" : pour la Seine.

L'affectation des codes génériques aux entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau en application de la règle énoncée ci-dessus.

Code national d'un ouvrage de prélèvement

Nom de la balise XML :	<i><:CdOuvragePrel></i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>OUVRAGE DE PRELEVEMENT</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>13</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé alternative-1</i>

Définition :

Le code national d'un ouvrage de prélèvement est un identifiant unique alphanumérique attribué à chaque ouvrage, sur le territoire national.

Code national du point d'eau

Nom de la balise XML :	<i><sa_pte:CdNationalPointEau></i>
Code :	<i>PTE.2.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>POINT D'EAU</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>17</i>
Valeur(s) :	<i>Code et désignation BSS</i>
Responsable :	<i>B.R.G.M.</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code national du point d'eau est le code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (BSS). Il est constitué de la concaténation de l'indice BSS (10 caractères) et de la désignation BSS (6 caractères maximum) séparé par un caractère "/". Cette dernière information s'applique toujours.

Exemple :

Le point d'eau habituellement identifié par l'indice BSS '0843-5X-0010' et la désignation 'p1', aura pour code national : '08435X0010/p1' (sans caractère d'espace à la fin).

Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau...

Code national du point de prélèvement



Nom de la balise XML : *<:CdPointPrelevement>*
Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *18*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code national d'un point de prélèvement est un identifiant unique alphanumérique attribué à chaque point de connexion physique avec une ressource au niveau desquels des prélèvements d'eau sont réalisés, ceci à l'échelle du territoire national.

Le code national a vocation à devenir le code de référence pour tout système de gestion nationale des données relatives aux prélèvements d'eau.

Remarque sur l'identification alternative d'un point de prélèvement d'eau souterraine :

Un point de prélèvement d'eau souterraine PEUT être assimilé à un point d'eau, tel que défini par le Sandre au sein du dictionnaire de données « Point d'eau », uniquement lorsque le point d'eau n'est en relation qu'avec une seule entité hydrogéologique.

Pour information, les points d'eau sont répertoriés dans la Banque du Sous-Sol (BSS). Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) aux eaux souterraines,

Chaque point d'eau est, en règle générale, doté d'un code national attribué par le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (code BSS).

Il est constitué de la concaténation :

- de l'indice BSS (10 caractères)
- du caractère de séparation "/"
- de la désignation BSS (6 caractères). Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau...

Etabli selon le principe du positionnement du point sur une carte géologique au 1/50.000, le code BSS est de la forme suivante : 08035X0398/F.

La mise en relation entre un point de prélèvement et un point d'eau PEUT être clairement établie à des fins de rapprochement de données, ceci dès lors que cette corrélation a été confirmée selon l'avis d'experts.

Code postal de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CPIntervenant>*
Code : *INT.18.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *9*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le code postal de l'intervenant identifie le bureau de Poste qui assure la distribution du courrier pour la commune ou la partie de commune dans laquelle est localisé l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CdSIRETRattacheIntervenant>*
Code : *INT.20.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *14*
Responsable : *SANDRE*
Longueur impérative : *Oui*

Définition :

Le code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant est un attribut optionnel permettant de préciser, lorsque l'intervenant n'est pas une structure identifiée dans le registre national de l'INSEE, le code SIRET de l'organisme auquel il est généralement rattaché.

Par exemple, les SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Epuration) sont généralement rattachés au Conseil Général du département.

Cette information relève de la responsabilité de l'auteur de la fiche SANDRE

Commentaires

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:Commentaires>*

Code : *GWM.24.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *256*

Définition :

L'information Commentaires permet de préciser toute information utile à la description d'une masse d'eau souterraine qui ne serait pas identifiée par les autres informations disponibles dans le modèle de donnée Sandre.

Commentaires sur l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CommentairesIntervenant>*

Code : *INT.15.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement



Nom de la balise XML : <:ComOuvragePrel>
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
Caractéristiques :
Format : Caractère

Définition :

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet de l'ouvrage de prélèvement.

Commentaires sur le point d'eau

Nom de la balise XML : <sa_pte:ComPointEau>
Code : PTE.16.2002-1
Nom de l'Objet/Lien : POINT D'EAU
Caractéristiques :
Format : Texte
Responsable : Producteur de données

Définition :

Les commentaires rassemblent les informations générales sur le point d'eau, qui ne doivent pas contenir des informations de type 'événements' consignées dans les attributs qui leur sont consacrés.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Commentaires sur le point de prélèvement

Nom de la balise XML : <:ComPointPrelevement>
Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT
Caractéristiques :
Format : Texte

Définition :

Zone textuelle libre dans laquelle des précisions supplémentaires peuvent être mentionnées au sujet de l'ouvrage de prélèvement.

Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement

Nom de la balise XML : <:CoordXOuvragePrel>
Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT
Caractéristiques :
Format : Numérique

Définition :

La coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement est la coordonnée X représentative de l'ouvrage dans la projection cartographique indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de prélèvement".



Un ouvrage de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

Coordonnée X principale du point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:CoordXPointEau>*

Code : *PTE.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*
Responsable : *Producteur de données*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1 250 000*
Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La coordonnée X du point d'eau est la coordonnée X du point d'eau dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point d'eau". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les points d'eau situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les points d'eau situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point d'eau". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:CoordYOuvragePrel>*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

La coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement est la coordonnée Y représentative de l'ouvrage dans la projection cartographique indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées de l'ouvrage de prélèvement".

Un ouvrage de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

Coordonnée Y principale du point d'eau



Nom de la balise XML : *<sa_pte:CoordYPointEau>*

Code : *PTE.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision absolue :	<i>Le centimètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000</i>
Nombre décimal :	<i>Oui</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée Y du point d'eau est la coordonnée Y du point d'eau dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point d'eau". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les points d'eau situés sur le territoire métropolitain et Corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les points d'eau situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection des coordonnées du point d'eau". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Coordonnées X du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:CoordXPointPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
----------	------------------

Définition :

La coordonnée X d'un point de prélèvement est la coordonnée X du point dans la projection indiquée dans l'attribut "Système de projection des coordonnées du point de prélèvement". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les points situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les points situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Système de projection des coordonnées du point de prélèvement". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Coordonnées Y du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:CoordYPointPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :



Format : *Numérique*

Définition :

La coordonnée Y d'un point de prélèvement est la coordonnée Y du point dans la projection indiquée dans l'attribut "Système de projection des coordonnées du point de prélèvement". Par convention, celle-ci est en Lambert 93 pour tous les points situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les points situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Système de projection des coordonnées du point de prélèvement". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Critère de découpage de la masse d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:CritDecoupageMasseDEau>*
 Code : *MA3.16.2004-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	masse d'eau naturelle
P	P	Intégrant les pressions

Date d'installation du dispositif de comptage

Nom de la balise XML : *<:DateInstDispComptage>*
 Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COMPTAGE*
 Caractéristiques :
 Format : *Date*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Date d'installation et de mise en service du dispositif de comptage, au niveau de l'ouvrage de prélèvement.

Date de création de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : *<sa_saq:DateCreationEntiteHydroGeol>*
 Code : *SAQ.19.2002-0.8*



Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Responsable : *SANDRE*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de l'entité hydrogéologique est la date exprimée au jour près à laquelle l'entité hydrogéologique a été enregistrée dans le référentiel national.

Date de création de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:DateCreationIntervenant>*

Code : *INT.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré par le SANDRE, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:DateDebExplOuvragePrel>*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

Date au jour près à partir de laquelle un ouvrage de prélèvement est considéré comme pouvant être mis en service, et réaliser des prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminé dès lors qu'il est possible de prélever de l'eau à partir d'un de ses points de prélèvements.

Date de début d'exploitation du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:DateDebExpPointPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

Date au jour près à partir de laquelle un point de prélèvement est considéré comme étant mis en service, en vue de la réalisation de prélèvements d'eau.

Date de début de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement

Nom de la balise XML : <:DateDebConnOuvPoint>

Nom de l'Objet/Lien : CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Date

Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Date à partir de laquelle un point de prélèvement est rattaché à un ouvrage de prélèvement donné.

Date de début de période du prélèvement

Nom de la balise XML : <:DateDebPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)

Caractéristiques :

Format : Date

Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Un prélèvement d'eau, associé à son volume, se rapporte à une période couverte par la date de début et de fin d'application. Selon le statut d'instruction d'un prélèvement, les dates renseignées prennent une signification différente, telle que mentionnée dans le tableau suivant :

Statut d'instruction d'un prélèvement / Signification de la période du prélèvement

prélèvement "demandé" : Période durant laquelle le pétitionnaire déclare avoir besoin de prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

prélèvement "autorisé" : Période durant laquelle l'organisme instructeur autorise le pétitionnaire à prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

prélèvement "réalisé" : Période au cours de laquelle X mètres cube d'eau ont été prélevés, ce volume ayant pu être mesuré ou estimé par le redevable ou l'organisme de bassin

Date de début de prise de fonction d'exploitant

Nom de la balise XML : <:DateDebExpl>

Nom de l'Objet/Lien : HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS

Caractéristiques :

Format : Date

Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :



Date à partir de laquelle l'exploitant, mentionné pour un ouvrage de prélèvement donné, exerce ses fonctions d'exploitant.

L'exploitant d'un ouvrage de prélèvement est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, chargé de l'exploitation et du fonctionnement d'un ouvrage de prélèvement.

Date de début de prise de fonction de maître d'ouvrage

Nom de la balise XML : <:DateDebMO>

Nom de l'Objet/Lien : HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS

Caractéristiques :

Format : Date

Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Date à partir de laquelle le maître d'ouvrage mentionné exerce ses fonctions de maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage correspond à une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

Nom de la balise XML : <:DateFinExplOuvragePrel>

Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Date

Définition :

Date au jour près à partir de laquelle un ouvrage de prélèvement est considéré comme n'étant plus en service pour la réalisation de prélèvements d'eau. Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est constitué de plusieurs points, la date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement devra être déterminé dès lors que tous ses points de prélèvements ne font plus l'objet de prélèvements d'eau.

Date de fin d'exploitation du point de prélèvement

Nom de la balise XML : <:DateFinExpPointPrelevement>

Nom de l'Objet/Lien : POINT DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Date

Définition :

Date au jour près à partir de laquelle un point de prélèvement est considéré comme n'étant plus mis en service, et ne faisant plus l'objet de prélèvements d'eau.

Date de fin de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement

Nom de la balise XML : <:DateFinConnOuvPoint>

Nom de l'Objet/Lien : CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :



Format : *Date*

Définition :

Date à partir de laquelle un point de prélèvement n'est plus rattaché à un ouvrage de prélèvement donné.

Date de fin de période du prélèvement

Nom de la balise XML : *<:DateFinPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Un prélèvement d'eau, associé à son volume, se rapporte à une période couverte par la date de début et de fin d'application. Selon le statut d'instruction d'un prélèvement, les dates renseignées prennent une signification différente, telle que mentionnée dans le tableau suivant :

Statut d'instruction d'un prélèvement / Signification de la période du prélèvement

1 (prélèvement demandé) : Période durant laquelle le pétitionnaire déclare avoir besoin de prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

2 (prélèvement autorisé) : Période durant laquelle l'organisme instructeur autorise le pétitionnaire à prélever X mètres cubes dans la ressource en eau X et à partir d'un ouvrage de prélèvement X

3 (prélèvement réalisé) : Période au cours de laquelle X mètres cube d'eau ont été prélevés, ce volume ayant pu être mesuré ou estimé par le redevable ou l'organisme de bassin

Date de fin de prise de fonction d'exploitant

Nom de la balise XML : *<:DateFinExpl>*

Nom de l'Objet/Lien : *HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS*

Caractéristiques :

Format : *Date*

Définition :

Date à partir de laquelle l'exploitant, mentionné pour un ouvrage de prélèvement donné, cesse d'exercer ses fonctions d'exploitant.

L'exploitant d'un ouvrage de prélèvement est une personne physique ou morale, de droit public ou privé, chargé de l'exploitation et du fonctionnement d'un ouvrage de prélèvement.

Date de fin de prise de fonction de maître d'ouvrage

Nom de la balise XML : *<:DateFinMO>*

Nom de l'Objet/Lien : *HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS*

Caractéristiques :

Format : *Date*



Définition :

Date à partir de laquelle le maître d'ouvrage cesse d'exercer ses fonctions de maître d'ouvrage.
Le maître d'ouvrage correspond à une personne physique ou morale, de droit public ou privé, propriétaire et responsable sur le plan juridique d'un ouvrage de prélèvement.

Date de l'état du périmètre

Nom de la balise XML : *<sa_pte:DateEtatPerimetre>*

Code : *PTE.21.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Gestionnaire du point d'eau*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de l'état du périmètre est la date exprimée en jours à laquelle l'information sur la protection du point d'eau a été actualisée, tel que décrit dans l'attribut "Etat du périmètre de protection".

Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:DateMajIntervenant>*

Code : *INT.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de mise à jour des informations sur le point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:DateMAJPointEau>*

Code : *PTE.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date fournie au jour près à laquelle une ou plusieurs informations formant le descriptif du point d'eau sont actualisées.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Date de modification de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : *<sa_saq:DateModifEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.20.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Responsable : *SANDRE*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise à jour est la date exprimée au jour près à laquelle la fiche ou la représentation de l'entité hydrogéologique a été modifiée par un intervenant.
Seule la date de la dernière mise à jour est conservée.

Définition de l'usage de l'eau

Nom de la balise XML : *<:DefUsageEau>*

Nom de l'Objet/Lien : *USAGE DE L'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Définition :

La définition de l'usage de l'eau précise, pour chaque usage possible de l'eau, sa signification précise, en veillant à spécifier l'ensemble des activités sous-jacentes à chaque grande catégorie d'usage.

Définition du mode d'obtention du volume prélevé

Nom de la balise XML : *<:DefModObtVolPreleve>*

Nom de l'Objet/Lien : *MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le mode d'obtention du volume prélevé.

Définition du statut d'instruction du prélèvement



Nom de la balise XML : <:DefStInstrPrelevement>
Nom de l'Objet/Lien : STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT
Caractéristiques :
Format : Caractère

Définition :

Texte libre permettant de préciser la signification de chaque occurrence contenue pour le statut d'instruction du prélèvement.

Degré de salinité

Nom de la balise XML : <sa_mdo:DegreSalinite>
Nom de l'Objet/Lien : MASSE D'EAU LITTORALE
Caractéristiques :
Format : Numérique
Longueur : 1

Définition :

La salinité est exprimé en pour mille ou psu (unité pratique de salinité).

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
E	Euhaline	30 à 40 pour mille
F	Freshwater	< 0,5 pour mille
M	Mesohaline	5 à 18 pour mille
O	Oligohaline	0,5 à 5 pour mille
P	Polyhaline	18 à 30 pour mille

< 0,5 pour mille :

"Eau douce" : eau très peu salé, < 0,5 psu [unité

0,5 à 5 pour mille :

Oligohaline : eau peu salé, de 0,5 à 5-6 psu [unit

18 à 30 pour mille :

Polyhaline : eau fortement salé, de 18-20 à 30 psu

30 à 40 pour mille :

Euhaline : eau totalement salé, > 30 psu [unité pr

5 à 18 pour mille :

Mésohaline : eau moyennement salé, de 5-6 à 18-20

Département / pays de l'intervenant



Nom de la balise XML : *<sa_int:DepIntervenant>*
Code : *INT.14.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Descriptif du fond hydrogéochimique naturel

Nom de la balise XML : *<sa_saq:DescFondHydrogeochimiqueNaturel>*
Code : *SAQ.16.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

Le descriptif du fond géochimique naturel est un texte libre (200 mots environ) décrivant la répartition des éléments, et de leur comportement chimique dans l'entité hydrogéologique. Ce descriptif se limitera aux éléments chimiques naturels en distinguant :

les éléments majeurs (dureté, chlorures, fer,...),
les éléments mineurs et éléments traces,
les isotopes

Les éléments d'origine anthropiques sont à proscrire sauf lorsque cette intervention a modifié de manière pérenne le fond géochimique de l'entité hydrogéologique.

Chaque élément connu sera décrit au minimum de manière qualitative et si possible avec des valeurs chiffrées (valeurs minimales, maximales et/ou moyennes). De plus, chaque élément devra être décrit pour l'ensemble de l'entité en indiquant si besoin les particularités locales (localisés par le code et le nom du point d'eau concerné). Afin d'éviter les confusions de terminologie dans les éléments, l'auteur s'appuiera sur le nom attribué par le SANDRE pour chaque paramètre (disponible sur le site Internet www.rnde.tm.fr rubrique SANDRE).

Quelques exemples de descriptif :

« Les eaux du Massif des Coirons sont peu minéralisées et relativement homogènes. Elles sont de type bicarbonaté-calcique.

Les sources infra-basaltiques se distinguent par un enrichissement en ions Ca²⁺ et HCO³⁻. Celui-ci est cependant peu marqué d'une part à cause du faible temps de transit des eaux dans le substratum calcaire, et d'autre part à cause de la libération de calcium par lessivage des basaltes dans les sources inter-basaltiques et sous-basaltiques.

Le fonds géochimique des Coirons est caractérisé par :

Des teneurs en éléments majeurs faibles

La quasi absence d'éléments traces en teneur significative (exception de l'antimoine).

Une composition moyenne en isotopes stables de l'eau proche de celle des pluies

Des teneurs en tritium comprises entre 7 et 15 UT c'est à dire proche de celles des pluies actuelles. » [BRGM, Contribution à la caractérisation des états de référence géochimique des eaux souterraines]



« La composition chimique des eaux résulte de la dissolution de l'ensemble des terrains traversés. D'une manière générale, les concentrations augmentent dans le sens du pendage des couches et à la suite du passage de l'aquifère sous couverture.

Au Sud du bassin, les eaux souterraines présentent un faciès typiquement bicarbonaté calcique, la dureté étant comprise entre 25 et 30 °F et le résidu sec de 300 à 400 mg/l. Plus au Nord, dans la zone de PONT-A-MOUSSON, on assiste à une augmentation de la minéralisation. Ces eaux se minéralisent sous couverture et prennent un faciès sulfaté - calcique et chloruré - sodique, avec de fortes concentrations en fer et en fluor. Le résidu sec est alors de 800 à 1000 mg/l, la teneur en sulfates étant comprise entre 180 et 250 mg/l, celle en chlorures de l'ordre de 160 mg/l.

Plus au Nord et en l'absence de contaminations, les eaux, peu minéralisées (résidu sec de 250 à 400 mg/l), avec une dureté comprise entre 25 et 30 °F, présentent aussi un faciès typiquement bicarbonaté calcique. Dans les secteurs miniers après arrêt des exhaures, l'accumulation d'eau dans les réservoirs souterrains a conduit progressivement à la mise en évidence d'un chimisme complexe et instable dans le temps. Elle se traduit par une augmentation de la minéralisation des eaux souterraines due à une solubilisation des sels sulfatés se formant par oxydation de la pyrite contenue dans les niveaux marneux (Marnes micacées et interbanes de l'Aalénien). A l'extrême, le titre hydrochimétrique peut atteindre 100 °F, le sodium jusqu'à 400 mg/l et les sulfates jusqu'à 3 g/l. Le lessivage de cette charge minéralisée peut durer entre 10 et 25 ans suivant le débit de renouvellement et l'importance des couches exploitées. Certains secteurs sous eau depuis longtemps sont déjà lessivés, d'autres sont en cours entraînant une lente baisse de la minéralisation. » [BD RHF V1 dans le bassin Rhin-Meuse]

Description de la géologie

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:DescGeologie>*
Code : *RWM.21.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

La description de la géologie est une description succincte de la géologie du terrain. Elle vient préciser l'attribut "Catégorie géologique".

Domaine(s) d'activité de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:ActivitesIntervenant>*
Code : *INT.17.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *250*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE dans le cas d'absence du code SIRET, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant.

Etat de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : *<sa_saq:EtatEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.17.2002-0.8*
 Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *@*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'état de l'entité hydrogéologique est décrit à l'aide des codes énumérés ci-après :

Code	Mnémonique	Libellé
1	E.H. à nappe captive	Entité hydrogéologique à nappe captive
2	E.H. à nappe libre	Entité hydrogéologique à nappe libre
3	E.H. libres et captives	Entité hydrogéologique à parties libres et captive
4	Alternativement	Entité hydrogéologique alternativement libre puis
5	Partiellement captive	Entité hydrogéologique partiellement captive

Entité hydrogéologique à nappe captive :

Une entité hydrogéologique est captive lorsqu'elle

Entité hydrogéologique à nappe libre :

Une entité hydrogéologique est libre lorsqu'elle n

Entité hydrogéologique à parties libres et captive :

Une entité hydrogéologique est libre et captive lo

Entité hydrogéologique alternativement libre puis :

Entité hydrogéologique présentant des variations «

Entité hydrogéologique partiellement captive :

Entité hydrogéologique présentant un état hydrogéo

Etat du périmètre de protection

Nom de la balise XML : *<sa_pte:EtatPerimetreProtection>*
 Code : *PTE.20.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Gestionnaire(s) du point d'eau*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'article L1321-2 du code de la Santé Publique prévoit autour de chaque captage d'eau destiné à l'alimentation des collectivités humaines, la mise en place de deux ou trois périmètres de protection afin d'assurer la protection de la qualité des eaux :

Un périmètre de protection immédiate, Il correspond à l'environnement proche du point d'eau. Il est acquis par la collectivité, clôturé, et toute activité y est interdite. Il a pour fonction principale d'empêcher la détérioration des ouvrages et d'éviter les déversements de substances polluantes à proximité immédiate du ou des points de prélèvement d'eau.

Un périmètre de protection rapprochée : Il délimite un secteur, en général de quelques hectares. Il doit protéger le ou les points de prélèvement d'eau vis-à-vis de la migration souterraine des substances polluantes. A l'intérieur de ce périmètre, toutes les activités susceptibles de provoquer une pollution sont interdites ou soumises à des prescriptions particulières (constructions, rejets, dépôts, épandages...).

Le cas échéant, un périmètre de protection éloignée : Facultatif, il peut s'étendre jusqu'aux limites de la zone d'alimentation du ou des points d'eau. Il est créé dans le cas où certaines activités peuvent être à l'origine de pollutions importantes et lorsque des prescriptions particulières paraissent de nature à réduire significativement les risques.

Dans le cadre de ce dictionnaire de données, l'information sur les périmètres de protection associés à chaque point d'eau est volontairement succincte et générale. Elle vise à une meilleure interprétation notamment des données de mesure de qualité sans prétendre à une description complète et exhaustive de ces périmètres.

L'état de la procédure correspond à l'état d'avancement des procédures engagées (non poursuivie, en cours, terminée, point de prélèvement abandonné)

La description des états des périmètres de protection relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Non poursuivie	Procédure non poursuivie
1	En cours	Procédure en cours
2	Terminée	Procédure terminée
3	Abandon	Point de prélèvement abandonné

Point de prélèvement abandonné :

la procédure conclut à l'abandon du captage et cel

Procédure en cours :

l'avis de l'hydrogéologue est disponible ou en cou

Procédure non poursuivie :

elle intervient quand la collectivité ne poursuit

Procédure terminée :

les périmètres de protection sont définis par DUP

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Forme de la cuvette

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:FormeCuvette>*

Code : *LWM.23.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *2*



Définition :

Une seule forme est attribuée au plan d'eau.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
L	Peu profond	Lacs peu profonds, stratification thermique peu ét
LP	Intermédiaire	Lacs ayant à la fois une zone peu profonde stratif
P	Profond	Lacs profonds, stratification thermique stable

Frange littorale

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:FrangeLittorale>*

Code : *GWM.22.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

Les masses d'eau côtières et insulaires en relation avec l'eau de mer peuvent, en raison d'une surexploitation chronique ou temporaire (forte augmentation estivale des captages AEP), induire un risque d'intrusion saline des aquifères. Ce risque est explicitement indiqué dans la DCE.
(source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Karstique

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:Karstique>*

Code : *GWM.21.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :



Le caractère karstique est attribué aux masses d'eau souterraine qui comportent des karsts actifs, fonctionnels (fonctionnement hydraulique particulier avec une organisation spécifique du drainage). Les masses d'eau de ce type sont caractérisées par la présence de zones de surface d'une extrême vulnérabilité et des écoulements souterrains particulièrement rapides. Les spécificités de ce caractère sont développées dans un paragraphe spécifique (source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Libellé de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : *<sa_saq:LbEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.4.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *80*
 Majuscule/minuscule : *Majuscule*
 Responsable : *@*

Définition :

Mot ou ensemble de quelques mots composant l'appellation commune de l'entité hydrogéologique. Le libellé de l'entité hydrogéologique sera construit en indiquant la lithologie dominante de l'entité + la stratigraphie de l'entité + géographie localisant l'entité. Par exemple, calcaires oxfordiens DU BASSIN PARISIEN.

Si l'une des informations est redondante (notamment entre la lithologie et la stratigraphie), seule l'une des données sera indiquée. Par exemple, « Massif volcanique du Velay / Monts-Devès ».

Lorsqu'une entité hydrogéologique sera caractérisée par plusieurs lithologies ou plusieurs stratigraphies (dont aucune ne prédomine), cette information ne sera pas indiquée dans le libellé de l'entité. Il s'agit notamment des grands domaines hydrogéologiques et domaines hydrogéologiques.

Libellé de l'usage de l'eau

Nom de la balise XML : *<:LbUsageEau>*

Nom de l'Objet/Lien : *USAGE DE L'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *250*

Définition :

Le libellé de l'usage de l'eau est l'appellation explicite affectée à chaque usage possible de l'eau.

Libellé de la mer

Nom de la balise XML : *<sa_pts:MER_Libellé_de_la_mer>*

Nom de l'Objet/Lien : *MER / OCEAN*

Caractéristiques :



Format : *Caractère*
 Longueur : *80*
 Responsable : *IFREMER*

Définition :

Le libellé de la mer est l'appellation explicite des mers et océans qui ont été déterminé par le Bureau Hydrographique International (OHI).

Cette classification, reprise par l'IFREMER, est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1.2	Mer du Nord	Mer du Nord
1.6	Mer celtique	Mer celtique ou Celtic Sea
1.7	Manche	La Manche ou English Channel
1.8	Golfe de Gascogne	Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay
3.1	Mer Méditerranée	Mer Méditerranée

Golfe de Gascogne ou Bay of Biscay :

Les limites du Golfe de Gascogne sont les suivantes :

La Manche ou English Channel :

Les limites de la Manche sont les suivantes :
 - A

Mer celtique ou Celtic Sea :

Les limites de la mer celtique pour la France sont

Mer du Nord :

Pour la France, la mer du Nord est délimitée à l'O

Les informations sur les mers et océans relèvent de la responsabilité de l'IFREMER.

Libellé du mode d'obtention du volume prélevé

Nom de la balise XML : *<:LbModObtVolPreleve>*

Nom de l'Objet/Lien : *MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *250*

Définition :

Le libellé du mode d'obtention du volume prélevé est l'appellation explicite affectée à chaque mode d'obtention. Le mode d'obtention du volume d'eau prélevé désigne, à l'aide de l'un des codes suivants, la façon dont le volume d'eau prélevé a été obtenu. Le mode d'obtention du volume prélevé est renseigné uniquement pour les prélèvements dont le statut est « REALISE ».

Code	Mnémonique	Libellé
EVA	EVALUE	Volume évalué
FOR	FORFAIT	Volume forfaitaire
MES	MESURE	Volume mesuré

Volume évalué :

Prélèvement dont le volume d'eau a été évalué selon

Volume forfaitaire :

Prélèvement dont le volume d'eau a été déterminé

Volume mesuré :

Prélèvement dont le volume d'eau a été directement

Libellé du point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:LbPointEau>*

Code : *PTE.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *70*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Le libellé du point d'eau est le nom par lequel le point d'eau est désigné. Il suit la structure suivante :

Nature de l'ouvrage + Lieu-dit + (Commune - Code du département)

Exemples :

- puits des Rivarels (Banon - 04)
- émergence (Fontaine de Vaucluse - 84)

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Libellé du statut d'instruction du prélèvement

Nom de la balise XML : *<:LbStInstrPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *250*

Définition :

Le libellé du statut d'instruction est l'appellation explicite affectée à chaque statut d'instruction.

Chaque prélèvement d'eau dispose d'un statut d'instruction, lequel reflète en quelque sorte l'état d'avancement du processus d'instruction se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:TopoPointPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Un lieu-dit est un lieu, de faible étendue, qui porte un nom rappelant une particularité topographique ou historique et qui, souvent, constitue un écart d'une commune.

Lieu-dit où réside l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:LieuIntervenant>*

Code : *INT.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Localisation géographique de l'entité

Nom de la balise XML : *<sa_saq:LocGeoEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.12.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La localisation géographique est un texte libre dans lequel l'auteur de la fiche présente les généralités géographiques relatives à l'entité hydrogéologique que ce soit sur ces parties affleurantes que sous-couvertures : la localisation globale en s'appuyant sur la toponymie décrite dans les référentiels cartographiques de l'IGN (cartes IGN), les principaux éléments topographiques (de surface) en connexion avec l'entité hydrogéologique. Les caractéristiques géologiques et hydrogéologiques sont décrites dans deux champs spécifiques.

Longueur totale en km

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:LongeurTotKm>*

Code : *RWM.19.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*



Longueur : 6

Définition :

La longueur totale en km est la longueur totale de la masse d'eau.

Marque du dispositif de comptage

Nom de la balise XML : <:MarqueDispComptage>

Nom de l'Objet/Lien : DISPOSITIF DE COMPTAGE

Caractéristiques :

Format : Texte

Définition :

Zone textuelle libre permettant de mentionner la marque commerciale du dispositif de comptage à des fins d'identification et de précision supplémentaire.

Masse d'eau associée à plusieurs pays

Nom de la balise XML : <sa_mdo:MasseDEauAssocPlusieursPays>

Code : GWM.14.2004-1

Nom de l'Objet/Lien : MASSE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 1

Définition :

La masse d'eau est dite associée à plusieurs pays si son emprise couvre plusieurs pays.

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Masse d'eau localisée sur plusieurs bassins DCE

Nom de la balise XML : <sa_mdo:MasseDEauTransDistrict>

Code : GWM.13.2004-1

Nom de l'Objet/Lien : MASSE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère

Longueur : 1

Définition :

La masse d'eau est localisée sur plusieurs bassins DCE.



Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Mnémonique de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : *<sa_saq:MnEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.5.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *25*

Définition :

Le mnémonique de l'entité hydrogéologique est un libellé court de l'entité hydrogéologique. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

Mnémonique de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:MnIntervenant>*
Code : *INT.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Mnémonique de l'usage de l'eau

Nom de la balise XML : *<:MnUsageEau>*
Nom de l'Objet/Lien : *USAGE DE L'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *25*

Définition :



Le mnémonique de l'usage de l'eau est un libellé associé à chaque usage possible de l'eau prélevé, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

Mnémonique du mode d'obtention du volume prélevé

Nom de la balise XML : *<:MnModObtVolPreleve>*
Nom de l'Objet/Lien : *MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *25*

Définition :

Le mnémonique du mode d'obtention du volume d'eau prélevé est un libellé associé à chaque mode d'obtention du volume d'eau prélevé, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

Mnémonique du statut d'instruction du prélèvement

Nom de la balise XML : *<:MnStInstrPrelevement>*
Nom de l'Objet/Lien : *STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *25*

Définition :

Le mnémonique du statut d'instruction d'un prélèvement est un libellé associé à chaque statut, tel que défini dans la nomenclature administrée par le SANDRE. Ce libellé est limité à 25 caractères pour un usage dans des interfaces informatiques (écran, édition...).

Mode de gisement de l'eau au droit du point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:ModeGisement>*
Code : *PTE.9.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Codes SANDRE*

Définition :

Le mode de gisement de la nappe permet de décrire d'éventuelles variations locales du gisement par rapport à l'état général de l'entité hydrogéologique (libre, captif...). Il est défini à l'aide de l'un des codes de la liste ci-dessous administrée par le SANDRE,

Code	Libellé
0	Mode de gisement inconnu
1	Libre
2	Captif



3	Libre et captif ou semi-captif
4	Artésien

Cet attribut est renseigné sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le piézomètre.

Nature de l'écoulement : captif

Nom de la balise XML : `<sa_mdo:NatureEcoulementCaptif>`

Code : *GWM.18.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

Un système aquifère peut être soit entièrement libre, soit entièrement captif (alimenté uniquement par drainance), soit, et c'est le cas le plus général, avoir une ou des partie(s) libre(s) et une ou des partie(s) captive(s). Dans ce dernier cas le système peut être considéré comme constituant une seule masse d'eau avec « parties libres et captives associées » ou, et c'est le cas le plus fréquent, le système peut être découpé en deux ou plusieurs masses d'eau distinctes, les unes libres et l'autre ou les autres captives Ce deuxième cas de figure permet de mieux tenir compte de la vulnérabilité intrinsèque de la masse d'eau. Une masse d'eau captive, donc sous couverture, est en effet peu sensible au risque de pollution par les activités de surface. Dans tous les cas la distinction entre libre et captif est essentielle pour appréhender le mode d'alimentation de la masse d'eau : infiltration efficace dans la zone d'affleurement ou drainance majoritaire pour les nappes captives. Ces modalités de recharge impliquent des durées de renouvellement des réserves souterraines très différentes : quelques mois à moins de 100 ans pour les nappes libres, quelques milliers à dizaines de milliers d'années pour les nappes captives. Ces différences impliquent des modalités de gestion très différentes. NB : La durée de renouvellement est le temps nécessaire pour reconstituer la totalité des réserves totales moyennes si elles étaient épuisées (en l'absence d'écoulement externe). C'est donc le rapport entre la réserve moyenne et le volume cumulé de son alimentation moyenne annuelle.

(source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Nature de l'écoulement : libre

Nom de la balise XML : `<sa_mdo:NatureEcoulementLibre>`

Code : *GWM.17.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

Un système aquifère peut être soit entièrement libre, soit entièrement captif (alimenté uniquement par drainance), soit, et c'est le cas le plus général, avoir une ou des partie(s) libre(s) et une ou des partie(s) captive(s). Dans ce dernier cas le système peut être considéré comme constituant une seule masse d'eau avec « parties libres et captives associées » ou, et c'est le cas le plus fréquent, le système peut être découpé en deux ou plusieurs masses d'eau distinctes, les unes libres et l'autre ou les autres captives Ce deuxième cas de figure permet de mieux tenir compte de la vulnérabilité



intrinsèque de la masse d'eau. Une masse d'eau captive, donc sous couverture, est en effet peu sensible au risque de pollution par les activités de surface. Dans tous les cas la distinction entre libre et captif est essentielle pour appréhender le mode d'alimentation de la masse d'eau : infiltration efficace dans la zone d'affleurement ou drainance majoritaire pour les nappes captives. Ces modalités de recharge impliquent des durées de renouvellement des réserves souterraines très différentes : quelques mois à moins de 100 ans pour les nappes libres, quelques milliers à dizaines de milliers d'années pour les nappes captives. Ces différences impliquent des modalités de gestion très différentes. NB : La durée de renouvellement est le temps nécessaire pour reconstituer la totalité des réserves totales moyennes si elles étaient épuisées (en l'absence d'écoulement externe). C'est donc le rapport entre la réserve moyenne et le volume cumulé de son alimentation moyenne annuelle.

(source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Nature de l'écoulement : libre et captif associés majoritairement captif

Nom de la balise XML : `<sa_mdo:NatureEcoulementLibreCaptifCaptif>`

Code : *GWM.20.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

Un système aquifère peut être soit entièrement libre, soit entièrement captif (alimenté uniquement par drainance), soit, et c'est le cas le plus général, avoir une ou des partie(s) libre(s) et une ou des partie(s) captive(s). Dans ce dernier cas le système peut être considéré comme constituant une seule masse d'eau avec « parties libres et captives associées » ou, et c'est le cas le plus fréquent, le système peut être découpé en deux ou plusieurs masses d'eau distinctes, les unes libres et l'autre ou les autres captives. Ce deuxième cas de figure permet de mieux tenir compte de la vulnérabilité intrinsèque de la masse d'eau. Une masse d'eau captive, donc sous couverture, est en effet peu sensible au risque de pollution par les activités de surface. Dans tous les cas la distinction entre libre et captif est essentielle pour appréhender le mode d'alimentation de la masse d'eau : infiltration efficace dans la zone d'affleurement ou drainance majoritaire pour les nappes captives. Ces modalités de recharge impliquent des durées de renouvellement des réserves souterraines très différentes : quelques mois à moins de 100 ans pour les nappes libres, quelques milliers à dizaines de milliers d'années pour les nappes captives. Ces différences impliquent des modalités de gestion très différentes. NB : La durée de renouvellement est le temps nécessaire pour reconstituer la totalité des réserves totales moyennes si elles étaient épuisées (en l'absence d'écoulement externe). C'est donc le rapport entre la réserve moyenne et le volume cumulé de son alimentation moyenne annuelle.

(source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Nature de l'écoulement : libre et captif associés majoritairement libre

Nom de la balise XML : `<sa_mdo:NatureEcoulementLibreCaptifLibre>`

Code : *GWM.19.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*



Longueur : 1

Définition :

Un système aquifère peut être soit entièrement libre, soit entièrement captif (alimenté uniquement par drainance), soit, et c'est le cas le plus général, avoir une ou des partie(s) libre(s) et une ou des partie(s) captive(s). Dans ce dernier cas le système peut être considéré comme constituant une seule masse d'eau avec « parties libres et captives associées » ou, et c'est le cas le plus fréquent, le système peut être découpé en deux ou plusieurs masses d'eau distinctes, les unes libres et l'autre ou les autres captives Ce deuxième cas de figure permet de mieux tenir compte de la vulnérabilité intrinsèque de la masse d'eau. Une masse d'eau captive, donc sous couverture, est en effet peu sensible au risque de pollution par les activités de surface. Dans tous les cas la distinction entre libre et captif est essentielle pour appréhender le mode d'alimentation de la masse d'eau : infiltration efficace dans la zone d'affleurement ou drainance majoritaire pour les nappes captives. Ces modalités de recharge impliquent des durées de renouvellement des réserves souterraines très différentes : quelques mois à moins de 100 ans pour les nappes libres, quelques milliers à dizaines de milliers d'années pour les nappes captives. Ces différences impliquent des modalités de gestion très différentes. NB : La durée de renouvellement est le temps nécessaire pour reconstituer la totalité des réserves totales moyennes si elles étaient épuisées (en l'absence d'écoulement externe). C'est donc le rapport entre la réserve moyenne et le volume cumulé de son alimentation moyenne annuelle.
(source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Nature de l'écoulement : libre et captif dissociés

Nom de la balise XML : <sa_mdo:NatureEcoulementLibreCaptif>

Code : GWM.16.2004-1

Nom de l'Objet/Lien : MASSE D'EAU SOUTERRAINE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 1

Définition :

Un système aquifère peut être soit entièrement libre, soit entièrement captif (alimenté uniquement par drainance), soit, et c'est le cas le plus général, avoir une ou des partie(s) libre(s) et une ou des partie(s) captive(s). Dans ce dernier cas le système peut être considéré comme constituant une seule masse d'eau avec « parties libres et captives associées » ou, et c'est le cas le plus fréquent, le système peut être découpé en deux ou plusieurs masses d'eau distinctes, les unes libres et l'autre ou les autres captives Ce deuxième cas de figure permet de mieux tenir compte de la vulnérabilité intrinsèque de la masse d'eau. Une masse d'eau captive, donc sous couverture, est en effet peu sensible au risque de pollution par les activités de surface. Dans tous les cas la distinction entre libre et captif est essentielle pour appréhender le mode d'alimentation de la masse d'eau : infiltration efficace dans la zone d'affleurement ou drainance majoritaire pour les nappes captives. Ces modalités de recharge impliquent des durées de renouvellement des réserves souterraines très différentes : quelques mois à moins de 100 ans pour les nappes libres, quelques milliers à dizaines de milliers d'années pour les nappes captives. Ces différences impliquent des modalités de gestion très différentes. NB : La durée de renouvellement est le temps nécessaire pour reconstituer la totalité des réserves totales moyennes si elles étaient épuisées (en l'absence d'écoulement externe). C'est donc le rapport entre la réserve moyenne et le volume cumulé de son alimentation moyenne annuelle.
(source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Nature de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : *<sa_saq:NatureEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.6.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Les entités hydrogéologiques sont décomposées en 6 natures différentes. La liste des natures possibles, administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
1	GSA	Grand système aquifère
2	GDH	Grand domaine hydrogéologique
3	SA	Système aquifère
4	DH	Domaine hydrogéologique
5	UA	Unité aquifère
6	USP	Unité semi-perméable
7	UI	Unité imperméable

Domaine hydrogéologique :

Un domaine hydrogéologique est une entité hydrogéol

Grand domaine hydrogéologique :

Le grand domaine hydrogéologique est un système ph

Grand système aquifère :

Le grand système aquifère est un système physique

Système aquifère :

Un système aquifère est une entité hydrogéologique

Unité aquifère :

L?unité aquifère est un système physique élémentai

Unité imperméable :

L?unité imperméable est un système physique élémen

Unité semi-perméable :

Une unité semi-perméable est une entité hydrogéolo

La nature « Inconnue » n'est pas autorisée

Nature du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:NatPointPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :

La nature d'un point de prélèvement désigne le degré de connaissance de l'identité et de la position géographique de ce point.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement dispose d'un ensemble de points de prélèvements, étant tous connectés à une même ressource, mais dont l'identité et la position géographique sont incertaines ou non encore relevés sur le terrain, cet ensemble de points est assimilé à un point de prélèvement caractérisé par sa nature « FICTIVE ».

Il ne PEUT y avoir qu'un seul point de prélèvement de nature « FICTIF » par ouvrage de prélèvement.

Le volume d'eau global prélevé à l'échelle de l'ouvrage DOIT refléter l'ensemble des volumes d'eau prélevés au niveau du point ou de l'ensemble des points de prélèvements non identifiés et assimilé à un point fictif.

Un point de prélèvement de nature « FICTIF » pourra éventuellement disposer de coordonnées géographiques, correspondant à celle d'un point représentatif de la zone couverte par le point ou l'ensemble des points de prélèvements non identifiés

Cas particulier d'une pompe d'irrigation dite « mobile » :

Dans le cas d'une pompe d'irrigation en rivière dite « mobile », l'exploitant est amené à modifier périodiquement sa position géographique, en fonction de la période d'étiage, du cycle cultural, des conditions d'accès à la ressource ou de sa disponibilité, ceci pour améliorer le captage d'eau.

Un seul point de prélèvement de nature « FICTIVE » est alors identifié, pouvant éventuellement disposer de coordonnées géographiques, correspondant à celle d'un point représentatif de la zone couverte par l'ensemble des points de prélèvements non identifiés, ceci à des fins de représentation cartographique.

Code	Mnémonique	Libellé
F	FIC	FICTIF
P	PHY	PHYSIQUE

FICTIF :

Point fictif matérialisant un ensemble de points d

PHYSIQUE :

Point de prélèvement ayant bien été individualisé,

Niveau de connaissance de l'entité

Nom de la balise XML : *<sa_saq:NiveauConnaissanceEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.21.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Informations précisant l'état actuel de connaissance de l'entité par les organismes

Code	Mnémonique	Libellé
------	------------	---------



1	faible	faible
2	Correct	Correct
3	Elevé	Elevé

Correct :

La connaissance sur l'entité hydrogéologique est p

Elevé :

La connaissance sur l'entité hydrogéologique est i

faible :

La connaissance de l'entité hydrogéologique est tr

Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:ImmoIntervenant>*
Code : *INT.10.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Nom de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:NomIntervenant>*
Code : *INT.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *Utilisateur/SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Nom de l'ouvrage de prélèvement



Nom de la balise XML : *<:NomOuvragePrel>*
Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE PRELEVEMENT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

Nom usuel attribué à un ouvrage de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement.

Nom de la Commune

Nom de la balise XML : *<sa_com:LbCommune>*
Code : *COM.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *INSEE*
Majuscule/minuscule : *Majuscule*

Définition :

Le nom associé à chaque commune est celui attribué par l'INSEE.

L'article éventuel de la commune n'apparaît pas dans le nom en clair, il est précisé dans une variable annexe.

Nom du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:NomPointPrelevement>*
Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *100*

Définition :

Nom usuel attribué à un point de prélèvement. Il est généralement défini par le maître d'ouvrage de l'ouvrage de prélèvement auquel le point est rattaché.

Nom international de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:NomInternationalIntervenant>*
Code : *INT.19.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*



ru du rocher rond	rocher[blanc]rond,[blanc]du[blanc](ru)
la bourbeuse	bourbeuse,[blanc]la
canal du moulin	moulin,[blanc]du[blanc](canal)
cascade de l'autruche	autruche,[blanc]de[blanc]'(cascade)
la savoureuse (rivière)	savoureuse,[blanc]la[blanc](rivière)
madeleine (rivière)	madeleine,[blanc](rivière)
lac de saint-rémi	saint-rémi,[blanc]de[blanc](lac)

Règle 4

Supprimer ou ajouter tous les caractères blancs ou virgules nécessaires.

Le but est de mettre dans la forme syntaxique prévue.

Ex. : naux[blanc]des[blanc][blanc](ruisseau) naux,[blanc]des[blanc](ruisseau)

Règle 5

Supprimer les caractères blancs ou virgules qui sont en début de toponyme.

Ce sont des erreurs de saisie ou des malfaçons après le traitement automatique.

Ex. : [blanc]naux,[blanc]des[blanc](ruisseau) naux,[blanc]des[blanc](ruisseau)

Règle 6

Supprimer les désignations lorsqu'elles sont seules. Ce sont les désignations entre parenthèses ou non qui ne sont pas suivies ou précédées d'un nom.

Ex. :
 (sablère)
 (plan d'eau)
 source captée
 bassin d'alimentation ... etc ...

Attention aux désignations qui sont des toponymes ! En général elles sont précédées d'un article (appliquer les règles 3 et 5).

Ex. : les étangs,[blanc]les[blanc](étangs) étangs,[blanc]les

Règle 7

Traiter manuellement les désignations avec ou sans article accompagnées d'un adjectif. Les désignations accompagnées d'un adjectif ne sont pas rejetées.

sur la carte	après le traitement automatique forme syntaxique souhaitée	
le grand canal	grand,[blanc]le[blanc](canal)	grand[blanc]canal,[blanc]le
le lac bleu	bleu,[blanc]le[blanc](lac)	lac[blanc]bleu,[blanc]le
étang neuf	neuf[blanc](étang)	étang[blanc]neuf
canal latéral à la garonne	latéral[blanc]à[blanc]la[blanc]garonne[blanc](canal)	canal[blanc]latéral[blanc]à[blanc]la[blanc]garonne

Règle 8

Rétablir les accents perdus. Les lettres saisies en majuscule ne comportent pas d'accent. Certaines lettres au moment de la remise en minuscule ont perdu leur accent (E * é,è,ê) (A * à) (U * ü). Il faut donc les ajouter. Noter que l'abréviation no doit être remplacée par le mot entier numéro.

Ex. :
 Etang bleu étang bleu
 Ecluse no 4 de Passetout numéro quatre de passetout (écluse)

Règle 9

Rétablir les 'st' et 'ste' en toutes lettres 'saint' et 'sainte' et mettre un trait d'union entre saint et le mot qui suit : saint-émile.



Ex. :
Ste Emilie sainte-émilie

Règle 10

Si la désignation possède un article, le supprimer.

Désignation de la liste ci-dessus (règle 2) précédée d'un article et suivie d'un nom avec article.

Ex. :
L'étang de vire de[blanc]vire,[blanc]'étang vire,[blanc]de[blanc](étang)

Règle 11

Diviser les toponymes multiples séparés par OU, DIT, un '/' ou mis entre parenthèses. La deuxième partie entre parenthèses ou séparée par ou, dit ou / doit être mise en ALIAS. Dans le cas où l'ALIAS est déjà occupé, on choisira celui qui paraît le plus important. Le TOPO2 est réservé pour assurer la continuité d'axes hydrographiques au niveau national qui se superposent sur quelques tronçons (ex : un canal qui emprunte une rivière).

Ex. :
lac verdet ou du charbon

TOPO1 lac verdet verdet[blanc](lac)
ALIAS lac du chardon chardon,[blanc]du[blanc](lac)
lac du chardon est un autre toponyme local donné au lac verdet

Ex. :
ru du retort ou la gouille du salin

TOPO1 ru du retort retort,[blanc]du[blanc](ru)
ALIAS la gouille du salin gouille[blanc]du[blanc]salin[blanc]la
la gouille du salin est un autre toponyme local donné au ru du retort

Ex. :
le rhin fleuve ou canal de l'est

TOPO1 le rhin fleuve rhin,[blanc]le[blanc](fleuve)
TOPO2 canal de l'est est,[blanc]de[blanc]'(canal)
canal de l'est emprunte sur un tronçon le rhin fleuve

Ex. :
lac saint-savin (lac du chat)

TOPO1 lac saint-savin saint-savin[blanc](lac)
ALIAS lac du chat chat,[blanc]du[blanc](lac)
lac du chat est un autre toponyme donné au lac saint-savin

Ex. :
le rhin fleuve (canal de l'est)

TOPO1 le rhin fleuve rhin,[blanc]le[blanc](fleuve)
TOPO2 canal de l'est est,[blanc]de[blanc]'(canal)
canal de l'est emprunte sur un tronçon le rhin fleuve

Ex. :
lac saint-savin / lac du chat

TOPO1 lac saint-savin saint-savin[blanc](lac)
ALIAS lac du chat chat,[blanc]du[blanc](lac)
lac du chat est un autre toponyme local donné au lac saint-savin

Ex. :
le rhin fleuve / canal de l'est

TOPO1 le rhin fleuve rhin,[blanc]le[blanc](fleuve)
TOPO2 canal de l'est est,[blanc]de[blanc]'(canal)
canal de l'est emprunte sur un tronçon le rhin fleuve



Ex. :

canal du moulin dit la morte ruisseau

TOPO1 canal du moulinmoulin,[blanc]du[blanc](canal)
ALIAS la morte ruisseau morte,[blanc]la[blanc](ruisseau)
la morte ruisseau est un autre toponyme local donné au canal du moulin

Règle 12

Si deux toponymes ont la même forme, les surligner sur le listing. Il est inutile de s'attarder à cette étape sur ces cas, car il faut nécessairement un écran graphique pour vérifier qu'il s'agit du même cours d'eau. Ces corrections seront faites au moment des corrections des continuités. Il suffit donc de les surligner de façon à en connaître l'existence.

Ex. :

HYA TOPO1 60259 arturby,[blanc]!(rivière)
HYA TOPO1 60301 arturby,[blanc]!(rivière)

Règle 13

Deux toponymes sont identiques mais suivis d'une désignation différente (fleuve, torrent, rivière, ruisseau) ou l'un d'eux n'a pas de désignation.

De même que précédemment, il faut nécessairement un écran graphique pour vérifier qu'il s'agit du même cours d'eau. Ces corrections seront faites au moment des corrections des continuités. Il suffit donc de les surligner de façon à en connaître l'existence.

Ex. :

HYA TOPO1 60235 boretta[blanc](rivière)
HYA TOPO1 60354 boretta[blanc](ruisseau)

Dans le cas logique d'une rivière en aval d'un ruisseau, on adoptera :

HYA TOPO1 60235 boretta[blanc](rivière)
HYA TOPO1 60354 boretta[blanc](rivière)
HYA ALIAS 60354 boretta[blanc](ruisseau)

Ex2 :

HYA TOPO1 60235 boretta[blanc]
HYA TOPO1 60354 boretta[blanc](ruisseau)

Dans le cas où le cours d'eau sans désignation est en aval du ruisseau, on adoptera :

HYA TOPO1 60235 boretta[blanc]
HYA TOPO1 60354 boretta[blanc]
HYA ALIAS 60354 boretta[blanc](ruisseau)

Règle 14

Deux toponymes sont identiques mais l'article est différent.

De même que précédemment, il faut nécessairement un écran graphique pour vérifier qu'il s'agit du même cours d'eau. Ces corrections seront faites au moment des corrections des continuités. Il suffit donc de les surligner de façon à en connaître l'existence.

Ex. :

aire,[blanc]!(ruisseau)
aire,[blanc]du(ruisseau)

S'il s'agit du même cours d'eau, on adoptera :

Ex. :

aire,[blanc]!(ruisseau)
aire,[blanc]!(ruisseau)

L'affectation des toponymes aux entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Numéro de l'entité hydrographique



Nom de la balise XML : *<sa_eth:NumeroEntiteHydrographique>*
Code : *ETH.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGRAPHIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *3*
Responsable : *Circulaire n°91-50 du 12 février 1991.*

Définition :

Le numéro de l'entité hydrographique est un numéro qui permet l'identification de celle-ci au sein d'une aire géographique donnée au sens de la codification hydrographique. Ce numéro est compris dans une plage déterminée par l'aire considérée (voir ci-dessous) et unique sur tout le tracé de l'entité.

Le numéro de l'entité hydrographique n'est pas un identifiant de celle-ci car un même numéro peut être attribué à plusieurs entités hydrographiques qui ne sont pas comprises dans la même aire. Cependant, dans le contexte de la codification hydrographique, c'est cette donnée qui sera associée au code milieu et au code de la zone hydrographique pour identifier les tronçons hydrographiques.

Le numéro de l'entité hydrographique passe, dans la nouvelle codification de 1991, de deux à trois caractères. Afin de préserver l'existant, il est conseillé d'utiliser le caractère "0" comme caractère supplémentaire et de la placer devant le numéro existant.

Le numéro de l'entité hydrographique appartient à certaines plages de valeurs en fonction du nombre de zones, de sous-secteurs, de secteurs et de régions traversés.

Pour les bras et les cours d'eau, de nouvelles plages réservées dans chaque bassin ont été définies :

RHIN MEUSE :

000 à 009 : cours d'eau traversant plusieurs secteurs,
010 à 019 : " " " " " sous-secteurs,
020 à 029 : " " " " " zones
030 à 999 : cours d'eau entièrement compris dans une zone.

ARTOIS-PICARDIE :

Compte tenu des ouvrages de voies navigables qui ont profondément modifié les écoulements superficiels dans ce bassin, la codification a été spécifiquement adaptée à ces problèmes. La définition des zones est particulière. Le plus souvent une zone correspond au bassin versant d'un bief d'une voie navigable. Lorsque certains biefs sont trop importants ou comportent des jonctions ou des divergences de voies navigables, ils sont divisés en plusieurs tronçons.

cours d'eau et canaux tronçonnés : 000 à 050
cours d'eau et canaux entièrement compris dans une zone : 051 à 999

SEINE-NORMANDIE :

000 à 019 : cours d'eau situés sur plusieurs régions/secteurs
020 à 039 : " " " " " secteurs
040 à 059 : " " " " " sous-secteurs
060 à 999 : cours d'eau entièrement compris dans une zone

Le numéro 000 est réservé à la Seine.

LOIRE-BRETAGNE :

000 à 014 : cours d'eau situés sur plusieurs secteurs
015 à 029 : " " " " " sous-secteurs
030 à 039 : " " " " " zones
040 à 999 : cours d'eau entièrement compris dans une zone

Le numéro 000 est réservé à la Loire.

ADOUR-GARONNE :



000 à 024 : cours d'eau situés sur plusieurs secteurs
 025 à 039 : " " " " " sous-secteurs
 040 à 049 : " " " " " zones
 050 à 999 : cours d'eau entièrement compris dans une zone

RHONE-MEDITERRANEE-CORSE :

000 à 019 : cours d'eau situés sur plusieurs secteurs
 020 à 039 : " " " " " sous-secteurs
 040 à 049 : " " " " " zones
 050 à 999 : cours d'eau entièrement compris dans une zone

L'affectation des numéros aux entités hydrographiques relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.

Numéro de la commune

Nom de la balise XML : *<sa_com:CdCommune>*

Code : *COM.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *5*
 Responsable : *INSEE*
 Longueur impérative : *Oui*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le numéro de la commune est le numéro INSEE de la commune basé sur 5 caractères. Pour les communes de métropoles, les deux premiers caractères correspondent au numéro du département auquel la commune appartient. Pour les DOM, les trois premiers caractères correspondent au code du département auquel la commune appartient.

Il est à noter que ce numéro de la commune est au format caractère afin de gérer les communes de la Corse (2A et 2B).

Cette information relève de la responsabilité de l'INSEE.

Origine du code de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:OrCdIntervenant>*

Code : *INT.21.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'origine du code de l'intervenant est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont est issu le code de l'intervenant.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Codification SIRET	Codification SIRET



2	Codification SANDRE	Codification SANDRE
---	---------------------	---------------------

Codification SANDRE :

Le code SANDRE de l'intervenant est un numéro d'e

Codification SIRET :

Le code SIRET est la nomenclature de l'INSEE qui i

Périmètre en km

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:PerimetreKm>*
 Code : *LWM.29.2004-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*
 Caractéristiques :
 Format : *Numérique*
 Longueur : *8*

Définition :

Il s'agit du périmètre du plan d'eau à la cote moyenne pour les plans d'eau naturels et à la cote normale d'exploitation pour les plans d'eau artificiels ; à partir de la précision du 1/50 000 de la BD Carthage. Le périmètre sera indiqué en mètres avec une précision maximale du mètre.

Précision de la superficie sous couverture

Nom de la balise XML : *<sa_saq:PreSupEntiteHydroGeol>*
 Code : *SAQ.11.2002-0.8*
 Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La précision sur la superficie sous couverture précise la signification qui peut être attribué aux valeurs indiquées pour la superficie sous couverture :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Mesuré	Mesuré
1	Estimé	Estimé

Estimé :

Les superficies sont estimées en raison d'une déli

Mesuré :

Les superficies sont mesurées à partir d'une délim



Précision de la surface sous couverture

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:PrecSupMasseDEauSout>*
 Code : *GWM.12.2004-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :

La précision sur la surface sous couverture précise la signification qui peut être attribué aux valeurs indiquées pour la surface sous couverture.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Mesuré	Mesuré
1	Estimé	Estimé

Estimé :

Les superficies sont mesurées à partir d'une délim

Mesuré :

Les superficies sont estimées en raison d'une déli

Précision des coordonnées du point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:PrecisionAutreCoordPointEau>*
 Code : *PTE.15.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :

La précision des coordonnées précise à l'aide de l'une des valeurs de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau d'exactitude des autres coordonnées du point d'eau.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Précision inconnue	Précision inconnue
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du



		kilomètre)
--	--	------------

Coordonnées estimées (précision du kilomètre) :

Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles

Coordonnées établies (précision du décamètre) :

Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles

Coordonnées mesurées (précision du mètre) :

Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles

Coordonnées relevées (précision du centimètre) :

Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles

Précision inconnue :

La précision est inconnue quand aucune information

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Précision des coordonnées du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:PrecCoordPointPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

La précision des coordonnées précise à l'aide de l'une des valeurs de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau d'exactitude des coordonnées du point de prélèvement.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Précision inconnue	Précision inconnue
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)

Coordonnées estimées (précision du kilomètre) :

Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles

Coordonnées établies (précision du décamètre) :

Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles

Coordonnées mesurées (précision du mètre) :



Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles

Coordonnées relevées (précision du centimètre) :

Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles

Précision inconnue :

La précision est inconnue quand aucune information

Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement

Nom de la balise XML : *<:PrecCoordOuvragePrel>*

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Définition :

La précision des coordonnées précise à l'aide de l'une des valeurs de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau d'exactitude des coordonnées de l'ouvrage de prélèvement.

Un ouvrage de prélèvement peut être caractérisé par ses coordonnées géographiques, selon un type de projection prédéfini et une certaine précision.

Lorsqu'un ouvrage de prélèvement est composé de plusieurs points de prélèvements, les coordonnées géographiques permettent d'obtenir une représentation cartographique de l'ouvrage de prélèvement.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Précision inconnue	Précision inconnue
1	Coord. relevées (cm)	Coordonnées relevées (précision du centimètre)
2	Coord. mesurées (m)	Coordonnées mesurées (précision du mètre)
3	Coord. établies (Dm)	Coordonnées établies (précision du décamètre)
4	Coord. estimées (Km)	Coordonnées estimées (précision du kilomètre)

Coordonnées estimées (précision du kilomètre) :

Les coordonnées sont dites 'estimées' quand elles

Coordonnées établies (précision du décamètre) :

Les coordonnées sont dites 'établies' quand elles

Coordonnées mesurées (précision du mètre) :

Les coordonnées sont dites 'mesurées' quand elles

Coordonnées relevées (précision du centimètre) :

Les coordonnées sont dites 'relevées' quand elles

Précision inconnue :

La précision est inconnue quand aucune information



Présence d'une DIP

Nom de la balise XML : *<sa_pte:PresenceDIP>*
Code : *PTE.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Codes SANDRE*

Définition :

Information sur l'existence d'une Déclaration d'Intérêt Public (D.I.P.) au droit du point d'eau à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Présence inconnue de DIP	Présence inconnue de DIP
1	Présence d'une DIP	Présence d'une DIP
2	Absence de DIP	Absence de DIP

Absence de DIP :

Le point d'eau ne fait pas l'objet d'une Déclarati

Présence d'une DIP :

Le point d'eau fait l'objet d'une Déclaration d'In

Présence inconnue de DIP :

Aucune information n'est disponible sur la présenc

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Présence de barrage

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:PresenceBarrage>*
Code : *LWM.30.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

Il s'agit d'indiquer la présence ou non de barrage.

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Non :

Pas de barrage

Oui :

Présence de barrage

Profondeur d'investigation du forage

Nom de la balise XML : *<sa_pte:ProfInvestiForage>*

Code :

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Nombre décimal : *Non*

Précision absolue : *Le mètre*

Responsable : *BSS*

Type de précision absolue : *Maximale*

Unité de mesure : *le mètre*

Définition :

Profondeur d'investigation maximale atteinte par le forage. La profondeur s'exprime en mètres avec une précision métrique.

Cette information est précisée par la banque BSS du BRGM.

Profondeur maximale en mètre (>0)

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:ProfondeurMaxM>*

Code : *LWM.20.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Longueur : *5*

Définition :

Hauteur d'eau au droit du point de plus grande profondeur à la cote moyenne pour un plan d'eau naturel et à la cote normale d'exploitation pour un plan d'eau artificiel.

Profondeur moyenne à la cote normale (RN) en mètre

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:ProfondeurMoyCoteNormalM>*

Code : *LWM.22.2004-1*



Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Longueur : *5*

Définition :

La profondeur moyenne du plan d'eau, est l'expression du volume par la surface, exprimée en mètre (1 chiffre après la virgule maximum) , à la cote moyenne pour un plan d'eau naturel et à la cote normale d'exploitation pour un plan d'eau artificiel.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
D	Deep	> 15 m
S	Shallow	3 à 15m
V	Very shallow	< 3m

> 15 m :

D ! Deep ! > 15m

Rang de Strahler maximum de la masse d'eau (aval)

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:RangStrahlerMax>*

Code : *RWM.23.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Longueur : *1*

Définition :

Rang de strahler de la partie la plus aval de la masse d'eau. "0" indique que la valeur est indéterminée.

Rang de Strahler minimum de la masse d'eau (amont)

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:RangStrahlerMin>*

Code : *RWM.24.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Longueur : *1*

Définition :



Rang de strahler de la partie la plus amont de la masse d'eau.

Référence du dispositif de comptage

Nom de la balise XML : *<:RefDispComptage>*
Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COMPTAGE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Référence attribuée par le fabricant du dispositif de comptage et permettant une certaine identification de l'appareil.

Références bibliographiques

Nom de la balise XML : *<sa_saq:RefBiblioEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.18.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres (cartes) qui ont été utilisées pour la création ou la modification de l'entité hydrogéologique et apportant un complément d'information à la fiche descriptive.

La référence bibliographique contiendra le nom de l'ouvrage, l'auteur, le titre et si possible sa codification et l'origine de sa codification (BRGM, EauDOC,...)

Regroupées

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:Regroupees>*
Code : *GWM.23.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *1*

Définition :

Cette possibilité permet le regroupement d'entités hydrogéologiques disjointes appartenant au même type de masse d'eau et soumises aux mêmes sollicitations en terme de pression. Elle concerne : - des entités disjointes horizontalement : Exemple : Regroupement en une seule masse d'eau des plaines alluviales des côtières méditerranéens ; - des entités disjointes verticalement . On considérera qu'une ou plusieurs entités aquifères de faible extension sans enjeu ou captage AEP surmontant une entité aquifère d'extension régionale ne forment qu'une seule masse d'eau avec le caractère « regroupé » appliqué ici à deux entités aquifères superposées. Exemple : Regroupement de petits aquifères situés sur des buttes témoins disjointes pour lesquels il n'y a pas de prélèvement AEP ni d'enjeu (sables thanétiens) avec l'aquifère sous-jacent de plus grande extension (Craie). Par contre ce caractère « regroupé » ne sera pas utilisé pour les masses d'eau de types socle dans le cas de regroupement de bassins versants contigus et pour les masses d'eau de type imperméable localement aquifère (qui regroupent de fait des petits aquifères) pour lesquelles ce caractère est implicite. Les masses d'eau concernées implicitement ou



explicitement par la caractéristique « regroupées » comportent des entités hydrogéologiques hydrauliquement indépendantes. Cette caractéristique posera ultérieurement le problème de la représentativité du réseau de mesures quantitatives et/ou qualitatives puisque la masse d'eau résultante est formée d'entités de même nature disjointes ou contiguës mais surtout hydrauliquement indépendantes. Un piézomètre de contrôle situé dans une entité ne pourra rendre compte des états quantitatif et qualitatif des autres entités puisqu'il sera sans liaison hydraulique avec elles. (source : BRGM, MISE EN OEUVRE DE LA DCE : IDENTIFICATION ET DELIMITATION DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE - guide méthodologique, Janvier 2003)

Code	Mnémonique	Libellé
N	N	Non
Y	Y	Oui

Rue de l'intervenant

Nom de la balise XML : `<sa_int:RueIntervenant>`
 Code : *INT.11.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *35*
 Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Schéma de localisation du point d'eau

Nom de la balise XML : `<sa_pte:SchemaLocPointEau>`
 Code : *PTE.11.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*
 Caractéristiques :
 Format : *Objet Graphique*
 Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Le schéma de localisation est un plan simplifié de la station qui doit permettre à l'opérateur d'identifier et de retrouver le point d'eau sur les lieux.

Cet attribut est renseigné sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le point d'eau.

Situation de la commune

Nom de la balise XML : `<sa_com:SituationCommune>`
 Code : *COM.4.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *COMMUNE*



Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *INSEE*

Définition :

Suivant la classification de l'INSEE, une commune est déclarée :

- rurale (codée 1),
- urbaine (codée 2).

Statut de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : *<sa_saq:StEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.3.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *@*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste

Statut de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:StIntervenant>*

Code : *INT.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est uniquement utilisé lorsque le code de l'intervenant est affecté par le SANDRE

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste

Structure de type Butte Témoins

Nom de la balise XML : *<sa_saq:ButtesEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.15.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Logique*

Définition :

La butte témoin est une colonne isolée par l'érosion formée de sédiments horizontaux protégés par une couche résistante (Dictionnaire de géologie - Masson).

Cette information indique si l'entité comporte des buttes-témoins. Dans ce cas, l'entité est rattachée à une entité mère qui n'aura pas de représentation cartographique (mais une fiche descriptive).

Superficie de l'aire d'affleurement

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SupAireAffEntiteHydroGeol>*

Code : *SAQ.8.2002-0.8*

Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Précision absolue : *le km2*
Responsable : @
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le kilomètre carré*

Définition :

Superficie en kilomètres-carrés de la surface projetée au sol des contours affleurants de l'entité hydrogéologique.

Superficie du plan d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:SuperficiePla>*
Code : *LWM.21.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Longueur : *8*

Définition :

Surface du plan d'eau en km² à la cote moyenne pour un plan d'eau naturel et à la cote normale d'exploitation pour un plan d'eau artificiel.

Superficie sous couverture

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SupAireCouvEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.9.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Précision absolue : *le km2*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *le km2*

Définition :

Superficie en kilomètres-carrés de la surface projetée au sol des contours profonds de l'entité hydrogéologique.

Cette information est complétée par la précision de la superficie sous couverture.

Superficie totale

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SupTotEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.10.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Précision absolue : *le km2*



Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *le km2*

Définition :

Superficie en kilomètres-carrés de la surface projetée au sol des contours affleurants et profonds de l'entité hydrogéologique.

Cette information est complétée par la précision de la superficie sous couverture.

Surface sous couverture en km2

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:SurfaceSsCouvKm>*
Code : *GWM.11.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Longueur : *8*

Définition :

Surface de l'aire d'extension de la masse d'eau sous couverture en km². Cette information est complétée par la précision de la surface sous couverture.

Surface totale en km²

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:SurfaceTotaleKm>*
Code : *GWM.10.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Longueur : *8*

Définition :

Surface totale de la masse d'eau en km².

Synthèse géologique de l'entité

Nom de la balise XML : *<sa_saq:SyntheseGeolEntiteHydroGeol>*
Code : *SAQ.13.2002-0.8*
Nom de l'Objet/Lien : *ENTITE HYDROGEOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*

Définition :

La synthèse géologique décrit les principales caractéristiques géologiques de l'entité hydrogéologique. Plus particulièrement, il sera indiqué :
La nature et la lithologie des formations en présence (aquifères et non aquifères),
le faciès, l'âge et les épaisseurs des principales formations géologiques constituant l'entité,



le contexte structural de l'entité, l'agencement des différentes formations et leur pendage.

La synthèse géologique ne traitera ni de l'extension géographique, ni des caractéristiques hydrogéologiques de l'entité.

Un exemple de description :

« Les garrigues calcaires jurassiques (143a) de Murviel-les-Montpellier, du Causse d'Aumelas et de la Montagne de la Moure, se situent en retrait par rapport à la structure chevauchante du pli de Montpellier Ouest. Ces formations karstiques s'ennoient plus vers l'Ouest sous les grès, marnes et argiles du Cézacé et Tertiaire du bassin de Villeveyrac à Pézenas au Nord, et de Mèze à Marseillan au Sud, puis sous l'étang de Thau. Ce vaste secteur captif (143a+) se prolonge également sous le bassin tertiaire de Montbazin-Gigean depuis Bouzigues et Balaruc-le-Vieux au Sud Ouest et jusqu'à Juvignac et Montpellier au Nord Est.

Les mêmes formations calcaires et dolomitiques du Jurassique moyen et supérieur constituent l'ossature de la Montagne de la Gardiole (143c) également orientée Nord Est à Sud Ouest entre St-Jean-de-Védas et Balaruc-les-Bains, et celle du Mont Saint-Clair à Sète. (partie rattachée à l'unité 143c). Les secteurs sous couverture Mio-plio-quadernaire allant de Sète à Frontignan, et plus vers le Nord à Lattes et au Pont-Trinquat forment la partie captive de cet aquifère karstique en direction du littoral. Ces formations calcaires plongent très rapidement en direction des étangs et de la Mer, et le toit des calcaires se rencontre à plus de 500 ou 1000 m sous le rivage de la Méditerranée. » [BD RHF Agence de l'Eau RMC]

Synthèse hydrogéologique de l'entité

Nom de la balise XML : `<sa_saq:SyntheseHydrogeolEntiteHydroGeol>`

Code : `SAQ.14.2002-0.8`

Nom de l'Objet/Lien : `ENTITE HYDROGEOLOGIQUE`

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Définition :

La synthèse hydrogéologique décrit les principaux comportements hydrogéologiques de l'entité hydrogéologique. Plus particulièrement, il sera indiqué en différenciant, si nécessaire, la partie libre de la partie captive : la composition de l'entité - les caractéristiques des formations aquifères, semi-perméables ou imperméables en présence,

l'état de l'entité libre /captive et évolution dans l'espace,

le fonctionnement de l'entité (alimentation naturelle, drainage et principaux exutoires naturels),

les principaux paramètres hydrodynamiques caractéristiques en milieu homogène : perméabilité, transmissivité, coefficient d'emmagasinement (valeur moyenne et/ou valeurs minimales / maximales)

la géométrie du réservoir, et sa recharge / drainance

la vulnérabilité .

Si possible, la synthèse hydrogéologique ne devra pas introduire des éléments géologiques présentés dans la synthèse géologique ni les aspects relatifs au fond géochimique de l'entité.

Un exemple de synthèse hydrogéologique :

« Les formations calcaires et dolomitiques du Jurassique moyen et supérieur dont l'épaisseur est supérieure à 200 m ont été affectées par les épisodes tectoniques qui ont donné naissance au pli de Montpellier déversé vers le Nord. Les deux structures nettement ou partiellement chevauchantes sont en avant de dépressions ou fossés comblés par des matériaux crétacés et plus récents. Les secteurs affleurants sont affectés par les processus de dissolution, qui donnent naissance en profondeur à un réseau de fissures élargies, de cavités et de chenaux ou conduits actifs en direction des émergences principales. Les débits de ces émergences sont variables, mais peuvent être très élevés en crues, de l'ordre de plusieurs m³/s. Les sources sont exploitées en retrait du littoral.

Des forages profonds sollicitent le réservoir karstique en secteurs captifs. Ils sont artésiens avec des débits de plusieurs dizaines de m³/h. L'eau de ces forages est naturellement mieux protégée que celle des sources, plus à l'écart des risques de contamination.» [BD RHF Agence de l'Eau RMC]

Système de projection des coordonnées du point de prélèvement

Nom de la balise XML : `<.:ProjPointPrelevement>`

Nom de l'Objet/Lien : `POINT DE PRELEVEMENT`

Caractéristiques :



Format : Numérique

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du point de prélèvement. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées des points de prélèvement seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Projection inconnue	Projection inconnue
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon
26	Lambert 93	Lambert 93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich
28	NTPP	NTF Géographique - Paris
29	ED50G	ED 50 géographique
30	WGS72G	WGS 72 géographique
31	WGS84G	WGS 84 géographique
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique

ED 50 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS72G

ED50 UTM30 :



Equivalence EDIGEO : UTM30

ED50 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31

ED50 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32

Guadeloupe Saint-Anne :

Equivalence EDIGEO : GUAD48UTM20

Guadeloupe St anne géographique :

Equivalent EDIGEO : GUAD48GEO

Guyane CSG67 géographique :

Equivalent EDIGEO : CSG67GEO

Guyane CSG67UTM21 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM21

Guyane CSG67UTM22 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM22

Lambert 93 :

Equivalence EDIGEO : LAMB93

Lambert I Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB1C

Lambert I Nord :

Equivalence EDIGEO : LAMB1

Lambert II Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB2C

Lambert II Centre :

Equivalence EDIGEO : LAMB2

Lambert II Etendu :

Equivalence EDIGEO : LAMBE

Lambert III Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB3C

Lambert III Sud :

Equivalence EDIGEO : LAMB3

Lambert IV Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB4C



Lambert IV Corse :

Equivalence EDIGEO : LAMB4

Martinique Fort Desaix :

Equivalence EDIGEO : MART38UTM20

Mayotte Combani :

Equivalence EDIGEO : COMBANI

Mayotte Combani géographique :

Equivalent EDIGEO : MAY050GEO

NTF Géographique - Greenwich :

Equivalence EDIGEO : NTFG

NTF Géographique - Paris :

Equivalence EDIGEO : NTFP

Projection inconnue :

Sans Sans équivalence EDIGEO

Réunion 1947 géographique :

Equivant EDIGEO : REUN47GEO

Réunion Gauss Laborde :

Equivalence EDIGEO : REUN47GAUSSL

Saint Pierre et Miquelon :

Equivalence EDIGEO : STPM50UTM21

St Pierre et Miquelon 1950 géographique :

Equivalent EDIGEO : STPM50GEO

WGS 72 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS84G

WGS 84 géographique :

Equivalence EDIGEO : ED50G

WGS72 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W72

WGS72 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W72

WGS72 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W72

WGS84 UTM30 :



Equivalence EDIGEO : UTM30W84

WGS84 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W84

WGS84 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W84

Systeme de projection des coordonnées géographiques

Nom de la balise XML : <:ProjCoordOuvragePrel>

Nom de l'Objet/Lien : OUVRAGE DE PRELEVEMENT

Caractéristiques :

Format : Numérique

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de prélèvement.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Projection inconnue	Projection inconnue
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon
26	Lambert 93	Lambert 93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich
28	NTFP	NTF Géographique - Paris
29	ED50G	ED 50 géographique
30	WGS72G	WGS 72 géographique
31	WGS84G	WGS 84 géographique



32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique

ED 50 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS72G

ED50 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30

ED50 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31

ED50 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32

Guadeloupe Saint-Anne :

Equivalence EDIGEO : GUAD48UTM20

Guadeloupe St anne géographique :

Equivalent EDIGEO : GUAD48GEO

Guyane CSG67 géographique :

Equivalent EDIGEO : CSG67GEO

Guyane CSG67UTM21 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM21

Guyane CSG67UTM22 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM22

Lambert 93 :

Equivalence EDIGEO : LAMB93

Lambert I Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB1C

Lambert I Nord :

Equivalence EDIGEO : LAMB1

Lambert II Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB2C

Lambert II Centre :

Equivalence EDIGEO : LAMB2



Lambert II Etendu :

Equivalence EDIGEO : LAMBE

Lambert III Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB3C

Lambert III Sud :

Equivalence EDIGEO : LAMB3

Lambert IV Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB4C

Lambert IV Corse :

Equivalence EDIGEO : LAMB4

Martinique Fort Desaix :

Equivalence EDIGEO : MART38UTM20

Mayotte Combani :

Equivalence EDIGEO : COMBANI

Mayotte Combani géographique :

Equivalent EDIGEO : MAY050GEO

NTF Géographique - Greenwich :

Equivalence EDIGEO : NTFG

NTF Géographique - Paris :

Equivalence EDIGEO : NTFP

Projection inconnue :

Sans Sans équivalence EDIGEO

Réunion 1947 géographique :

Equivant EDIGEO : REUN47GEO

Réunion Gauss Laborde :

Equivalence EDIGEO : REUN47GAUSSL

Saint Pierre et Miquelon :

Equivalence EDIGEO : STPM50UTM21

St Pierre et Miquelon 1950 géographique :

Equivalent EDIGEO : STPM50GEO

WGS 72 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS84G



WGS 84 géographique :

Equivalence EDIGEO : ED50G

WGS72 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W72

WGS72 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W72

WGS72 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W72

WGS84 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W84

WGS84 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W84

WGS84 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W84

Taille fonction du rang de Strahler à dire d'expert

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TailleFctStrahler>*
Code : *RWM.29.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *2*

Définition :

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
G	Grand	Grand
M	Moyen	Moyen
P	Petit	Petit
TG	Très grand	Très grand
TP	Très petit	Très petit

Temps de séjour moyen annuel

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TempsSejourMoyenAnnuel>*
Code : *LWM.24.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*



Caractéristiques :

Format : Numérique
Longueur : 4

Définition :

Il s'agit de la durée nécessaire au renouvellement théorique complet de l'eau du plan d'eau, en moyenne sur une année calendaire. Le temps de séjour de l'eau peut être calculé par la formule suivante (capacité totale / module annuel des cours d'eau qui alimentent le plan d'eau). L'unité sera le jour.

Thème de l'entité hydrogéologique

Nom de la balise XML : <sa_saq:ThemeEntiteHydroGeol>

Code : SAQ.7.2002-0.8

Nom de l'Objet/Lien : ENTITE HYDROGEOLOGIQUE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 1
Valeur(s) : Code(s) SANDRE

Définition :

Le thème de l'entité hydrogéologique est un regroupement par grands ensembles identifiés au niveau national.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Alluvial	Alluvial
2	sédimentaire	sédimentaire
3	Socle	Socle
4	Montage	Intensément plissés de montagne
5	Volcanisme	Volcanisme

Alluvial :

Secteurs géographiques englobant l'ensemble des dé

Intensément plissés de montagne :

Secteurs géographiques caractérisés par des format

sédimentaire :

Ensemble des roches non métamorphiques peu ou pas

Socle :

Secteurs géographiques identifiés par une litholog

Volcanisme :

Massifs volcaniques tertiaires et quaternaires de

Type de dispositif de comptage

Nom de la balise XML : <.TypeDispComptage>



Nom de l'Objet/Lien : *DISPOSITIF DE COMPTAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *3*
 Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le type de dispositif de comptage permet de préciser, à l'aide de l'un des codes suivants, la nature de la dimension physique (volume, énergie, temps) qui est employé par le dispositif de comptage pour calculer un volume prélevé. Le mode de calcul du volume prélevé varie selon le type de dispositif de comptage.

Code	Mnémonique	Libellé
AUT	AUTRES	autres types
VOL	VOLUME	compteur volumétrique

autres types :

comptage horaire ou énergétique,...

compteur volumétrique :

le volume prélevé exprimé en m3 = (Différence d'in

Type de la masse d'eau côtière

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TypeMasseDEauCotiere>*

Code : *MCW.6.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COTIERE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *4*

Définition :

Méthodologie

L'identification des types des masses d'eau côtières a été réalisée en deux étapes.

Dans un premier temps, une typologie nationale a été établie à l'aide du système B figurant dans la directive, c'est à dire à partir des " facteurs physiques et chimiques qui déterminent les caractéristiques des eaux et, donc, la structure et la composition de la population biologique ". Le système B est, en effet, plus pertinent que le système A. C'est ce système qui est préconisé dans le " guide d'orientation relatif aux types, aux conditions de référence et systèmes de classification des eaux de transition et des eaux côtières " élaboré par le groupe d'experts européens COAST.

Pour initialiser le processus de définition, l'échelle spatiale d'un secteur a été considérée de l'ordre de 20-50 kms. Cette échelle a été choisie avec l'objectif de disposer d'un nombre raisonnable de secteurs pour l'ensemble des côtes françaises.

Ensuite, des groupes de travail de bassin ont finalisé cette réflexion avec pour objectif de délimiter des unités à la fois adaptées aux spécificités de chaque bassin et de définir des unités réalistes (en terme de taille notamment) pour les étapes ultérieures du travail.

Pour l'Atlantique, la Manche et la Mer du Nord, cette méthode a conduit à l'identification d'un nombre très important de types (une cinquantaine) sans que cela corresponde à une réalité en termes de diversité écologique. Un travail de regroupement de types a donc été effectué après, toutefois, avoir pris en compte de nouveaux facteurs jugés pertinents, comme la surface du bassin versant pour les eaux de transition et une deuxième nature de substrat pour les eaux côtières. Finalement, les facteurs utilisés ont été, pour les eaux côtières, le marnage, la profondeur, la vitesse du courant, l'exposition aux vagues, le temps de résidence, le mélange, les deux principaux substrats et le pourcentage de la masse d'eau couvert par la zone intertidale.

Ce travail a conduit à identifier 17 types eaux côtières.



Pour la Méditerranée, la méthode a conduit d'emblée à un nombre plus faible de types, 9 pour les eaux côtières, du fait des particularités de cette mer. En effet :

En ce qui concerne le mélange, le " critère de stratification " tel que l'ont défini Simpson et Hunter n'est pas applicable. La bibliographie montre que tout le milieu marin est stratifiable en Méditerranée. Seules les lagunes ont une stratification variable qui peut voir alterner, en fonction de caractéristiques locales dues à la saison, aux vents et aux apports fluviaux très locaux, de longues périodes de mélange homogène avec des épisodes stratifiés durant les périodes de vents faibles.

La limite de 25 psu permet de définir les eaux de transition pour le milieu marin. Il est confirmé qu'en raison de l'échelle spatiale adoptée pour cette typologie, seules les eaux affectées par le panache du Rhône pourraient figurer en eaux de transition. Ce panache se déplace principalement sous les effets du vent et des préliminaires fait apparaître la zone comprise entre le Cap Croisette (sud de Marseille) et la pointe de l'Espiguette comme zone sous l'influence du panache du Rhône.

En ce qui concerne les lagunes et les systèmes lagunaires (lagunes communiquant entre elles), la limite de 25 psu n'a pas la même signification, même si le facteur salinité reste un facteur primordial, le milieu lagunaire se distinguant par de fortes variations de salinité.

Les courants résiduels de marée n'ont pas de sens en Méditerranée. Les courants à des échelles de temps supérieures à la marée ou à la journée sont générés par le vent local ou la circulation à l'échelle du bassin occidental marquée par le courant Ligure. A la différence de la Manche ou de la partie Nord du plateau Atlantique, le vent crée des circulations complexes généralement tridimensionnelles. Quand le vent souffle durant plusieurs jours parallèlement à la côte, des upwellings (remontées d'eau) peuvent apparaître ; le courant en surface est dirigé vers le large et, dans les couches inférieures, un courant de compensation se dirige vers la côte dans un mouvement ascendant. Les upwellings sont des zones de très fort renouvellement des eaux. Ils ont la caractéristique d'être occasionnels le long des côtes méditerranéennes, en particulier en région Provence Alpes Côte d'Azur.

La profondeur moyenne est très discriminante, puisque la façade Méditerranéenne est caractérisée par une absence de plateau continental au large de la côte d'Azur, ainsi que pour la partie ouest de la Corse, et la présence d'un large plateau dans le golfe du Lion, ainsi que pour la partie est de la Corse.

La circulaire DCE n° 2005-11 du 29 avril 2005 relative à la typologie nationale des eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, eau de transition et eaux côtières) en application de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau fixe la typologie nationale des eaux de surface.

Code	Mnémonique	Libellé
1	C1	Côte rocheuse, méso- à macrotidale, peu profonde
2	C2	Masse d'eau au large, rocheuse et profonde
3	C3	Côte vaseuse modérément exposée
4	C4	Côte vaseuse exposée
5	C5	Lac marin
6	C6	Côte principalement sableuse très exposée
7	C7	Côte à grande zone intertidale et à dominante vase
8	C8	Côte sableuse mésotidale mélangée
9	C9	Côte à dominante sableuse macrotidale mélangée
10	C10	Côte sableuse partiellement stratifiée
11	C11	Côte principalement sableuse macrotidale
12	C12	Côte vaseuse abritée
13	C13	Côte sableuse stratifiée
14	C14	Côte rocheuse mésotidale peu profonde
15	C15	Côte rocheuse macrotidale profonde
16	C16	Rade de Cherbourg (macrotidale, profonde, à sédime)
17	C17	Côte à grande zone intertidale et à mosaïque de su
18	C18	Côte rocheuse languedocienne et du Sud de la Corse
19	C19	Cote sableuse languedocienne
20	C20	Golfe de Fos et Rade de Marseille
21	C21	Cote Bleue
22	C22	Des calanques de Marseille à la Baie de Cavalaire
23	C23	Littoral Nord-ouest de la Corse
24	C24	Du golfe de Saint-Tropez à Cannes et littoral Oues
25	C25	Baie des Anges et environs
26	C26	Cote sableuse Est-Corse
27	C48	Guyane



Baie des Anges et environs :

Caractéristiques : Renouveaulement : fort / Profond

Côte à dominante sableuse macrotidale mélangée :

Caractéristiques : Marnage : macrotidal / Profon-

Côte à grande zone intertidale et à dominante vase :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal à macrotida

Côte à grande zone intertidale et à mosaïque de su :

Caractéristiques : Marnage : macrotidal / Profon-

Cote Bleue :

Caractéristiques : Renouveaulement : moyen / Profon

Côte principalement sableuse macrotidale :

Caractéristiques : Marnage : macrotidal / Profon-

Côte principalement sableuse très exposée :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal / Profon- d

Côte rocheuse languedocienne et du Sud de la Corse :

Caractéristiques : Renouveaulement : moyen / Profon

Côte rocheuse macrotidale profonde :

Caractéristiques : Marnage : macrotidal / Profon-

Côte rocheuse mésotidale peu profonde :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal / Profon- d

Côte rocheuse, méso- à macrotidale, peu profonde :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal à macrotida

Cote sableuse Est-Corse :

Caractéristiques : Renouveaulement : fort / Profond

Cote sableuse languedocienne :

Caractéristiques : Renouveaulement : moyen / Profon

Côte sableuse mésotidale mélangée :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal / Profon- d

Côte sableuse partiellement stratifiée :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal à macrotida

Côte sableuse stratifiée :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal à macrotida



Côte vaseuse abritée :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal / Profon- d

Côte vaseuse exposée :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal / Profon- d

Côte vaseuse modérément exposée :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal à macrotida

Des calanques de Marseille à la Baie de Cavalaire :

Caractéristiques : Renouveaulement : fort / Profond

Du golfe de Saint-Tropez à Cannes et littoral Oues :

Caractéristiques : Renouveaulement : fort / Profond

Golfe de Fos et Rade de Marseille :

Caractéristiques : Renouveaulement : moyen / Profon

Lac marin :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal / Profon- d

Littoral Nord-ouest de la Corse :

Caractéristiques : Renouveaulement : fort / Profond

Masse d'eau au large, rocheuse et profonde :

Caractéristiques : Marnage : mésotidal / Profon- d

Rade de Cherbourg (macrotidale, profonde, à sédime) :

Caractéristiques : Marnage : macrotidal / Profon-

Type de la masse d'eau cours d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TypeMasseDEauRiviere>*

Code : *RWM.22.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *3*

Définition :

La typologie des masse d'eau cours d'eau a été défini par le CEMAGREF. La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

La circulaire DCE n° 2005-11 du 29 avril 2005 relative à la typologie nationale des eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, eau de transition et eaux côtières) en application de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau fixe la typologie nationale des eaux de surface.



Code	Mnémonique	Libellé
1	GM20	Grand et moyen cours d'eau dans Dépôts argilo sab
2	P20	Petit cours d'eau dans Dépôts argilo sableux
3	TP20	Très petit cours d'eau dans Dépôts argilo sableux
4	GM20/9	Grand et moyen cours d'eau dans Dépôts argilo sabl
5	G21	Grand cours d'eau dans Massif central Nord
6	M21	Moyen cours d'eau dans Massif central Nord
7	P21	Petit cours d'eau dans Massif central Nord
8	TP21	Très petit cours d'eau dans Massif central Nord
9	G3	Grand cours d'eau dans Massif central Sud
10	M3	Moyen cours d'eau dans Massif central Sud
11	P3	Petit cours d'eau dans Massif central Sud
12	TP3	Très petit cours d'eau dans Massif central Sud
13	M3/19	Moyen cours d'eau dans Massif central Sud exogène
14	M3/8	Moyen cours d'eau dans Massif central Sud exogène
15	G3/19-8	Grand cours d'eau dans Massif central Sud exogène
16	M17	Moyen cours d'eau dans Depressions sédimentaires
17	P17	Petit cours d'eau dans Depressions sédimentaires
18	TP17	Très petit cours d'eau dans Depressions sédimentai
19	TG17/3-21	Très grand cours d'eau dans Depressions sédimentai
20	G17/3-21	Grand cours d'eau dans Depressions sédimentaires e
21	M15-17/3-21	Moyen cours d'eau dans Depressions sédimentaires E
22	P17/3-21	Petit cours d'eau dans Depressions sédimentaires e
23	TP17/3-21	Très petit cours d'eau dans Depressions sédimentai
24	TG15	Très grand cours d'eau dans Plaine Saône
25	MP15	Moyen et petit cours d'eau dans Plaine Saône
26	TP15	Très petit cours d'eau dans Plaine Saône
27	G15/5	Grand cours d'eau dans Plaine Saône exogène de Jur
28	MP15/5	Moyen et petit cours d'eau dans Plaine Saône exogè
29	TG15/10	Très grand cours d'eau dans Plaine Saône exogène d
30	G5	Grand cours d'eau dans Jura/préalpes
31	M5	Moyen cours d'eau dans Jura/préalpes
32	P5	Petit cours d'eau dans Jura/préalpes
33	TP5	Très petit cours d'eau dans Jura/préalpes
34	TG5/2	Très grand cours d'eau dans Jura/préalpes exogène
35	GM5/2	Grand et moyen cours d'eau dans Jura/préalpes exog
36	TTGA	Très grand cours d'eau dans Fleuves alpins

37	G2	Grand cours d'eau dans Alpes internes
38	MP2	Moyen et petit cours d'eau dans Alpes internes
39	TP2	Très petit cours d'eau dans Alpes internes
40	GMP7	Grand et moyen et petit cours d'eau dans Préalpes
41	TP7	Très petit cours d'eau dans Préalpes du Sud
42	GM7/2	Grand et moyen cours d'eau dans Préalpes du Sud ex
43	TG6-7/2	Très grand cours d'eau dans Préalpes du Sud ET Méd
44	G6	Grand cours d'eau dans Méditerranée
45	MP6	Moyen et petit cours d'eau dans Méditerranée
46	TP6	Très petit cours d'eau dans Méditerranée
47	GM6/2-7	Grand et Moyen cours d'eau dans Méditerranée exogè
48	TG6/1-8	Très grand cours d'eau dans Méditerranée exogène d
49	GM6/8	Grand et moyen cours d'eau dans Méditerranée exogè
50	GM6/1	Grand et moyen cours d'eau dans Méditerranée exogè
51	GM8	Grand et moyen cours d'eau dans Cevennes
52	PTP8	Petit et très petit cours d'eau dans Cevennes
53	M8-A	Moyen cours d'eau dans Cevennes exogène de Haute l
54	PTP8-A	Petit et très petit cours d'eau dans Cevennes exog
55	G16	Grand cours d'eau dans Corse
56	M16-A	Moyen cours d'eau dans Corse exogène de Corse
57	PTP16-A	Petit et très petit cours d'eau dans Corse exogène
58	M16-B	Moyen cours d'eau dans Corse exogène de Corse Plai
59	PTP16-B	Petit et très petit cours d'eau dans Corse exogène
60	P19	Petit cours d'eau dans Grands Causses
61	GM19/8	Grand et moyen cours d'eau dans Grands Causses exo
62	P11	Petit cours d'eau dans Causses aquitains
63	TP11	Très petit cours d'eau dans Causses aquitains
64	TG11/3-21	Très grand cours d'eau dans Causses aquitains exog
65	G11/3-21	Grand cours d'eau dans Causses aquitains exogène d
66	M11/3-21	Moyen cours d'eau dans Causses aquitains exogène d
67	P11/3-21	Petit cours d'eau dans Causses aquitains exogène d
68	GM14	Grand et moyen cours d'eau dans Coteaux aquitains
69	P14	cours d'eau dans exogène de exogène de
70	TP14	Très petit cours d'eau dans Coteaux aquitains
71	TG14/3-11	Très grand cours d'eau dans Coteaux aquitains exog
72	G14/3-11	Grand cours d'eau dans Coteaux aquitains exogène d
73	M14/3-11	Moyen cours d'eau dans Coteaux aquitains exogène d

74	M14/3-8	Moyen cours d'eau dans Coteaux aquitains exogène d
75	TG14/1	Très grand cours d'eau dans Coteaux aquitains exog
76	G14/1	Grand cours d'eau dans Coteaux aquitains exogène d
77	M14/1	Moyen cours d'eau dans Coteaux aquitains exogène d
78	P14/1	Petit cours d'eau dans Coteaux aquitains exogène d
79	M13	Moyen cours d'eau dans Landes
80	P13	Petit cours d'eau dans Landes
81	TP13	Très petit cours d'eau dans Landes
82	G1	Grand cours d'eau dans Pyrénées
83	M1	Moyen cours d'eau dans Pyrénées
84	P1	Petit cours d'eau dans Pyrénées
85	TP1	Très petit cours d'eau dans Pyrénées
86	G12	Grand cours d'eau dans Armoricaïn
87	M12-A	Moyen cours d'eau dans Armoricaïn exogène de Oues-
88	P12-A	Petit cours d'eau dans Armoricaïn exogène de Oues-
89	TP12-A	cours d'eau dans exogène de exogène de
90	M12-B	Moyen cours d'eau dans Armoricaïn exogène de Ouest
91	P12-B	Petit cours d'eau dans Armoricaïn exogène de Ouest
92	TP12-B	Très petit cours d'eau dans Armoricaïn exogène de
93	TTGL	Très Grand cours d'eau dans la loire
94	TG9	Très Grand cours d'eau dans Tables calcaires
95	G9	Grand cours d'eau dans Tables calcaires
96	M9	Moyen cours d'eau dans Tables calcaires
97	P9	Petit cours d'eau dans Tables calcaires
98	TP9	Très petit cours d'eau dans Tables calcaires
99	M9-A	Moyen cours d'eau dans Tables calcaires exogène de
100	M9-A	Petit cours d'eau dans Tables calcaires exogène de
101	G9/10	Grand cours d'eau dans Tables calcaires exogène d
102	M9/10	Moyen cours d'eau dans Tables calcaires exogène d
103	TG9/21	Très grand cours d'eau dans Tables calcaires exogè
104	G9-10/21	Grand cours d'eau dans Tables calcaires ou cotes c
105	M9-10/21	Moyen cours d'eau dans Tables calcaires ou cotes c
106	G10	Grand cours d'eau dans Cotes calcaires Est
107	M10	Moyen cours d'eau dans Cotes calcaires Est
108	P10	Petit cours d'eau dans Cotes calcaires Est
109	TP10	Très petit cours d'eau dans Cotes calcaires Est
110	TG10/4	Très grand cours d'eau dans Cotes calcaires Est ex
111	M10/4	Moyen cours d'eau dans Cotes calcaires Est exogène
112	G10/4	Grand cours d'eau dans Cotes calcaires Est exogène
113	M4	Moyen cours d'eau dans Vosges
114	P4	Petit cours d'eau dans Vosges
115	TP4	Très petit cours d'eau dans Vosges

116	TG22/10	Très grand cours d'eau dans Ardennes exogène de Co
117	GM22	Grand et moyen cours d'eau dans Ardennes
118	P22	Petit cours d'eau dans Ardennes
119	TP22	Très petit cours d'eau dans Ardennes
120	MP18	Moyen et petit cours d'eau dans Alsace
121	TP18	Très petit cours d'eau dans Alsace
122	G18/4	Grand cours d'eau dans Alsace exogène de Vosges
123	M18/4	Moyen cours d'eau dans Alsace exogène de Vosges
124	P18/4	Petit cours d'eau dans Alsace exogène de Vosges
125	MP31	Cours d'eau situés en Basse Terre Plaine Nord Est
126	MP32	Cours d'eau situés en Grande terre et autres îles
127	M33	Cours d'eau moyens situés en Basse terre volcan e
128	P33	Petit cours d'eau situés en Basse terre volcan en
129	M41	Cours d'eau moyens des Pitons du Nord en Martinique
130	P41	Petit cours d'eau des Pitons du Nord en Martinique
131	MP42	Cours d'eau des Mornes du Sud en Martinique
132	M61	Cours d'eau Moyen des Cirques au Vent à la Réunion
133	P61	Petit cours d'eau des Cirques au Vent à la Réunion
134	M62	Cours d'eau Moyen des Cirques sous le Vent à la Ré
135	P62	Petit cours d'eau des Cirques sous le Vent à la Ré
136	MP63	Cours d'eau des Versants au vent à la Réunion
137	MP64	Cours d'eau des Versants sous le vent à la Réunion
138	M51	Moyen cours d'eau du bouclier Guyanais
139	G51	Grand cours d'eau du bouclier Guyanais
140	TG51	Très grand cours d'eau du bouclier Guyanais
141	M52	Moyen cours d'eau de la plaine littorale
142	G52	Grand cours d'eau de la plaine littorale
143	TG53	Très grand cours d'eau de la plaine littorale

Type de la masse d'eau de transition

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TypeMasseDEauTransition>*

Code : *MTW.5.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU DE TRANSITION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *4*



Définition :

Méthodologie

L'identification des types de masses d'eau de transition a été réalisée en deux étapes.

Dans un premier temps, une typologie nationale a été établie à l'aide du système B figurant dans la directive, c'est à dire à partir des " facteurs physiques et chimiques qui déterminent les caractéristiques des eaux et, donc, la structure et la composition de la population biologique ". Le système B est, en effet, plus pertinent que le système A. C'est ce système qui est préconisé dans le " guide d'orientation relatif aux types, aux conditions de référence et systèmes de classification des eaux de transition et des eaux côtières " élaboré par le groupe d'experts européens COAST.

Pour initialiser le processus de définition, l'échelle spatiale d'un secteur a été considérée de l'ordre de 20-50 kms. Cette échelle a été choisie avec l'objectif de disposer d'un nombre raisonnable de secteurs pour l'ensemble des côtes françaises.

Ensuite, des groupes de travail de bassin ont finalisé cette réflexion avec pour objectif de délimiter des unités à la fois adaptées aux spécificités de chaque bassin et de définir des unités réalistes (en terme de taille notamment) pour les étapes ultérieures du travail.

Pour l'Atlantique, la Manche et la Mer du Nord, cette méthode a conduit à l'identification d'un nombre très important de types (une cinquantaine) sans que cela corresponde à une réalité en termes de diversité écologique. Un travail de regroupement de types a donc été effectué après, toutefois, avoir pris en compte de nouveaux facteurs jugés pertinents, comme la surface du bassin versant pour les eaux de transition et une deuxième nature de substrat pour les eaux côtières. Finalement, les facteurs utilisés ont été, pour les eaux de transition, la salinité, le marnage, le mélange, le pourcentage de la masse d'eau couvert par la zone intertidale, le débit, la surface du bassin versant, la surface de l'estuaire et la turbidité ;

Ce travail a conduit à identifier 9 types eaux de transition.

Pour la Méditerranée, la méthode a conduit d'emblée à un nombre plus faible de types, 3 pour les eaux de transition, du fait des particularités de cette mer. En effet :

En ce qui concerne le mélange, le " critère de stratification " tel que l'ont défini Simpson et Hunter n'est pas applicable. La bibliographie montre que tout le milieu marin est stratifiable en Méditerranée. Seules les lagunes ont une stratification variable qui peut voir alterner, en fonction de caractéristiques locales dues à la saison, aux vents et aux apports fluviaux très locaux, de longues périodes de mélange homogène avec des épisodes stratifiés durant les périodes de vents faibles.

La limite de 25 psu permet de définir les eaux de transition pour le milieu marin. Il est confirmé qu'en raison de l'échelle spatiale adoptée pour cette typologie, seules les eaux affectées par le panache du Rhône pourraient figurer en eaux de transition. Ce panache se déplace principalement sous les effets du vent et des préliminaires fait apparaître la zone comprise entre le Cap Croisette (sud de Marseille) et la pointe de l'Espiguette comme zone sous l'influence du panache du Rhône.

En ce qui concerne les lagunes et les systèmes lagunaires (lagunes communiquant entre elles), la limite de 25 psu n'a pas la même signification, même si le facteur salinité reste un facteur primordial, le milieu lagunaire se distinguant par de fortes variations de salinité.

Les courants résiduels de marée n'ont pas de sens en Méditerranée. Les courants à des échelles de temps supérieures à la marée ou à la journée sont générés par le vent local ou la circulation à l'échelle du bassin occidental marquée par le courant Ligure. A la différence de la Manche ou de la partie Nord du plateau Atlantique, le vent crée des circulations complexes généralement tridimensionnelles. Quand le vent souffle durant plusieurs jours parallèlement à la côte, des upwellings (remontées d'eau) peuvent apparaître ; le courant en surface est dirigé vers le large et, dans les couches inférieures, un courant de compensation se dirige vers la côte dans un mouvement ascendant. Les upwellings sont des zones de très fort renouvellement des eaux. Ils ont la caractéristique d'être occasionnels le long des côtes méditerranéennes, en particulier en région Provence Alpes Côte d'Azur.

La profondeur moyenne est très discriminante, puisque la façade Méditerranéenne est caractérisée par une absence de plateau continental au large de la côte d'Azur, ainsi que pour la partie ouest de la Corse, et la présence d'un large plateau dans le golfe du Lion, ainsi que pour la partie est de la Corse.

La circulaire DCE n° 2005-11 du 29 avril 2005 relative à la typologie nationale des eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, eau de transition et eaux côtières) en application de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau fixe la typologie nationale des eaux de surface.

Code	Mnémonique	Libellé
1	T1	Petit estuaire à grande zone intertidale, moyennem
2	T2	Grand port macrotidal
3	T3	Petit estuaire à petite zone intertidale et à faib
4	T4	Estuaire mésotidal, très peu salé et à débit moyen
5	T5	Estuaire, petit ou moyen, macrotidal, fortement sa
6	T6	Grand estuaire très peu salé et à fort débit
7	T7	Grand estuaire moyennement à fortement salé et à f
8	T8	Petit estuaire à petite zone intertidale et à turb
9	T9	Petit estuaire à grande zone



		intertidale fortement
10	T10	Lagunes méditerranéennes
11	T11	Delta du Rhône
12	T12	Bras du Rhône
13	T14	Maroni - Mana
14	T15	Iracoubo - Sinnamary
15	T16	Kourou - Cayenne - Mahury
16	T17	Approuague - Oyapock

Bras du Rhône :

Caractéristiques : Renouveaulement : fort / Profond

Delta du Rhône :

Caractéristiques : Renouveaulement : moyen / Profon

Estuaire mésotidal, très peu salé et à débit moyen :

Caractéristiques : Salinité : "eau douce" / Marnag

Estuaire, petit ou moyen, macrotidal, fortement sa :

Caractéristiques : Salinité : polyhalin / Marnage

Grand estuaire moyennement à fortement salé et à f :

Caractéristiques : Salinité : mésohalin à polyhali

Grand estuaire très peu salé et à fort débit :

Caractéristiques : Salinité : "eau douce" / Marnag

Grand port macrotidal :

Caractéristiques : Salinité : polyhalin / Marnage

Lagunes méditerranéennes :

Caractéristiques : Renouveaulement : faible / Profo

Petit estuaire à grande zone intertidale fortement :

Caractéristiques : Salinité : polyhalin / Marnage

Petit estuaire à grande zone intertidale, moyennem :

Caractéristiques : Salinité : mésohalin à polyhali

Petit estuaire à petite zone intertidale et à faib :

Caractéristiques : Salinité : mésohalin à polyhali

Petit estuaire à petite zone intertidale et à turb :

Caractéristiques : Salinité : mésohalin à polyhali

Type de la masse d'eau plan d'eau

Nom de la balise XML : `<sa_mdo:TypeMasseDEauPlanDEau>`

Code : `LWM.26.2004-1`



Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *4*

Définition :

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Circulaire DCE n° 2005-11 du 29 avril 2005 relative à la typologie nationale des eaux de surface (cours d'eau, plans d'eau, eau de transition et eaux côtières) en application de la directive 2000/60/DCE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau fixe la typologie nationale des eaux de surface.

Code	Mnémonique	Libellé
1	A1	Retenue de haute montagne
2	A11	Retenue méditerranéenne de basse altitude sur socl
3	A12	Retenue méditerranéenne de basse altitude sur socl
4	A13a	Plan d'eau vidangé à intervalle régulier
5	A13b	Plan d'eau généralement non vidangé mais à gestion
6	A14	Plan d'eau créé par creusement, en roche dure, cuv
7	A15	Plan d'eau profond, obtenu par creusement, en lit
8	A16	Plan d'eau peu profond, obtenu par creusement, en
9	A2	Retenue de moyenne montagne calcaire peu profonde
10	A3	Retenue de moyenne montagne calcaire profonde
11	A4	Retenue de moyenne montagne non calcaire peu profo
12	A5	Retenue de moyenne montagne non calcaire profonde
13	A6a	Retenue de basse altitude peu profonde non calcair
14	A6b	Retenue de basse altitude profonde non calcaire
15	A7a	Retenue de basse altitude peu profonde calcaire
16	A7b	Retenue de basse altitude profonde calcaire
17	A8	Plans d'eau à marnage très important voire fréquen
18	A9	Retenue de moyenne montagne méditerranéenne sur so
19	A10	Retenu de moyenne montagne méditerranéenne sur soc
20	N1	Lac de haute montagne avec zone littorale
21	N10	Lac peu profond du bord de l'atlantique
22	N11	Lac de basse altitude en façade méditerranéenne
23	N12	Autre lac de basse altitude
24	N2	Lac de haute montagne à berges dénudées
25	N3	Lac de moyenne montagne calcaire peu profond
26	N4	Lac de moyenne montagne calcaire profonds à zone l
27	N5	Lac de moyenne montagne non calcaire peu profond
28	N6	Lac de moyenne montagne non

		calcaire profond à zon
29	N7	Lac de moyenne montagne non calcaire profond et sa
30	N8	Lac des coteaux aquitains
31	N9	Lac profond du bord de l'atlantique
33	A20	Petit Saut

Type de la masse d'eau souterraine

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TypeMasseDEauSouterraine>*

Code : *GWM.15.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU SOUTERRAINE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *3*

Définition :

- Six types de masses d'eau souterraines ont été identifiés :
- alluvial
 - socle
 - édifice volcanique
 - dominante sédimentaire non alluviale
 - système hydraulique composite intensément plissé de montagne
 - système imperméable localement aquifère.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
A	Alluvial	Alluvial
DS	Dominante sédimentaire	Dominante sédimentaire
EV	Edifice volcanique	Edifice volcanique
ILA	Imperméable local. Aquif.	Imperméable localement aquifère
IP	Intensément plissée	Intensément plissée
S	Socle	Socle

Type de point d'eau

Nom de la balise XML : *<sa_pte:TypePointEau>*

Code : *PTE.19.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Producteurs de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type de point d'eau précise s'il s'agit d'un point d'eau naturel ou d'un point d'eau artificiel.



Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Type inconnu
1	Naturel	Point d'eau naturel
2	Artificiel	Point d'eau artificiel

Point d'eau artificiel :

Le point d'eau résulte de travaux du fait de l'hom

Point d'eau naturel :

Le point d'eau résulte de toutes les formes d'émer

Type inconnu :

Le type de point d'eau n'est pas connu

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Type de point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<.TypePointPrelevement>*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *4*

Définition :

La typologie d'un point de prélèvement est, par définition, étroitement liée à la nature de la ressource en eau à laquelle il est connecté.

Code	Mnémonique	Libellé
CONT	CONT	Point de prélèvement d'eau de surface continentale
LIT	LIT	Point de prélèvement d'eau littorale
SOUT	SOUT	Point de prélèvement d'eau souterraine

Point de prélèvement d'eau de surface continentale :

Un point de prélèvement d'eau de surface continent

Point de prélèvement d'eau littorale :

Un point de prélèvement d'eau littorale correspond

Point de prélèvement d'eau souterraine :

Un point de prélèvement d'eau souterraine désigne

Type de projection des coordonnées principales du point d'eauNom de la balise XML : *<sa_pte:ProjCoordPointEau>*Code : *PTE.14.2002-1*Nom de l'Objet/Lien : *POINT D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *Producteur de données*
 Valeur(s) : *Codes SANDRE*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du point d'eau. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.

Par convention, toutes les coordonnées des points d'eau seront en Lambert 93 (code 26), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Projection inconnue	Projection inconnue
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31
15	WGS72 UTM32	WGS72 UTM32
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon
26	Lambert 93	Lambert 93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich
28	NTFP	NTF Géographique - Paris
29	ED50G	ED 50 géographique
30	WGS72G	WGS 72 géographique
31	WGS84G	WGS 84 géographique
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique
35	Mayotte Combani	Mayotte Combani géographique



	géo.	
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique

ED 50 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS72G

ED50 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30

ED50 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31

ED50 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32

Guadeloupe Saint-Anne :

Equivalence EDIGEO : GUAD48UTM20

Guadeloupe St anne géographique :

Equivalent EDIGEO : GUAD48GEO

Guyane CSG67 géographique :

Equivalent EDIGEO : CSG67GEO

Guyane CSG67UTM21 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM21

Guyane CSG67UTM22 :

Equivalence EDIGEO : CSG67UTM22

Lambert 93 :

Equivalence EDIGEO : LAMB93

Lambert I Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB1C

Lambert I Nord :

Equivalence EDIGEO : LAMB1

Lambert II Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB2C

Lambert II Centre :

Equivalence EDIGEO : LAMB2

Lambert II Etendu :

Equivalence EDIGEO : LAMBE



Lambert III Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB3C

Lambert III Sud :

Equivalence EDIGEO : LAMB3

Lambert IV Carto :

Equivalence EDIGEO : LAMB4C

Lambert IV Corse :

Equivalence EDIGEO : LAMB4

Martinique Fort Desaix :

Equivalence EDIGEO : MART38UTM20

Mayotte Combani :

Equivalence EDIGEO : COMBANI

Mayotte Combani géographique :

Equivalent EDIGEO : MAY050GEO

NTF Géographique - Greenwich :

Equivalence EDIGEO : NTFG

NTF Géographique - Paris :

Equivalence EDIGEO : NTFP

Projection inconnue :

Sans Sans équivalence EDIGEO

Réunion 1947 géographique :

Equivalent EDIGEO : REUN47GEO

Réunion Gauss Laborde :

Equivalence EDIGEO : REUN47GAUSSL

Saint Pierre et Miquelon :

Equivalence EDIGEO : STPM50UTM21

St Pierre et Miquelon 1950 géographique :

Equivalent EDIGEO : STPM50GEO

WGS 72 géographique :

Equivalence EDIGEO : WGS84G

WGS 84 géographique :

Equivalence EDIGEO : ED50G

WGS72 UTM30 :



Equivalence EDIGEO : UTM30W72

WGS72 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W72

WGS72 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W72

WGS84 UTM30 :

Equivalence EDIGEO : UTM30W84

WGS84 UTM31 :

Equivalence EDIGEO : UTM31W84

WGS84 UTM32 :

Equivalence EDIGEO : UTM32W84

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

Typologie de l'altitude

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TypologieAltitude>*
Code : *MA3.13.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *4*

Définition :

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
HIGH	HIGH	Elevé (> 800m)
LOW	LOW	Plaine (< 200m)
MID	MIDDLE	200 à 800m

Typologie de la dimension fondée sur la zone de captage

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TypologieDimension>*
Code : *MA3.15.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *2*

Définition :



La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Indéterminé	Indétermine
L	Large	1000 à 10000km ²
M	Medium	100 à 1000km ²
S	Small	10 à 100km ²
XL	eXtra Large	> 10000km ²

Typologie de la profondeur moyenne de la masse d'eau à la cote normale (RN)

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:TypologieProfondeur>*

Code : *LWM.18.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU PLAN D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Définition :

La liste des codes possibles relève de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
D	Deep	Profond (> 15m)
S	Shallow	Peu profond (3 à 15m)
V	Very shallow	Très peu profond (< 3m)

Valeur de référence de l'Indice Biologique Diatomique

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:IBD>*

Code : *RWM.26.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Longueur : *2*

Définition :

Indice hydrobiologique basé sur les diatomées. Code sandre 1023.

Valeur de référence de l'Indice Biologique Global Normalisé

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:IBGN>*

Code : *RWM.25.2004-1*

Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Longueur : 2

Définition :

Nombre de 0 à 20 obtenu à partir de la norme NF T 90-350, permettant d'apprécier la qualité biologique du milieu aquatique à l'endroit d'une station à partir de l'étude des macro-invertébrés benthiques. Code SANDRE 1000.

Valeur de référence de l'Indice Biologique Macrophytes Rivières

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:IBMR>*
Code : *RWM.28.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Longueur : 2

Définition :

L'indice Biologique Macrophytique en rivière est normalisé depuis octobre 2003 (Afnor, 2003).

Valeur de référence de l'Indice Poisson

Nom de la balise XML : *<sa_mdo:IP>*
Code : *RWM.27.2004-1*
Nom de l'Objet/Lien : *MASSE D'EAU COURS D'EAU*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Longueur : 2

Définition :

L'indice poisson repose sur un calcul d'un indice basé sur la comparaison entre un peuplement observé et un peuplement de référence issu de la modélisation.

Ville de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:VilleIntervenant>*
Code : *INT.13.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : 35
Responsable : *SANDRE*
Majuscule/minuscule : *Majuscule*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Volume d'eau

Nom de la balise XML : *<:VolumeEau>*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EAU (quantitatif)*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

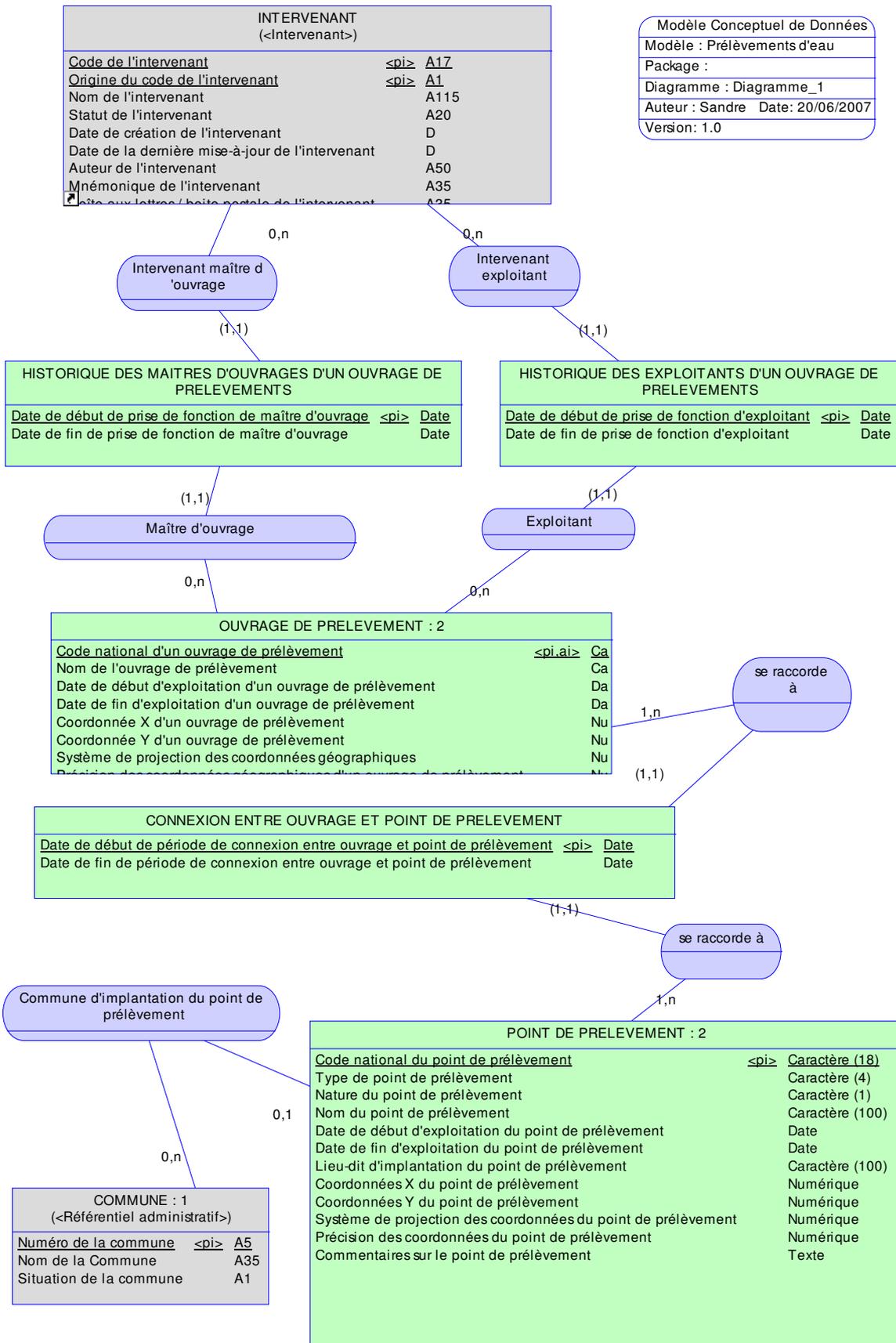
Volume d'eau, exprimé uniquement en mètre cube, se rapportant à un prélèvement donné, lequel dispose d'un statut particulier (déclaré, autorisé, mesuré,...).

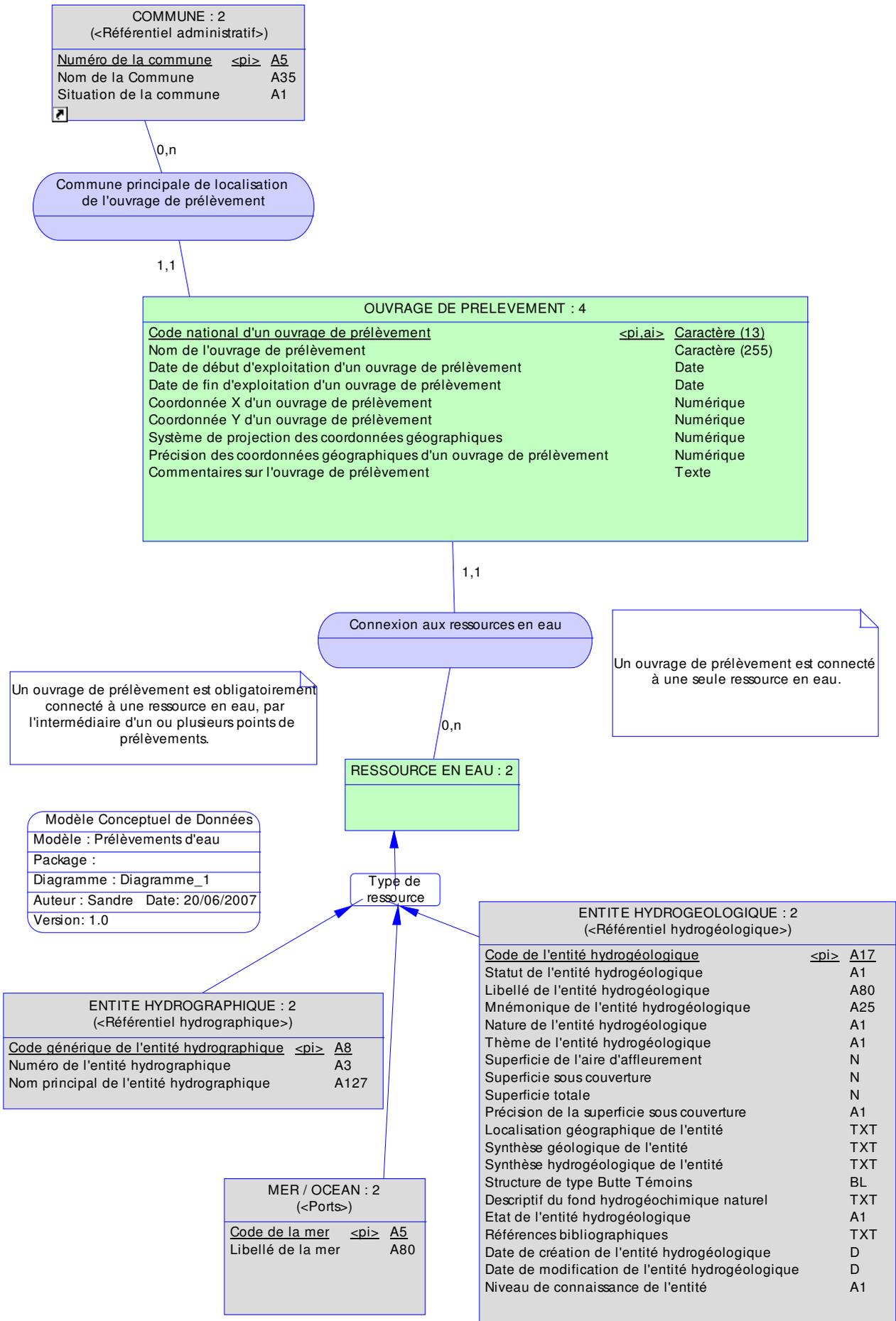
En fonction du statut du prélèvement, le volume d'eau pourra correspondre à la liste des valeurs suivantes:

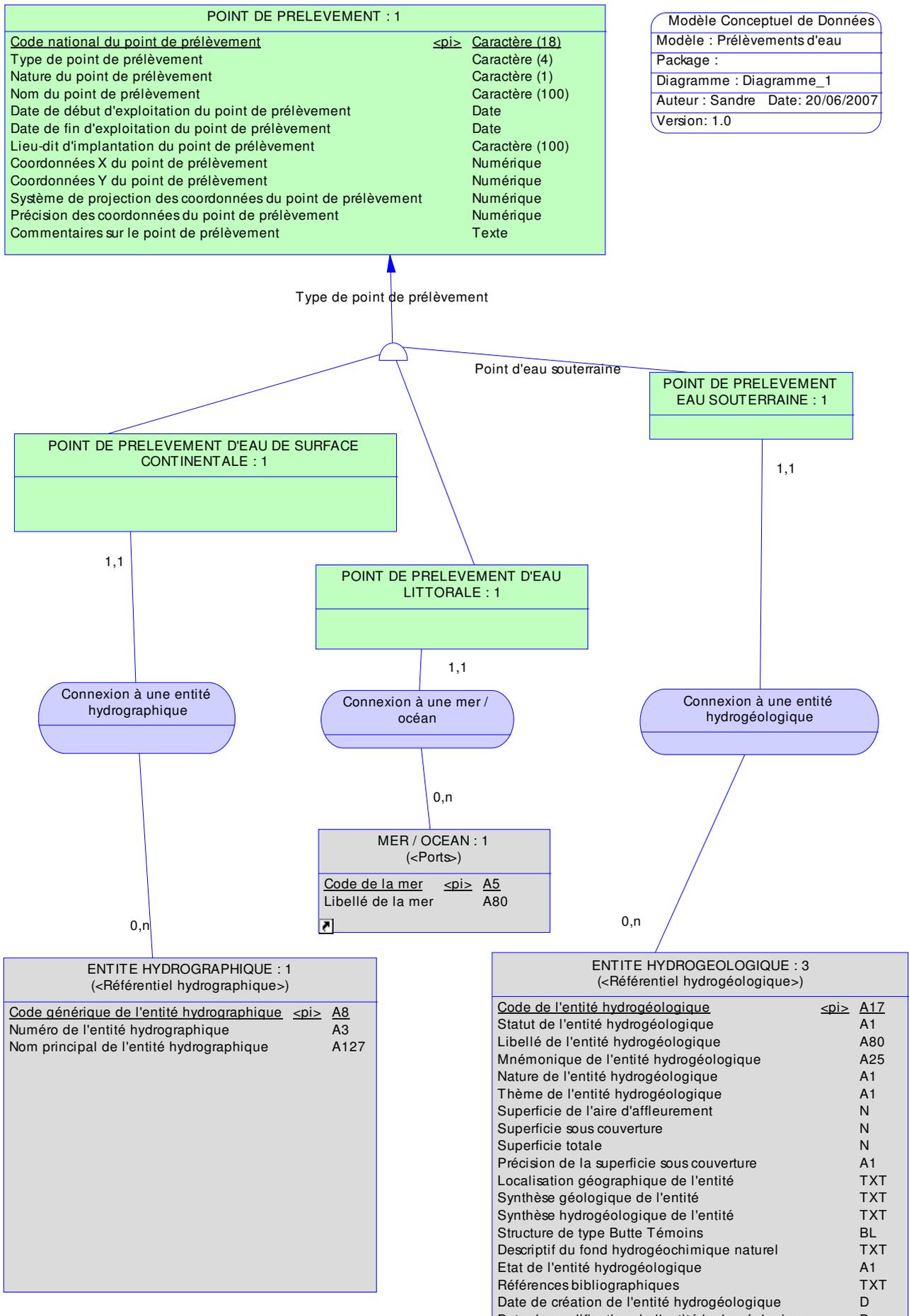
- volume de prélèvement d'eau déclaré sur une ressource particulière, pour une période donnée et sur un ouvrage de prélèvement (volume déclaré par le pétitionnaire)
- volume de prélèvement autorisé sur une ressource particulière pour une période donnée et sur un ouvrage de prélèvement (volume délivré par le service instructeur)

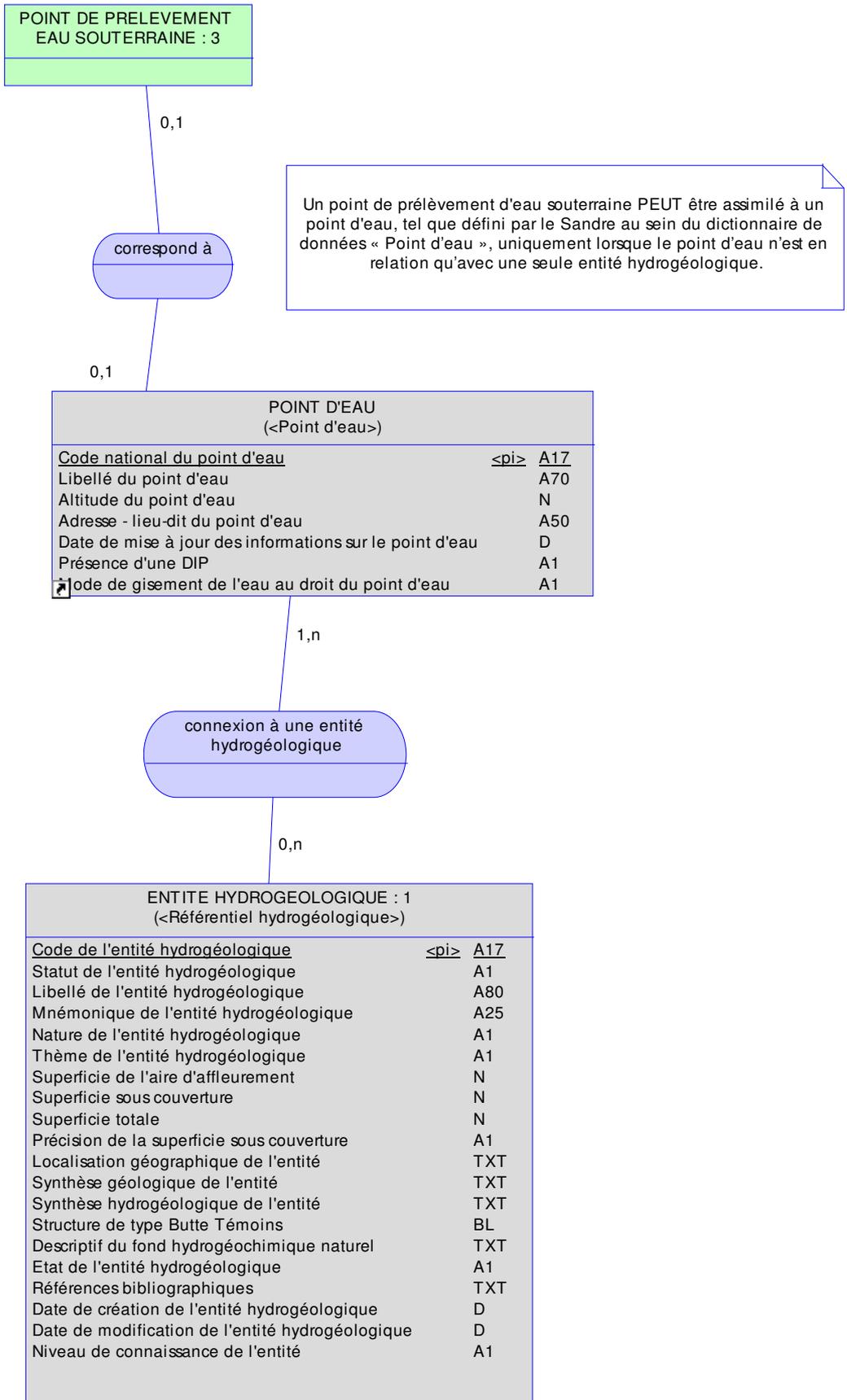
Les volumes d'eau prélevés sont déterminés selon un mode particulier (mesure ou évaluation) et sont éventuellement obtenus à partir d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage (compteur horaire, compteur volumétrique,...).

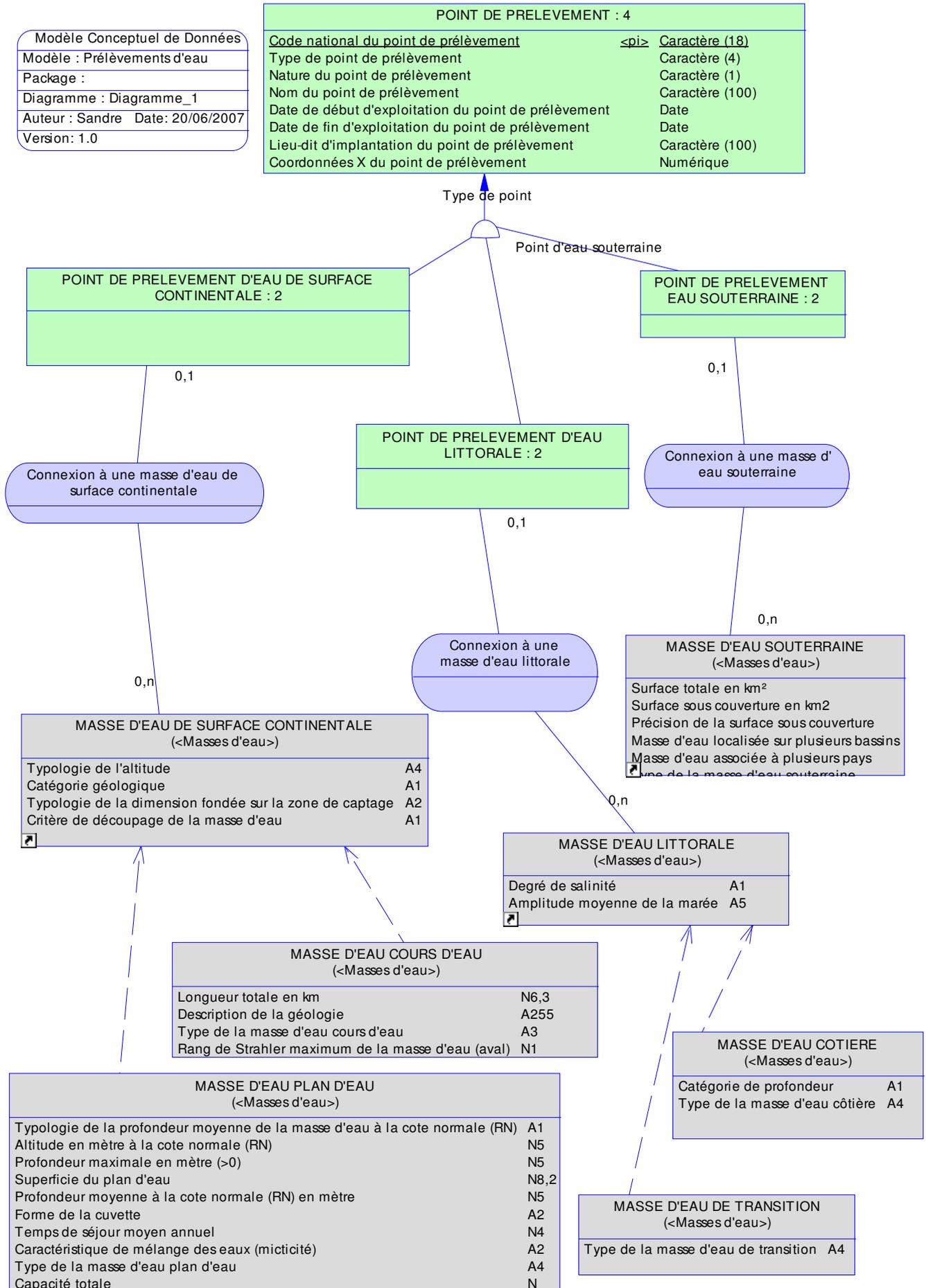
VII. SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES

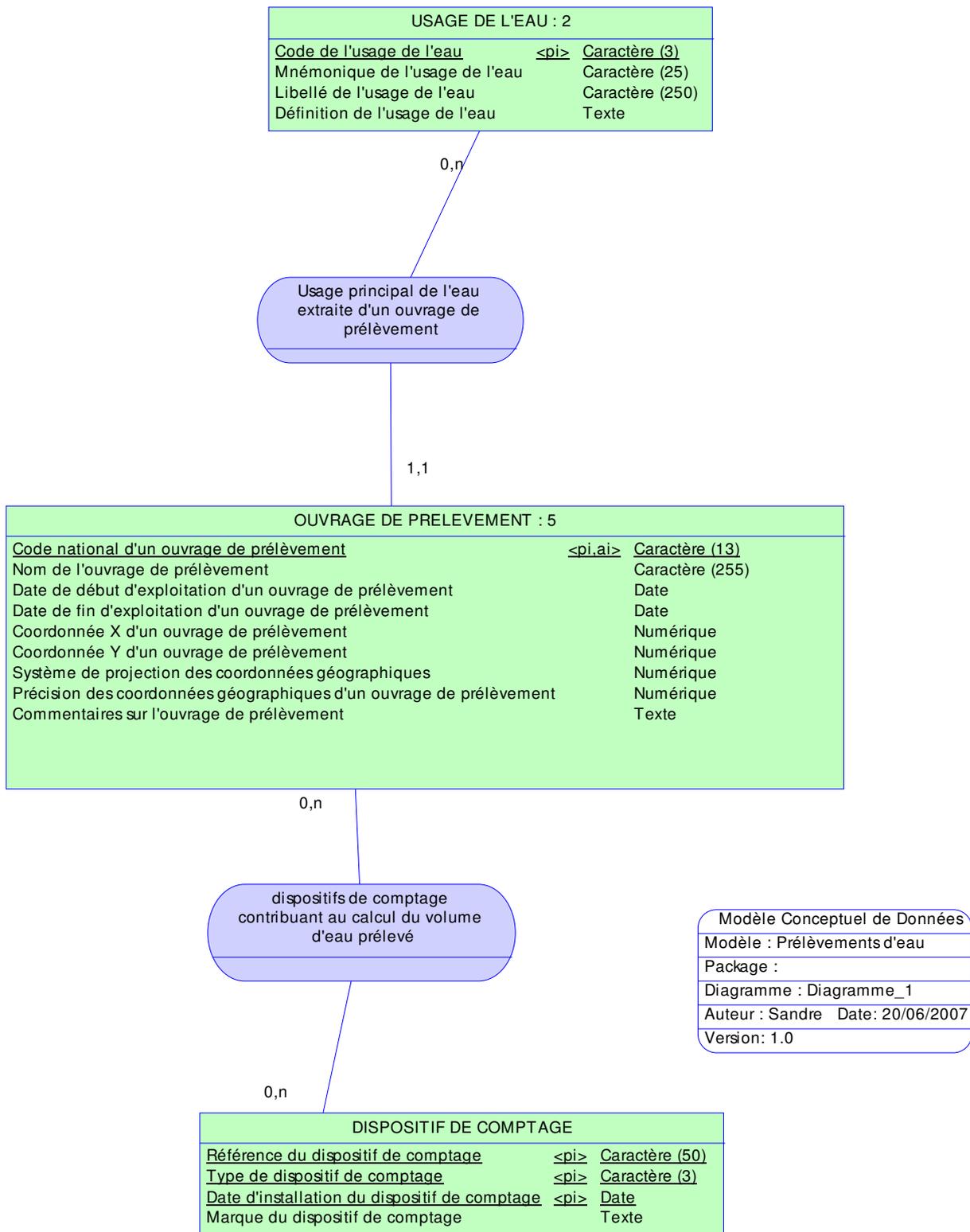










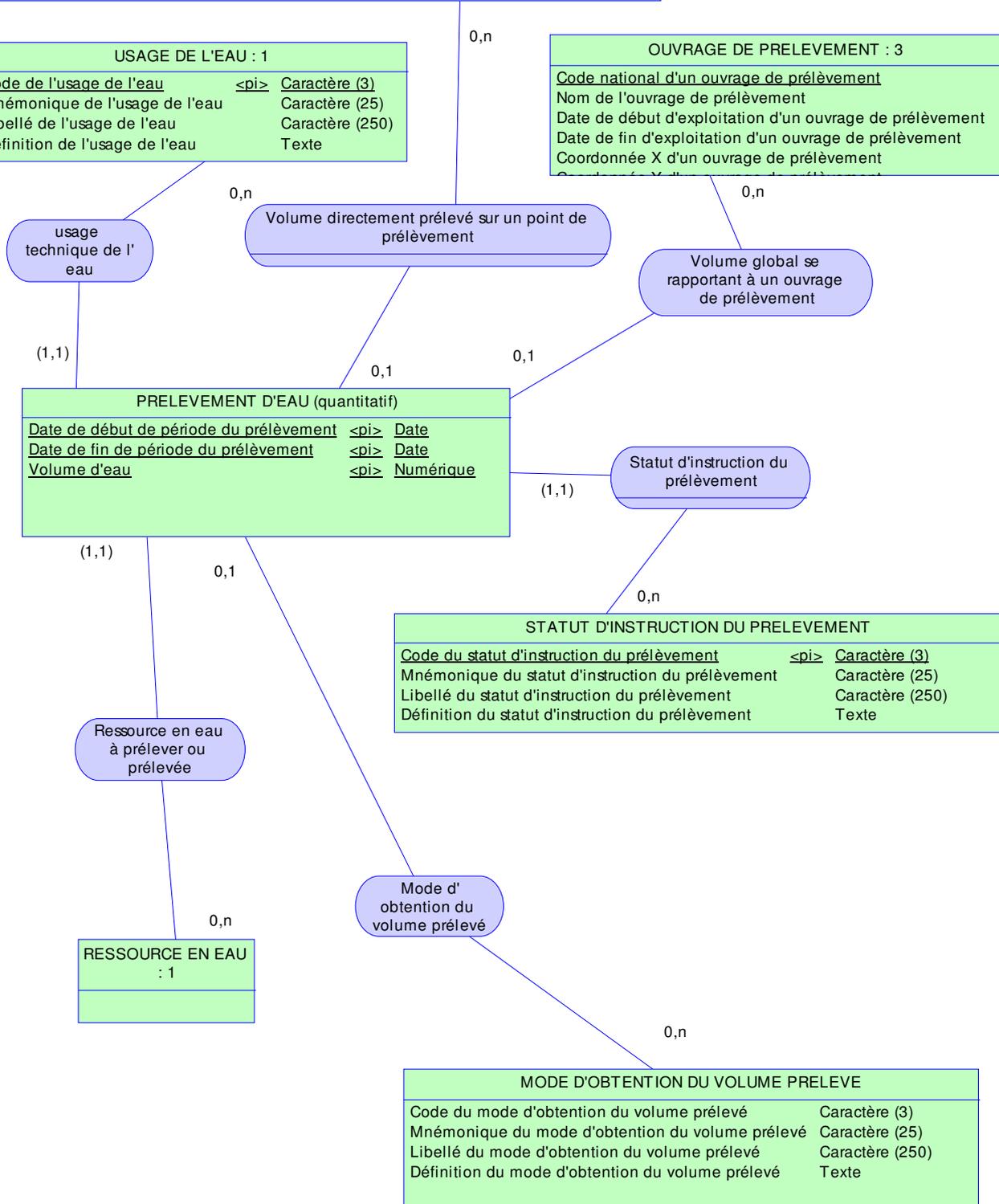


Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Prélèvements d'eau	
Package :	
Diagramme : Diagramme_1	
Auteur : Sandre Date: 20/06/2007	
Version: 1.0	

POINT DE PRELEVEMENT : 3	
<u>Code national du point de prélèvement</u>	<pi> Caractère (18)
Type de point de prélèvement	Caractère (4)
Nature du point de prélèvement	Caractère (1)
Nom du point de prélèvement	Caractère (100)
Date de début d'exploitation du point de prélèvement	Date
Date de fin d'exploitation du point de prélèvement	Date
Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement	Caractère (100)
Coordonnées X du point de prélèvement	Numérique
Coordonnées Y du point de prélèvement	Numérique
Système de projection des coordonnées du point de prélèvement	Numérique
Précision des coordonnées du point de prélèvement	Numérique
Commentaires sur le point de prélèvement	Texte

USAGE DE L'EAU : 1	
<u>Code de l'usage de l'eau</u>	<pi> Caractère (3)
Mnémonique de l'usage de l'eau	Caractère (25)
Libellé de l'usage de l'eau	Caractère (250)
Définition de l'usage de l'eau	Texte

OUVRAGE DE PRELEVEMENT : 3	
<u>Code national d'un ouvrage de prélèvement</u>	
Nom de l'ouvrage de prélèvement	
Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement	
Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement	
Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement	
Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement	



VIII. TABLE DES MATIERES

I. AVANT PROPOS	3
I.A. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU	3
I.B. LE SANDRE	4
I.B.1. Les dictionnaires de données.....	4
I.B.2. Les listes de référence communes.....	4
I.B.3. Les formats d'échange informatiques.....	5
I.B.4. Les scénarios d'échanges.....	5
I.B.5. Les services d'échanges.....	5
I.B.6. Organisation du Sandre.....	5
I.C. NOTATIONS DANS LE DOCUMENT	6
I.C.1. Termes de référence.....	6
I.C.2. Gestion des versions.....	6
II. INTRODUCTION.....	7
III. CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES.....	8
A. DESCRIPTION DES CONCEPTS	8
A. DESCRIPTION DES INFORMATIONS	8
III.A.1. Identifiant de l'attribut	9
III.A.2. Nom de balise XML	9
III.A.3. Format de stockage des attributs	9
III.A.4. Responsable.....	10
III.A.5. Précision absolue	10
III.A.6. Précision relative	11
III.A.7. Longueur impérative.....	11
III.A.8. Majuscule / Minuscule	12
III.A.9. Accentué.....	12
III.A.10. Origine temporelle	12
III.A.11. Nombre décimal.....	12
III.A.12. Valeurs négatives :	12
III.A.13. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs	12
III.A.14. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs	12
III.A.15. Pas de progression.....	13
III.A.16. Unité de mesure	13
III.A.17. Structure	13
III.A.18. Autres caractéristiques.....	13
III.B. FORMALISME DES MODELES CONCEPTUELS DE DONNEES.....	13
III.C. REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITE	17
IV. GESTION DES CODES DE REFERENCE.....	18
V. DICTIONNAIRE DES ENTITES.....	19



COMMUNE	19
CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT	19
DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	19
ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	20
ENTITE HYDROGRAPHIQUE.....	21
HISTORIQUE DES EXPLOITANTS D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS	22
HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENTS	22
INTERVENANT	23
MASSE D'EAU COTIERE.....	24
MASSE D'EAU COURS D'EAU	24
MASSE D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE	25
MASSE D'EAU DE TRANSITION	25
MASSE D'EAU LITTORALE	25
MASSE D'EAU PLAN D'EAU	26
MASSE D'EAU SOUTERRAINE.....	26
MER / OCEAN	27
MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE	28
OUVRAGE DE PRELEVEMENT	29
POINT D'EAU	30
POINT DE PRELEVEMENT	30
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU DE SURFACE CONTINENTALE	31
POINT DE PRELEVEMENT D'EAU LITTORALE	32
POINT DE PRELEVEMENT EAU SOUTERRAINE	32
PRELEVEMENT D'EAU (QUANTITATIF)	33
RESSOURCE EN EAU	33
STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT	33
USAGE DE L'EAU.....	34
VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....	35
ADRESSE - LIEU-DIT DU POINT D'EAU	35
ALTITUDE DU POINT D'EAU	35
ALTITUDE EN METRE A LA COTE NORMALE (RN)	35
AMPLITUDE MOYENNE DE LA MAREE	36
AUTEUR DE L'INTERVENANT	36
BOITE AUX LETTRES / BOITE POSTALE DE L'INTERVENANT	37
CAPACITE TOTALE.....	37
CAPACITE UTILE	37
CARACTERISTIQUE DE MELANGE DES EAUX (MICTICITE).....	38
CARTE DE LOCALISATION DU POINT D'EAU.....	39
CATEGORIE DE PROFONDEUR	39
CATEGORIE GEOLOGIQUE	39
CODE DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	40
CODE DE L'INTERVENANT.....	41
CODE DE L'USAGE DE L'EAU	41
CODE DE LA MER.....	44
CODE DU MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE	45



CODE DU STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT	46
CODE GENERIQUE DE L'ENTITE HYDROGRAPHIQUE	46
CODE NATIONAL D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENT.....	47
CODE NATIONAL DU POINT D'EAU.....	47
CODE NATIONAL DU POINT DE PRELEVEMENT	47
CODE POSTAL DE L'INTERVENANT.....	48
CODE SIRET DE L'ORGANISME AUQUEL EST RATTACHE L'INTERVENANT	48
COMMENTAIRES.....	49
COMMENTAIRES SUR L'INTERVENANT	49
COMMENTAIRES SUR L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT	49
COMMENTAIRES SUR LE POINT D'EAU	50
COMMENTAIRES SUR LE POINT DE PRELEVEMENT.....	50
COORDONNEE X D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENT	50
COORDONNEE X PRINCIPALE DU POINT D'EAU	51
COORDONNEE Y D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENT	51
COORDONNEE Y PRINCIPALE DU POINT D'EAU	51
COORDONNEES X DU POINT DE PRELEVEMENT	52
COORDONNEES Y DU POINT DE PRELEVEMENT	52
CRITERE DE DECOUPAGE DE LA MASSE D'EAU.....	53
DATE D'INSTALLATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE	53
DATE DE CREATION DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	53
DATE DE CREATION DE L'INTERVENANT.....	54
DATE DE DEBUT D'EXPLOITATION D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENT	54
DATE DE DEBUT D'EXPLOITATION DU POINT DE PRELEVEMENT	54
DATE DE DEBUT DE PERIODE DE CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT	55
DATE DE DEBUT DE PERIODE DU PRELEVEMENT	55
DATE DE DEBUT DE PRISE DE FONCTION D'EXPLOITANT.....	55
DATE DE DEBUT DE PRISE DE FONCTION DE MAITRE D'OUVRAGE.....	56
DATE DE FIN D'EXPLOITATION D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENT.....	56
DATE DE FIN D'EXPLOITATION DU POINT DE PRELEVEMENT	56
DATE DE FIN DE PERIODE DE CONNEXION ENTRE OUVRAGE ET POINT DE PRELEVEMENT	56
DATE DE FIN DE PERIODE DU PRELEVEMENT	57
DATE DE FIN DE PRISE DE FONCTION D'EXPLOITANT.....	57
DATE DE FIN DE PRISE DE FONCTION DE MAITRE D'OUVRAGE.....	57
DATE DE L'ETAT DU PERIMETRE.....	58
DATE DE LA DERNIERE MISE-A-JOUR DE L'INTERVENANT	58
DATE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS SUR LE POINT D'EAU	58
DATE DE MODIFICATION DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	59
DEFINITION DE L'USAGE DE L'EAU	59
DEFINITION DU MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE	59
DEFINITION DU STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT	59
DEGRE DE SALINITE.....	60
DEPARTEMENT / PAYS DE L'INTERVENANT	60
DESCRIPTIF DU FOND HYDROGEOCHIMIQUE NATUREL.....	61
DESCRIPTION DE LA GEOLOGIE	62
DOMAINE(S) D'ACTIVITE DE L'INTERVENANT.....	62



ÉTAT DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	62
ÉTAT DU PERIMETRE DE PROTECTION.....	63
FORME DE LA CUVETTE.....	64
FRANGE LITTORALE.....	65
KARSTIQUE.....	65
LIBELLE DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	66
LIBELLE DE L'USAGE DE L'EAU.....	66
LIBELLE DE LA MER.....	66
LIBELLE DU MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE.....	67
LIBELLE DU POINT D'EAU.....	68
LIBELLE DU STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT.....	68
LIEU-DIT D'IMPLANTATION DU POINT DE PRELEVEMENT.....	68
LIEU-DIT OU RESIDE L'INTERVENANT.....	69
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ENTITE.....	69
LONGUEUR TOTALE EN KM.....	69
MARQUE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE.....	70
MASSE D'EAU ASSOCIEE A PLUSIEURS PAYS.....	70
MASSE D'EAU LOCALISEE SUR PLUSIEURS BASSINS DCE.....	70
MNEMONIQUE DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	71
MNEMONIQUE DE L'INTERVENANT.....	71
MNEMONIQUE DE L'USAGE DE L'EAU.....	71
MNEMONIQUE DU MODE D'OBTENTION DU VOLUME PRELEVE.....	72
MNEMONIQUE DU STATUT D'INSTRUCTION DU PRELEVEMENT.....	72
MODE DE GISEMENT DE L'EAU AU DROIT DU POINT D'EAU.....	72
NATURE DE L'ECOULEMENT : CAPTIF.....	73
NATURE DE L'ECOULEMENT : LIBRE.....	73
NATURE DE L'ECOULEMENT : LIBRE ET CAPTIF ASSOCIES MAJORITAIREMENT CAPTIF.....	74
NATURE DE L'ECOULEMENT : LIBRE ET CAPTIF ASSOCIES MAJORITAIREMENT LIBRE.....	74
NATURE DE L'ECOULEMENT : LIBRE ET CAPTIF DISSOCIES.....	75
NATURE DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE.....	76
NATURE DU POINT DE PRELEVEMENT.....	76
NIVEAU DE CONNAISSANCE DE L'ENTITE.....	77
NOM DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER OU RESIDE L'INTERVENANT.....	78
NOM DE L'INTERVENANT.....	78
NOM DE L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT.....	78
NOM DE LA COMMUNE.....	79
NOM DU POINT DE PRELEVEMENT.....	79
NOM INTERNATIONAL DE L'INTERVENANT.....	79
NOM PRINCIPAL DE L'ENTITE HYDROGRAPHIQUE.....	80
NUMERO DE L'ENTITE HYDROGRAPHIQUE.....	83
NUMERO DE LA COMMUNE.....	85
ORIGINE DU CODE DE L'INTERVENANT.....	85
PERIMETRE EN KM.....	86
PRECISION DE LA SUPERFICIE SOUS COUVERTURE.....	86
PRECISION DE LA SURFACE SOUS COUVERTURE.....	87
PRECISION DES COORDONNEES DU POINT D'EAU.....	87



PRECISION DES COORDONNEES DU POINT DE PRELEVEMENT	88
PRECISION DES COORDONNEES GEOGRAPHIQUES D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENT	89
PRESENCE D'UNE DIP	90
PRESENCE DE BARRAGE	90
PROFONDEUR D'INVESTIGATION DU FORAGE	91
PROFONDEUR MAXIMALE EN METRE (>0)	91
PROFONDEUR MOYENNE A LA COTE NORMALE (RN) EN METRE	91
RANG DE STRAHLER MAXIMUM DE LA MASSE D'EAU (AVAL)	92
RANG DE STRAHLER MINIMUM DE LA MASSE D'EAU (AMONT)	92
REFERENCE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE	93
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	93
REGROUPEES	93
RUE DE L'INTERVENANT	94
SCHEMA DE LOCALISATION DU POINT D'EAU	94
SITUATION DE LA COMMUNE	94
STATUT DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	95
STATUT DE L'INTERVENANT	95
STRUCTURE DE TYPE BUTTE TEMOINS	96
SUPERFICIE DE L'AIRE D'AFFLEUREMENT	96
SUPERFICIE DU PLAN D'EAU	97
SUPERFICIE SOUS COUVERTURE	97
SUPERFICIE TOTALE	97
SURFACE SOUS COUVERTURE EN KM ²	98
SURFACE TOTALE EN KM ²	98
SYNTHESE GEOLOGIQUE DE L'ENTITE	98
SYNTHESE HYDROGEOLOGIQUE DE L'ENTITE	99
SYSTEME DE PROJECTION DES COORDONNEES DU POINT DE PRELEVEMENT	99
SYSTEME DE PROJECTION DES COORDONNEES GEOGRAPHIQUES	103
TAILLE FONCTION DU RANG DE STRAHLER A DIRE D'EXPERT	106
TEMPS DE SEJOUR MOYEN ANNUEL	106
THEME DE L'ENTITE HYDROGEOLOGIQUE	107
TYPE DE DISPOSITIF DE COMPTAGE	107
TYPE DE LA MASSE D'EAU COTIERE	108
TYPE DE LA MASSE D'EAU COURS D'EAU	111
TYPE DE LA MASSE D'EAU DE TRANSITION	115
TYPE DE LA MASSE D'EAU PLAN D'EAU	117
TYPE DE LA MASSE D'EAU SOUTERRAINE	119
TYPE DE POINT D'EAU	119
TYPE DE POINT DE PRELEVEMENT	120
TYPE DE PROJECTION DES COORDONNEES PRINCIPALES DU POINT D'EAU	121
TYPOLOGIE DE L'ALTITUDE	124
TYPOLOGIE DE LA DIMENSION FONDEE SUR LA ZONE DE CAPTAGE	124
TYPOLOGIE DE LA PROFONDEUR MOYENNE DE LA MASSE D'EAU A LA COTE NORMALE (RN)	125
VALEUR DE REFERENCE DE L'INDICE BIOLOGIQUE DIATOMIQUE	125
VALEUR DE REFERENCE DE L'INDICE BIOLOGIQUE GLOBAL NORMALISE	125
VALEUR DE REFERENCE DE L'INDICE BIOLOGIQUE MACROPHYTES RIVIERES	126



VALEUR DE REFERENCE DE L'INDICE POISSON	126
VILLE DE L'INTERVENANT	126
VOLUME D'EAU.....	127
VII. SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES	128
VIII. TABLE DES MATIERES.....	135

